Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d' étude / mars 2023

L'édition indépendante en bibliothèque publique : la bibliodiversité entre idéal et réalités

Soizic Cadio

Sous la direction de Pascal Robert
Professeur des universités, Co-responsable du Master 2 ARN - Archives numériques - Enssib

Remerciements

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui font vivre le livre indépendant, petits ou micro-éditeurs, bibliothécaires slasheurs, libraires adorés, organisateurs d'événements en tous genres, auteurs confirmés ou aspirants, créateurs et créatrices de fanzines… qui m'ont donné envie d'écrire sur ce sujet.

Je remercie chaleureusement tous les éditeurs qui ont bien voulu me donner un peu de leur précieux temps pour partager leur conception de l'indépendance et des bibliothèques.

Je remercie également tous les professionnels du livre, collègues bibliothécaires, membres d'institutions ou d'associations qui ont accepté d'échanger avec moi sur leurs pratiques et leurs perceptions.

Je remercie mes camarades de la promotion Christine de Pizan, tout spécialement Hélène, pour les bons tuyaux Ottolenghi et Mathilde pour les sessions bibli-Oréo.

Un merci tout particulier à Praveen parce que Praveen, à Nelly, Sophie, Laure, Maxime, Yann, et aux amis qui étaient là.

Merci à Pascal Robert de m'avoir suivie dans mes revirements de sujets et de m'avoir accompagnée dans le choix de celui-ci.

(cc) BY-NC-ND

Résumé :

Dans un paysage éditorial de plus en plus concentré, les éditeurs indépendants, synonymes de diversité et de pluralisme, soutenus par différents dispositifs d'aide publique, devraient trouver une place de choix dans les bibliothèques, dont la défense de la diversité culturelle est au cœur des missions. Mais de nombreux freins (institutionnels, professionnels, structurels, cognitifs…), conduisant à une méconnaissance mutuelle, nuisent à la bibliodiversité en bibliothèque, même si de multiples propositions existent pour la favoriser, et si de nombreuses autres restent à inventer.

Descripteurs :

Édition - Éditeurs - Petites maisons d'édition - Livres et lecture - Diversité culturelle - Bibliothèques publiques

Abstract :

In a publishing landscape dominated by a small number of major players, independent publishers bring pluralism to the world of books. As many of them are supported by public schemes, it is natural that they should have a special place in the library system, whose key mission is to foster cultural diversity. However, numerous barriers (institutional, professional, structural, perceptual) have resulted in a lack of mutual understanding, which has led to insufficient 'bibliodiversity' in libraries. Nevertheless, numerous policies have emerged to encourage this phenomenon while still more innovative ideas and opportunities wait in the wings.

Keywords :

Publishing - Independent Publishers – Books and Reading - Cultural Diversity - Public Libraries

Droits d'auteurs

Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « **Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France** » disponible en ligne http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.frou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

(cc) BY-NC-ND

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS **7**

INTRODUCTION **9**

ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES **11**

I. BIBLIOTHEQUES ET BIBLIODIVERSITE : UN COUPLE IDEAL OU IDEALISE ? **13**

I.1. It's a match **13**

I.1.1. Que représentent les bibliothèques pour les éditeurs indépendants ? *13*

I.1.2. La bibliodiversité, une exigence et une opportunité pour les bibliothèques *29*

I.2. Freins, lourdeurs, méconnaissance… Un couple en crise **33**

I.2.1. Du côté des bibliothèques : freins institutionnels et biais professionnels *33*

I.2.2. Méfiance ou méconnaissance ? Biais dans les représentations des éditeurs *40*

II. BIBLIOTHEQUES ET BIBLIODIVERSITE : UN COUPLE A REINVENTER **45**

II.1. Acquisitions, médiation, formations… exemples à suivre et à inventer en bibliothèque **45**

II.1.1. Acquérir hors des sentiers battus *45*

II.1.2. Locale, collective, sur le temps long… Pour une éthique de la médiation *54*

II.2. Éditeurs : il n'y a que des preuves d'amour **61**

II.2.1. Intégrer les bibliothèques dans la communication *61*

II.2.2. Imaginer des événements clé en main *62*

II.2.3. Proposer des formations adaptées *64*

II.3. Le rôle des entremetteurs **65**

II.3.1. Le rôle des pouvoirs publics *65*

II.3.2. Le rôle des collectifs professionnels *69*

CONCLUSION **73**

SOURCES **75**

BIBLIOGRAPHIE **77**

ANNEXES **85**

TABLE DES MATIERES **107**

(cc) BY-NC-ND

Sigles et abréviations

ABF : Association des Bibliothécaires de France

BDP : Bibliothèque départementale de prêt

CNL : Centre national du livre

FEDEI : Fédération des éditeurs indépendants

FILL : Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture

SEA : Syndicat des éditeurs alternatifs

SLPJ : Salon du livre et de la presse jeunesse

SNE : Syndicat national de l'édition

Sofia : Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit

SRL : Structure régionale pour le livre

(cc) BY-NC-ND

INTRODUCTION

« C'est qu'il s'agit toujours de sauver « le livre », considéré comme une catégorie unique et homogène. Or chacun sait qu'il en est tout autrement […] il y a les livres que l'on qualifie souvent de difficiles - pas forcément à lire, mais à coup sûr difficiles à écrire, à éditer, à lancer, à vendre. Ce sont des romans et des essais, des livres de poésie ou de théâtre, qui résultent d'une activité d'un bout à l'autre artisanale. Dans l'ensemble, les maisons d'édition qui les élaborent sont de petite taille et n'ont pas d'investisseurs extérieurs : on dit qu'elles sont indépendantes. Elles se réclament des exemples de Jérôme Lindon aux Éditions de Minuit, de José Corti ou de François Maspero. Les librairies qui défendent le mieux ces livres sont souvent tenues par des passionnés qui travaillent cinquante heures par semaine en se payant une misère. Ce sont ces livres-là qui sont en danger. »[1]

C'est ainsi qu'Éric Hazan, écrivain, éditeur, fondateur des éditions La fabrique, décrit en 2008 son combat pour le livre indépendant, dont il esquisse ici une définition militante (difficile à écrire, à éditer, à vendre, artisanal, petit, passionné). Qu'en est-il quinze ans plus tard ? Faut-il toujours sauver ce livre ? A-t-il été sauvé et comment ? Est-ce trop tard ?

Cette nouvelle décennie s'est ouverte, pour le monde du livre, sous le signe du paradoxe. Dans son allocution exceptionnelle aux Français le 16 mars 2020, à la veille du premier Confinement, le président de la République Emmanuel Macron exhortait les Français à rester chez eux et à lire : « Lisez, retrouvez aussi ce sens de l'essentiel. Je pense que c'est important dans les moments que nous vivons. »[2] En 2021, les librairies étaient déclarées commerce essentiel par décret et un vaste plan de Relance[3] était déployé pour aider les librairies indépendantes à survivre à la crise. On célébrait la même année les quarante ans de la loi Lang sur le prix unique du livre, symbole de l'exception culturelle française. 2021 vit également le vote de la loi sur les bibliothèques, dite loi Robert[4], qui fixait pour la première fois un cadre général aux bibliothèques territoriales et consacrait leur rôle en matière de diversité culturelle. En 2021 encore, la lecture, reconnue comme facteur essentiel de cohésion sociale et d'inclusion, était proclamée Grande cause nationale[5].

Pourtant, alors que les Français étaient invités à lire en mars 2020, les librairies restaient fermées. La reconnaissance des librairies comme commerce essentiel, les autorisant à rester ouvertes lors des confinements suivants, a fait suite à l'indignation populaire. Or, sur la même période, on enregistre une baisse globale de la lecture de

[1] Alberto Roland, Combes Francis, Faucilhon Joël… [et al.]. *Le livre : que faire ?* Paris : La fabrique éditions, 2008, p.6.

[2] Élysée. *Adresse aux Français, 16 mars 2020* [En ligne]. Disponible sur : https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/03/16/adresse-aux-francais-covid19 (consulté le 20/02/2023).

[3] Centre national du livre. *Plan de relance : aide à la modernisation des librairies françaises - Bilan 2020-2022* [En ligne]. 3 janvier 2023. Disponible sur : https://centrenationaldulivre.fr/actualites/plan-de-relance-aide-a-la-modernisation-des-librairies-francaises-bilan-2020-2022 (consulté le 13/02/2023).

[4] *Loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique*. Journal officiel n°0297 du 22 décembre 2021 [En ligne]. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537514/ (consulté le 14/02/2023).

[5] L'Alliance pour la lecture. *La lecture Grande cause nationale 2021-2022* [En ligne]. Disponible sur : https://www.gouvernement.fr/upload/media/content/0001/02/107d2402bd2112d4b650957cda0e8745184b7c5a.pdf (consulté le 18/01/2023).

(cc) BY-NC-ND

7%, et jusqu'à 13% chez les 15-34 ans[6]. Les bibliothèques, dont beaucoup sont restées ouvertes pendant les périodes de confinement, mettant en place des procédures exceptionnelles de prêt, connaissent depuis 2020 une baisse significative de fréquentation et d'emprunts[7].

Si la demande de livres semble baisser d'un côté, l'offre, elle, ne cesse d'augmenter, avec en 2021 près de 40 000 nouveaux titres publiés. Surproduction ou vitalité éditoriale qui, dans tous les cas, nécessite un renouvèlement constant sur les étals des libraires. Alors que la profession a le regard rivé sur la possible fusion des deux mégagroupes éditoriaux, Hachette et Editis, de nouvelles maisons d'édition ne cessent de se créer, dans le contexte pourtant incertain de l'après-crise sanitaire.

Dans ce contexte paradoxal à plus d'un titre, on peut s'interroger sur ce qu'il en est, concrètement, de la bibliodiversité, et tenter d'éclairer le sujet sous l'angle des bibliothèques publiques et du rôle qu'elles jouent par la soutenir et la mettre en valeur, qui constitue, comme nous le verrons, un nouveau paradoxe.

Il convient dans un premier temps de s'entendre sur les termes, loin de faire l'objet d'une définition consensuelle aujourd'hui. S'il faut d'emblée préciser qu'indépendant n'est pas synonyme de qualité ou d'innovation (et qu'à l'inverse, les « gros » éditeurs ne se cantonnent pas au conformisme), l'on peut toutefois affirmer, à la suite d'Éric Hazan, que ces livres difficiles à écrire, à éditer, à vendre, participent de la diversité culturelle du pays, que les bibliothèques ont pour mission de défendre. Édition indépendante et bibliothèques constitue un couple idéal, partageant les mêmes valeurs, si ce n'est la même vision du monde. Lorsque l'on y regarde de plus près toutefois, force est de constater que ce couple idéal n'existe pas et que, sans parler de désamour, on assiste à une grande méconnaissance mutuelle, due à un ensemble de freins et de biais (institutionnels, professionnels, structurels, cognitifs…), qui nous permettent d'objectiver ce ressenti et d'expliquer en quoi la bibliodiversité en bibliothèque, si elle n'est pas inexistante, est loin d'être satisfaisante.

Une fois ce constat posé, nous verrons qu'il existe des initiatives intéressantes et que beaucoup de choses restent à inventer pour sortir ce couple de l'impasse et proposer un remariage heureux. Nous adopterons ici principalement le point de vue des bibliothèques, car nous parlons en tant que professionnelle des bibliothèques. Aussi bien dans les pratiques de veille que dans les formations, les animations culturelles ou les procédures de communication, nous étudierons des cas concrets qui ont prouvé leur succès, et nous esquisserons de nouvelles pistes à inventer. Nous aborderons aussi, plus succinctement, le point de vue des éditeurs, des collectifs professionnels et des pouvoirs publics, pour embrasser la chaîne du livre dans son ensemble.

---

[6] L'Alliance pour la lecture. *La lecture Grande cause nationale 2021-2022* [En ligne]. 2022, p.4. Disponible sur : https://www.gouvernement.fr/upload/media/content/0001/02/107d2402bd2112d4b650957cda0e8745184b7c5a.pdf (consulté le 18/01/2023).

[7] Ministère de la Culture. *Les effets de la crise sanitaire sur l'activité des bibliothèques françaises en 2020 et 2021*. 1 avril 2022. Disponible sur : https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Les-effets-de-la-crise-sanitaire-sur-l-activite-des-bibliotheques-francaises-en-2020-et-2021#:~:text=L'analyse%20de%20l'%C3%A9volution,revenir%20au%20niveau%20de%202019 (consulté le 22/02/2023).

(cc) BY-NC-ND

ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

La première étape de ce travail de recherche a consisté à établir une bibliographie à partir des monographies, travaux universitaires, rapports ou articles publiés sur le sujet. Un travail préliminaire qui permet d'emblée de constater qu'une part importante de la littérature sur l'édition indépendante a été écrite autour des années 2000. On peut situer l'éclosion de ce sujet comme préoccupation éditoriale en 1999, avec *L'édition sans éditeurs*[8], où André Schiffrin, relatant son parcours d'éditeur aux États-Unis et le rachat de sa maison, Pantheon, par Random House, déplorait le phénomène de concentration dans l'édition américaine et espérait que l'édition française ne connaîtrait pas le même destin. La clôture (provisoire) de ce temps fort éditorial se situerait en 2008 avec *Le livre : que faire ?*[9] d'Éric Hazan, auquel contribuait un André Schiffrin moins optimiste quant à la situation française. Ces deux ouvrages ont été publiés par La fabrique, maison d'édition indépendante créée en 1998 par Éric Hazan, qui s'est beaucoup intéressée à la fabrique du livre. Ce dernier semble être le point culminant d'une phase réflexive sur le monde de l'édition, des phénomènes de concentration à l'œuvre et du dynamisme de ses marges, qui s'est accompagnée d'un processus d'objectivation institutionnelle, avec notamment l'enquête de Bertrand Legendre et Corinne Abensour en 2007 pour le compte du ministère de la Culture, *Regards sur les petits éditeurs*[10]. Après cette date, l'actualité éditoriale sur l'édition indépendante se fait plus éparse, avec des publications plus éloignées dans le temps (le livre de Sophie Noël sur *L'édition indépendante critique* par exemple, qui paraît aux Presses de l'Enssib en 2012, révisé en 2021[11]) ou plus éloignées du sujet (des livres sur la concentration dans le monde de l'édition comme celui de Jean-Yves Mollier en 2022[12]). Pendant ce temps, aucune étude sur l'édition indépendante n'a été produite et les chiffres collectés pour la rédaction de ce mémoire, provenant de sources diverses (Centre national du livre, Syndicat national des éditeurs, entretiens avec des éditeurs, presse professionnelle…) sont souvent incomplets et parfois divergents. En outre, comme le souligne Sophie Noël, « l'édition se caractérise par la très grande confidentialité - voire le goût du secret - entourant des informations considérées comme publiques dans d'autres secteurs »[13].

Confrontée dans un premier temps à cette difficulté de trouver des chiffres et des informations fiables et d'actualité, j'ai d'abord songé à réaliser une enquête statistique auprès d'éditeurs et de bibliothèques, afin de proposer une mise à jours des données existantes. Mais, rapidement, je me suis trouvée confrontée à la difficulté de définir l'édition indépendante et, par là-même, d'établir un panel

[8] Schiffrin André. *L'édition sans éditeurs*. Paris : La fabrique éditions, 1999, 94 p.

[9] Alberto Roland, Combes Francis, Faucilhon Joël… [et al.]. *Le livre : que faire ?* Paris : La fabrique éditions, 2008, 95 p.

[10] Abensour Corinne, Legendre Bertrand. *Regards sur l'édition. Les petits éditeurs : situations et perspectives, vol. 1.* Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études, de la prospective et des statistiques, 2007, 167 p.

[11] Noël Sophie. *L'édition indépendante critique : engagements politiques et intellectuels*. Nouvelle édition révisée. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2021, 232 p.

[12] Mollier Jean-Yves. *Brève histoire de la concentration dans le monde du livre*. Montreuil : Libertalia, 2022, 162 p.

[13] Noël Sophie. *L'édition indépendante critique : engagements politiques et intellectuels.* Nouvelle édition révisée. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2021, p.34.

(cc) BY-NC-ND

représentatif. Jusqu'à ce que, quelques semaines avant la date de rendu de ce mémoire, paraisse l'*Étude socio-économique de l'édition indépendante 2023*, première enquête d'envergure en quinze ans, menée par la récente Fédération des éditions indépendantes[14] (FEDEI) en vue des assises de l'édition indépendante organisées en février 2023 à Aix-en-Provence. Juste à temps pour combler quelques lacunes et confirmer quelques incertitudes. J'ai également pris connaissance d'une enquête du ministère de la Culture sur les petites et moyennes maisons d'édition lancée en janvier 2023[15], révélatrice elle aussi d'un renouveau de l'intérêt pour l'édition indépendante comme champ d'étude.

J'ai donc fait le choix de me réorienter vers une enquête qualitative à travers une série d'entretiens (voir annexes 1 et 2), qui m'offrirait une finesse et une profondeur d'analyse que n'aurait pas permis un questionnaire en ligne. J'ai ainsi pu mener vingt entretiens, dix avec des éditeurs et dix avec d'autres professionnels du livre, bibliothécaires, membres d'associations pour la promotion du livre ou de structure régionale du livre (voir Sources). Une méthodologie qui paraît plus adaptée, grâce aux témoignages directs, laissant place au ressenti et au facteur humain, composantes importantes de notre sujet.

Quant à l'absence de chiffres concrets sur la présence des éditeurs en bibliothèques, en dehors de quelques cas d'école réalisés à partir des catalogues en ligne de bibliothèques, cela fait partie de l'une des problématiques soulevées dans notre étude, et constitue également une piste de solution.

[14] Fédération des éditions indépendantes et Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur. *Étude socio-économique de l'édition indépendante 2023* [En ligne]. Février 2023, 45 p. Disponible sur : https://www.livre-provencealpescotedazur.fr/public_data/publication/1675334790/etude-panorama-de-l-edition-independante-en-france-en-2023-63db6a0b86bdb648820452.pdf (consulté le 09/02/2023).

[15] Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture. *Le ministère de la Culture lance une étude sur les petites et moyennes maisons d'édition* [En ligne]. 24 janvier 2023. Disponible sur : https://fill-livrelecture.org/enquete-le-ministere-de-la-culture-lance-une-etude-sur-les-petites-et-moyennes-maisons-dedition/ (consulté le 13/02/2023)

(cc) BY-NC-ND

I. BIBLIOTHEQUES ET BIBLIODIVERSITE : UN COUPLE IDEAL OU IDEALISE ?

I.1. IT'S A MATCH

L'édition indépendante jouerait par nature, pour ses plus fervents représentants (au premier rang desquels Éric Hazan), un rôle de service public, en faisant le choix d'éditer des livres, non pas pour les profits qui pourront en découler, dans une pure logique capitalistique, mais bien pour défendre la diversité de la pensée et de la création à travers des publications audacieuses. Les bibliothèques sont, quant à elles, un service public financé par l'État et les collectivités territoriales. Non soumises aux lois du marché et aux impératifs de rentabilité des librairies, elles sont, par définition, un lieu idéal de valorisation des productions éditoriales indépendantes. Nous avons a priori affaire ici à deux maillons de la chaîne du livre intimement liés.

I.1.1. Que représentent les bibliothèques pour les éditeurs indépendants ?

Comme le révèle le lancement d'une enquête d'envergure sur les petites et moyennes maisons d'édition par le ministère de la Culture en janvier 2023[16], on assiste à un regain d'intérêt associatif, institutionnel et public sur le sujet de l'édition indépendante. L'objet de ce mémoire n'est pas d'en donner un aperçu exhaustif mais plutôt d'éclairer le sujet sous un angle particulier : celui de sa relation aux bibliothèques. Ce qui exige tout de même quelques éléments de définition préalables.

Tentative de définition de l'indépendance

> Une « oligopole à frange » ? Le paysage éditorial français jusqu'à aujourd'hui

Avant même de définir l'indépendance, terme qui pose le plus de difficultés sémantiques, il convient de définir ce qu'est un éditeur, ce qui ne va pas non plus de soi, compte-tenu du « flou entourant cette catégorie professionnelle faiblement organisée », selon Sophie Noël[17], qui propose une définition de l'éditeur comme « personne physique ou morale qui opère une sélection entre plusieurs œuvres à éditer, pour ensuite la fabriquer, la publier et la diffuser auprès du public. »

Il n'est pas aisé de connaître le nombre d'éditeurs en France. Sur le site du Syndicat national de l'édition (SNE), on trouve le chiffre (non pas dans le rapport annuel ni dans le rapport des chiffres de l'édition mais dans une Foire aux questions) de 10 000 éditeurs[18], distinguant les gros éditeurs (20 maisons d'édition disposant

[16] Fédération Interrégionale du Livre et de la Lecture. *Le ministère de la Culture lance une étude sur les petites et moyennes maisons d'édition* [En ligne]. 24 janvier 2023. Disponible sur : https://fill-livrelecture.org/enquete-le-ministere-de-la-culture-lance-une-etude-sur-les-petites-et-moyennes-maisons-dedition/ (consulté le 13/02/2023)

[17] Noël Sophie. *L'édition indépendante critique : engagements politiques et intellectuels*. Nouvelle édition révisée. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2021, p.73.

[18] Syndicat national de l'édition. FAQ de l'édition [En ligne]. 13 septembre 2022. Disponible sur : https://www.sne.fr/faq-de-ledition/ (consulté le 13/02/2023).

(cc) BY-NC-ND

d'un catalogue de plus de 5 000 titres) et les petites structures. Le SNE compte 700 adhérents, comprenant des « gros » et des « petits » éditeurs, selon ses critères.

Le ministère de la Culture[19] dénombre quant à lui 8 000 structures dont 4 000 pour lesquelles l'édition est l'activité principale, et estime à 17 000 le nombre d'emplois dans le secteur du livre.

Encore plus restrictif, *Livre Hebdo*[20] communique chaque année le nombre d'éditeurs ayant publié au moins un livre dans l'année. Celui-ci, en hausse constante depuis 15 ans, excepté en 2020 du fait de la crise sanitaire, est relativement stable et se situe autour de 4 500 (4 455 en 2017, 4 534 en 2018, 4 546 en 2019). Il se crée chaque année une quarantaine de nouvelles maisons d'édition[21]. Un chiffre stable qui permet de donner un périmètre réaliste à notre sujet, même s'il regroupe des structures extrêmement disparates. Hachette Livre, premier acteur du marché du livre en 2022, et La cabane bleue, jeune maison d'édition écoresponsable créée en 2019 exercent-ils vraiment le même métier ?

Un petit retour historique s'impose pour définir plus précisément le paysage actuel et les nuances à apporter à ces chiffres bruts. Le commerce du livre, et avec lui, le métier d'éditeur, ne se développent qu'avec l'apparition de l'imprimerie. Libraire et éditeur sont dans un premier temps indissociables, et il faut attendre la fin du XVIIIe siècle, avec la loi sur la propriété littéraire, et surtout le mouvement des encyclopédistes au XIXe, pour qu'émerge la figure de l'éditeur tel qu'on l'entend aujourd'hui, avec un rôle intellectuel et non plus seulement commercial.

Le première grande figure d'éditeur émerge au XIXe siècle en la personne de Louis Hachette, qui profite des lois Guizot sur le système scolaire public en obtenant de l'État une commande d'un million d'exemplaires de son *Alphabet et premier livre de lecture* entre 1831 et 1833. En 1853, il ouvre ses bibliothèques de gare et s'affranchit du livre scolaire en développant une collection de livres destinés au divertissement des voyageurs.

À mesure que se développent l'instruction et la pratique de la lecture, d'autres grandes maisons émergent aux côtés de Hachette au tournant du XXe, qui dominent encore aujourd'hui le paysage éditorial français : Gallimard, Grasset, Flammarion, Albin Michel… Des secteurs éditoriaux spécifiques naissent en parallèle comme la littérature pour la jeunesse, qui prend son essor à la fin de la Première Guerre mondiale avec la création de la Bibliothèque verte chez Hachette et du Père Castor chez Flammarion.

Le phénomène de concentration, qui semble atteindre son apogée en 2022 avec la menace de rachat de Hachette par Editis, commence dès la seconde moitié du XXe siècle, avec des mouvements complexes et successifs de fusions et d'acquisitions, aboutissant à une situation d'« oligopole à franges » :

> En 1968, l'économiste américain George Stigler élabora le concept d'oligopole à frange pour permettre de comprendre l'évolution des industries culturelles dans son pays. Son analyse insiste sur la présence d'un petit nombre d'entreprises contrôlant la plus grande part d'un

[19] Ministère de la culture. *Les politiques de soutien à l'économie du livre. Le marché du livre* [En ligne]. Disponible sur : https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-politiques-de-soutien-a-l-economie-du-livre/Le-marche-du-livre (consulté le 13/02/2023).

[20] Piault Fabrice. La production par éditeurs en 2019. In : *Livre Hebdo*. 21 février 2020.

[21] Vernet Stéphanie, De Cussac Camille. *La Grande aventure du livre. Dans les coulisses de l'édition.* Paris : Arola, 2022, p.10.

(cc) BY-NC-ND

> marché et ne laissant à une multitude de petites structures que la frange ou les miettes du festin.[22]

Un concept particulièrement opérant pour la France à partir des années 1980 et qui s'est accentué pour aboutir, en 2022, à un paysage éditorial dominé par trois grands groupes éditoriaux. Ainsi, selon le planisphère de l'édition française 2022 réalisé par *Livre Hebdo*[23], Hachette Livre, regroupant une quarantaine de maisons d'édition en France (Stock, Grasset, Fayard, Calmann-Lévy…), domine le marché avec un chiffre d'affaires annuel de 2 598 millions d'euros. Il est suivi par le groupe Editis qui, avec ses 53 maisons (Julliard, 10/18, Sonatine, La Découverte, L'Agrume…), a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 856 millions d'euros. Le groupe Madrigall (Flammarion, Gallimard…) arrive en troisième position avec 585 millions d'euros en 2020. Le chiffre d'affaires cumulé de Hachette et Editis représente plus de 50% du chiffre d'affaires total de l'édition, 75,5% si l'on cumule les cinq premiers groupes, avec Madrigall, Media-Participations et Lefebvre-Sarrut[24].

Une situation oligopolistique qui menaçait encore de s'accentuer en 2022 avec le rachat annoncé de Hachette par Editis, contesté par un certain nombre d'acteurs du livre, notamment un collectif d'éditrices indépendantes (Liana Levi, Sabine Wespieser, Colette Olive, cofondatrice des éditions Verdier et Laure Leroy, directrice des Editions Zulma), qui signaient une tribune dans *Le Monde* en juin 2022[25], avant que la fusion ne soit finalement ajournée par la Commission européenne :

> Une telle fusion affaiblirait considérablement la richesse, la diversité et le dynamisme du paysage éditorial français. Notre métier s'articule entre artisanat et industrie. Ce mégagroupe, tel qu'il se dessine aujourd'hui, romprait totalement l'équilibre du marché et mettrait en péril toute l'édition indépendante, car les répercussions d'une concentration jamais atteinte à ce jour, par sa taille et son ampleur, se feraient sentir sur l'ensemble de la chaîne du livre […] Dans nos maisons indépendantes comme dans les maisons de taille plus importante, nous travaillons sur le long terme. Nous défendons des œuvres et des auteurs, nous leur offrons le temps de se construire et d'accéder à la notoriété. Cela nécessite une subtile péréquation, un équilibre indispensable et toujours fragile. Face à ce mégagroupe, il va sans dire que nous n'aurions plus les moyens de soutenir les auteurs les plus exigeants, qui sont pourtant la fierté et l'avenir de nos catalogues.

Les signataires de cette tribune incarnent, avec d'autres, les franges de cette oligopole, garantes du pluralisme éditorial. Des franges très actives et dynamiques, si l'on en croit l'étude sur d'Olivier Donnat sur la *Diversité consommée sur le marché du livre* entre 2007 et 2016. D'après cette étude, la masse des éditeurs

---

[22] Mollier Jean-Yves. *Brève histoire de la concentration dans le monde du livre.* Montreuil : Libertalia, 2022, p.10.

[23] Syndicat national de l'édition. *L'édition en perspective. Rapport d'activité du Syndicat national de l'édition 2021-2022* [En ligne]. p.8-9. Disponible sur : https://www.sne.fr/publications-du-sne/ledition-en-perspective-2021-2022/ (consulté le 12/01/2023).

[24] Leduc Pauline. Jean-Yves Mollier : « Jamais la concentration dans l'édition n'a été aussi importante ». In : *L'Express*. 23 septembre 2022.

[25] Collectif. Tribune : « La fusion Editis-Hachette affaiblirait considérablement la richesse, la diversité et le dynamisme du paysage éditorial français. » In : *Le Monde*. 20 juin 2022.

(cc) BY-NC-ND

désignés comme « autres indépendants » représente près de la moitié des livres ayant fait l'objet d'au moins une vente (« références actives ») dans l'année en 2007[26] :

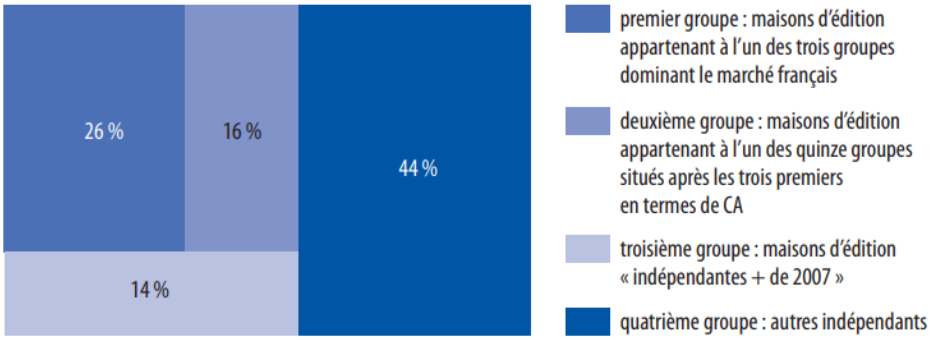

Figure 1 : répartition des « références actives » publiées en 2007

Une situation qui s'accentue entre 2007 et 2016 :

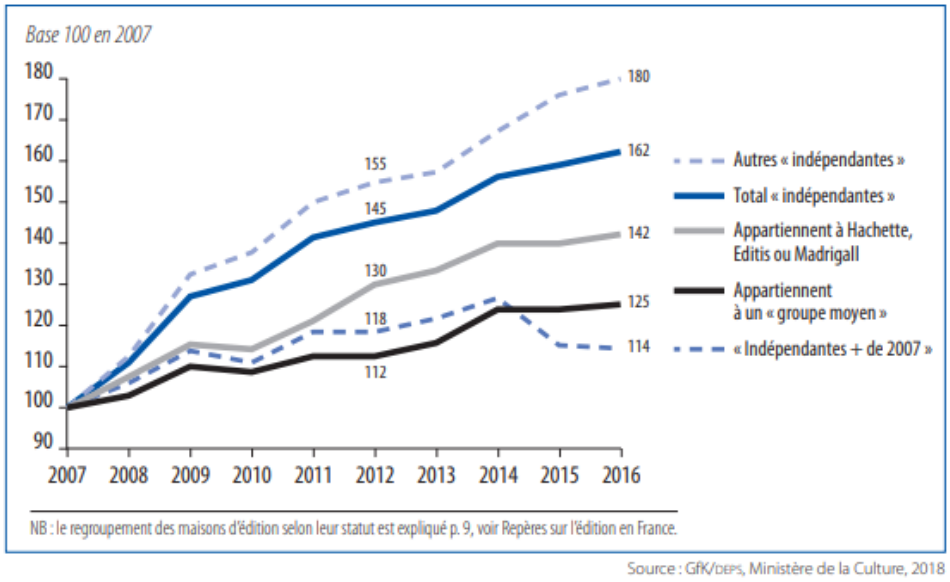

Figure 2 : Indices d'évolution du nombre de références différentes vendues[27]

Une dispersion des ventes confirmée par les chiffres clé du secteur du livre 2018-2019 du ministère de la Culture[28] (en 2019, les 10 titres les plus vendus ne représentaient que 1,9% du chiffre d'affaires total de l'édition et les 1 000 titres les

[26] Donnat Olivier. *Évolution de la diversité consommée sur le marché du livre, 2007-2016* [En ligne]. Ministère de la Culture, Département des études, de la prospective et des statistiques, 2018, p.9. Disponible sur : https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-etudes-2007-2022/Evolution-de-la-diversite-consommee-sur-le-marche-du-livre-2007-2016-CE-2018-3 (Consulté le 17/01/2023).

[27] Donnat Olivier. *Évolution de la diversité consommée sur le marché du livre, 2007-2016* [En ligne]. Ministère de la Culture, Département des études, de la prospective et des statistiques, 2018, p.10. Disponible sur : https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-etudes-2007-2022/Evolution-de-la-diversite-consommee-sur-le-marche-du-livre-2007-2016-CE-2018-3 (Consulté le 17/01/2023).

[28] Ministère de la culture, Service du livre et de la lecture, Observatoire de l'économie du livre. *Economie du livre. Le secteur du livre : chiffres clés 2018-2019* [En ligne]. Avril 2020. Disponible sur : https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Chiffres-cles-du-secteur-du-livre-2018-2019 (consulté le 17/01/2023).

(cc) BY-NC-ND

plus vendus que 19,8%), qui témoigne du dynamisme de cette frange qui nous intéresse ici. Ces éditeurs s'inscrivent dans la longue traîne définie par Chris Anderson[29], qui établit que la vente en petites quantités d'un nombre de produits très variés dépasse, collectivement, la part de marché des best-sellers.

Mais, une fois le paysage global dessiné et une fois mieux cernés les contours de la population qui nous intéresse, comment la définir plus précisément que par opposition aux mégagroupes qu'elle dénonce ?

L'indépendance, une association de critères

L'enquête socio-économique réalisée par la FEDEI en 2023[30] estime à 2 240 le nombre d'éditeurs indépendants, à l'origine de 28% des titres disponibles et 30% des nouveautés (20 000 nouveautés annuelles). La FEDEI définit l'édition indépendante par 4 critères :

- publier uniquement à compte d'éditeur,
- sans contrôle, direct ou indirect, ni de l'État, ni d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public,
- sans avoir partie liée à un groupe d'édition ou un groupe financier,
- et sans excéder un chiffre d'affaires annuel de 10 M€.

Une addition de critères qui semble simple et sans ambiguïté. Pourtant, aucune définition officielle n'existe et, lorsque l'on interroge des éditeurs indépendants, ces critères varient sensiblement.

> Il n'y a pas de critère objectif et c'est très dommage parce que s'il y en avait, ça permettrait de pouvoir faire des études par exemple, ce qu'on ne peut pas faire. De pouvoir comparer dans le temps, l'évolution, le nombre de personnes concernées, le chiffre d'affaires cumulé, plein de choses intéressantes. On ne peut pas, simplement parce qu'on ne s'est jamais mis d'accord sur la définition. C'est dommage que *Livre hebdo* ne s'en soit pas emparé car ils ont une base de données sur toute l'édition. Ne serait-ce qu'en disant : moins d'un million de chiffre d'affaires, au moins trois titres par an, par exemple... Ils sont suffisamment consensuels dans le monde de l'édition pour pouvoir le décréter et être suivis. (Gaëlle Bohé, directrice de l'association Fontaine O Livres et directrice du prix Hors Concours)

Entre les 500 000 euros de chiffre d'affaires fixés par le Centre national du livre (CNL) dans le cadre de son dispositif d'aides exceptionnelles aux éditeurs indépendants dans le contexte post-Covid[31], le million d'euros évoqué par Gaëlle Bohé et les 10 millions d'euros établis comme seuil par la FEDEI, il y a une différence de taille. La taille peut-elle constituer un critère de définition pertinent ?

---

[29] Anderson Chris. *La longue traîne*. Paris : Village mondial, 2009. 288 p.

[30] Fédération des éditions indépendantes et Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur. *Étude socio-économique de l'édition indépendante 2023* [En ligne]. Février 2023, p.3. Disponible sur : https://www.livre-provencealpescotedazur.fr/public_data/publication/1675334790/etude-panorama-de-l-edition-independante-en-france-en-2023-63db6a0b86bdb648820452.pdf (consulté le 09/02/2023).

[31] Centre national du livre. *Aide aux éditeurs pour la promotion des auteurs et des publications* [En ligne]. Disponible sur : https://centrenationaldulivre.fr/aides-financement/subvention-aux-editeurs-pour-la-promotion-des-auteurs-et-des-publications (consulté le 14/02/2023).

(cc) BY-NC-ND

Dans leur étude de 2007 pour le ministère de la Culture[32], Corinne Abensour et Bertrand Legendre refusent de retenir ce critère car un chiffre d'affaires minimal exclurait les nouvelles créations, quand un chiffres d'affaires maximum exclurait à l'inverse les plus vieilles maisons. Ils parlent de « petits » éditeurs, un terme vague qui présente l'avantage de ne pas porter de jugement qualitatif ou esthétique et qui est parfois employé par les éditeurs eux-mêmes, contesté par d'autres :

> Le terme petit me va, on n'a rien d'alternatif. On est tout seul et tout petit. (Renaud Buénerd, co-fondateur des éditions du Chemin de fer)
>
> La taille peut définir la « petite édition » (je n'aime pas ce terme) ou la micro-édition, mais les titres publiés ne sont pas moins importants, c'est juste qu'on n'a pas accès aux circuits de distribution. (Juliette Combes Latour, directrice des Affaires culturelles de Tremblay-en-France, auparavant éditrice au Temps des cerises et chargée de mission à L'autre livre)
>
> Je ne me retrouve pas non plus dans l'étiquette « petit ». Oui, par la taille, mais après je ne suis pas mécontent de mon sort, de ma visibilité en librairie, dans les médias… Je vois des logiques qui peuvent un peu nous marginaliser en effet mais on passe par d'autres voies, notamment ce réseau de librairies indépendantes très dynamique en France, ce qui fait que sur certains titres on arrive à égaler ce qu'aurait fait un gros éditeur sur le même livre. On n'est pas écrasé. (Cédric Biagini, directeur éditorial des éditions L'échappée)

Plusieurs éditeurs interrogés estiment plus pertinent de définir l'indépendance par l'aspect économique : sont indépendants les éditeurs qui possèdent la majorité de leur capital.

> Dans le langage courant des éditeurs, des acteurs du monde du livre, indépendant signifie d'un point de vue financier, qui ne dépend pas d'un groupe plus gros, qui pourrait influer sur sa politique éditoriale. Ça peut aller d'une maison qui publie un ou deux livres par an jusqu'à des plus gros comme le Diable vauvert qui fait plus d'un million d'euros de chiffre d'affaires annuel. Ça recouvre des réalités très différentes, mais c'est surtout cet angle économique et structurel. (Cédric Biagini, directeur éditorial des éditions L'échappée)

C'est à partir de l'indépendance financière que se dessine l'indépendance intellectuelle, la propriété du capital permettant à l'éditeur d'être seul maître de ses choix. De là découle aussi un certain nombre de difficultés économiques communes. L'accès au crédit bancaire est rare pour ces structures, qui reposent souvent sur des logiques d'autofinancement et des dispositifs d'aides publiques complémentaires, ce qui conduit à une certaine prudence gestionnaire.

> Le modèle économique de l'édition, c'est ce qu'on appelle la péréquation : on raisonne sur une année pour qu'à la fin on n'ait pas perdu d'argent. La péréquation veut dire qu'on ne peut pas savoir à l'avance ce qui va marcher ou pas mais on essaie de faire des livres de typologie variée, un roman de littérature étrangère, française, quelque

[32] Abensour Corinne, Legendre Bertrand. *Regards sur l'édition. Les petits éditeurs : situations et perspectives, vol. 1*. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études, de la prospective et des statistiques, 2007, p.17.

(cc) BY-NC-ND

> chose de très réaliste ou moins, avec des variations de prix et tout ça, pour qu'il y ait quand même quelque chose qui marche à la fin et qui finance tout le programme. Souvent dans les industries culturelles, vous avez 10 produits, 8 qui plantent et 2 qui marchent. Sauf qu'un des défauts du système, c'est que ça encourage la surproduction. Plus on produit, plus on moyennise, plus on s'approche en théorie de la péréquation. Mais plus on fait de livres, moins on le fait bien. (David Meulemans, directeur des éditions Aux Forges de Vulcain)

Cette logique vertueuse conduisant à publier un nombre limité de titres est la source de la principale difficulté à laquelle se confronte l'édition indépendante : la diffusion-distribution. Pour que la « longue traîne » théorisée par Chris Anderson se concrétise, il faut que des canaux de diffusion existent pour proposer cette diversité au consommateur final. Et ce qui s'applique aux contenus dématérialisés sur le Web s'applique plus difficilement au livre. Le marché de la diffusion de livres est largement guidé par des logiques de rentabilité et donc de taille, ce qui conduit certains diffuseurs à refuser les nouveaux entrants ou les éditeurs publiant moins d'un certain nombre de titres par an. L'Agrume par exemple, éditeur jeunesse indépendant racheté par Editis en 2019, s'est vu refuser l'accès à un certain nombre de diffuseurs parce qu'il publiait moins de 10 titres par an. C'est ce qui conduit certains éditeurs à s'auto-diffuser (comme les éditions du Chemin de fer), ou à faire appel à une structure de diffusion spécialisée dans l'édition indépendante comme Harmonia Mundi. Les éditeurs de plus grande taille ayant accès à des grands diffuseurs généralistes sont davantage présents en librairie. Un phénomène qui alimente la concentration et la surproduction.

Mais de la même manière que le critère de taille ne peut suffire à définir l'indépendance, les critères économiques, le nombre de titres publiés par an ou le mode de diffusion ne sont pas satisfaisants non plus. En écoutant les éditeurs donner leur propre définition de l'indépendance, il semble plus pertinent de s'orienter vers une association de critères :

> Moi, je ne me suis pas posé la question avec autant de précision jusqu'à aujourd'hui. J'en étais resté à : je suis éditeur indépendant parce que le capital m'appartient à 100%, je fais moins de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires et je publie à compte d'éditeur, ce sont les trois grands critères. Mais une fois qu'on a dit ça, est-ce qu'il y a une spécificité au-delà de ça dans l'exercice du métier. Si je vais accoler un mot, ce serait la liberté, de réussir, d'échouer, la prise de risque que ça constitue, et ne pas avoir de comptes à rendre. (Dominique Tourte, éditeur et président de la Fédération des éditeurs indépendants)

> Si on commençait à gratter un peu, à se dire, est-ce qu'on ne peut pas aller au-delà de ces questions, ça nous emmène très loin. Être dans une logique pas uniquement commerciale, et ça complexifie la chose car vous pourrez avoir des éditeurs indépendants qui ont une manière de faire qui se rapproche de ceux des grands groupes. Et d'autres comme P.O.L. qui peuvent publier des livres exigeants. Après ça nous emmène très loin, sur la manière de faire les livres, de les promouvoir… Est-ce une indépendance par rapport à l'air du temps… J'amènerais toutes ces nuances-là. (Cédric Biagini, directeur éditorial des éditions L'échappée)

(cc) BY-NC-ND

Une définition à quoi viennent donc s'attacher des éléments d'ordre qualitatif : la liberté, l'exigence… Ce que vient encore complexifier François Bétremieux, des éditions Le Tripode, avec les notions de savoir-faire, de contre-culture…

> Il y a le stade zéro de l'indépendance, qui est un juridico-administratif : est indépendant l'éditeur qui a 51% des actions de sa maison, qui décide de sa ligne éditoriale et réinvestit l'argent dans d'autres livres. À ce degré zéro s'ajoutent deux définitions. Il y a l'idée de la tradition et du savoir-faire, une espèce d'héritage du bel ouvrage, de l'artisanat qui s'ajoute au statut juridique, et il peut y avoir aussi en 3ème biais le côté contre-culturel, lié à des mouvements politiques ou d'avant-garde, des mouvements un peu underground. On voit dans les maisons indépendantes que chacun prend et associe ces discours-là. Il n'y a pas une définition mais une association de concepts pour définir l'édition indépendante. La définition permet de se constituer en groupe. C'est pour ça que beaucoup de gens veulent une définition car ça permet de faire corps, de dire « tu es avec nous ou contre nous », et de faire entrer ou non tel éditeur dans le groupe. Cela permet d'avoir un statut et d'acquérir du capital symbolique, qui se transforme ensuite en capital financier. Quand on démarre et qu'on n'a rien, pas d'argent, pas d'auteur connu, se dire indépendant crée déjà de la valeur. De la même manière qu'il y a un label de vignerons indépendants. Se définir, c'est important, mais c'est intéressant de voir pourquoi les éditeurs se sentent obligés de le mentionner comme si c'était un label qualité. En fait, être éditeur indépendant, c'est un atout marketing. (François Bétremieux, responsable des relations libraires, bibliothèques et festivals aux éditions Le Tripode)

Ce qui finalement ne nous donne pas de définition définitive mais nous permet de connaître les critères qui comptent aux yeux des éditeurs pour se reconnaître comme indépendants et se reconnaître entre eux, un mélange de critères esthétiques, politiques et économiques qui forment ce qu'Olivier Alexandre, Sophie Noël et Aurélie Pinto nomment le « récit de l'indépendance »[33].

Le terme « bibliodiversité », peu employé par les éditeurs eux-mêmes lors des entretiens, participe sans doute moins de ce « récit de l'indépendance ». Inventé dans les années 90 par un groupe d'éditeurs Chiliens[34], il est le pendant culturel de la biodiversité. La bibliodiversité « est un système autosuffisant complexe qui regroupe l'art de raconter des histoires, l'écriture, l'édition et tous les autres types de production, de littérature orale et écrite. Les écrivains et les producteurs s'apparentent aux habitants d'un écosystème. La bibliodiversité contribue à l'épanouissement de la culture et à la bonne santé du système écosocial. […] Les petits éditeurs indépendants y contribuent à travers la publication exigeante de supports culturels [...] et la production de livres exposant une grande variété de points de vue. »[35] « … indépendante, décoloniale, écologique, féministe, libre,

[33] Lefort-Favreau. Le luxe de l'indépendance. Réflexions sur le monde du livre. Montréal (Québec) : Lux, 2021, p.11.

[34] Hawthorne Susan. *Bibliodiversité. Manifeste pour une édition indépendante*. Paris : Éditions Charles Léopold Mayer, Lausanne : Éditions d'en bas, 2016, p.28.

[35] Hawthorne Susan. *Bibliodiversité. Manifeste pour une édition indépendante*. Paris : Éditions Charles Léopold Mayer, Lausanne : Éditions d'en bas, 2016, p.26.

(cc) BY-NC-ND

sociale et solidaire »[36], la bibliodiversité est à la fois plus politique et plus généraliste. Nous l'emploierons ici comme concept, comme objectif non objectivé, à l'instar de la diversité culturelle, quand l'édition indépendante sera employée pour parler des éditeurs se réclamant de ce « récit de l'indépendance », dont nous avons cerné les contours dans cette première partie.

Quels est le poids des bibliothèques pour les éditeurs ?

Au-delà de l'attachement symbolique qui lie naturellement bibliothèques et éditeurs indépendants par leurs missions et leur vocation, il existe des éléments concrets, tangibles, économiques, qui confèrent aux bibliothèques un poids non négligeable dans l'activité des éditeurs. Les bibliothèques représentent à la fois des ventes, des reversements de la Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit (Sofia), des rétributions pour les auteurs et de nouveaux publics potentiels.

Un attachement symbolique

Dans le discours des éditeurs, les bibliothèques incarnent des valeurs dont ils se sentent proches. Bibliothèques et éditeurs indépendants se retrouvent dans leurs missions de service public, les unes en tant qu'institutions chargées de rendre accessibles et de promouvoir la diversité culturelle auprès du plus grand nombre, les autres en tant qu'acteurs et créateurs de cette diversité.

Gaëlle Bohé, directrice de l'association Fontaine O Livres qui accompagne le développement et la promotion des acteurs indépendants de l'édition, et créatrice du prix Hors Concours, prix littéraire de l'édition indépendante, résume ainsi cette proximité symbolique :

> Les éditeurs indépendants se sentent souvent très proches des missions de la bibliothèque, parce que c'est dans les deux cas une volonté d'aller au plus près des gens, dans des endroits parfois un peu reculés, de ne pas être sur de l'artillerie lourde mais de pouvoir faire un peu de dentelle dans le maillage de la lecture et du partage du livre... Il y a le côté service public, auquel l'édition indépendante est traditionnellement fortement liée. Donc d'un point de vue éthique, il y a une amitié assez forte qui fait que pour les éditeurs indépendants, se retrouver en bibliothèque c'est important. Ce n'est pas important que pour les ventes, mais parce que c'est important d'être lu par des publics qui n'ont pas forcément les moyens d'aller en librairie.

Il existe aussi une proximité socio-culturelle, via les formations universitaires et les références qui rassemblent les acteurs du monde du livre. Les éditeurs interrogés ont souvent, parmi leurs amis, voire leurs auteurs, des bibliothécaires.

> Je les ai beaucoup fréquentées quand j'étais plus jeune. Je les fréquente encore parce que j'interviens régulièrement en bibliothèque, autour de mes publications, autour du métier d'éditeur. J'ai des amis bibliothécaires, des amis proches. Et j'ai aussi travaillé sur les questions de patrimoine en bibliothèque, j'ai fait un livre pour enfants sur la naissance de l'imprimerie qui était le prétexte à valoriser des collections d'incunables. Bien sûr, je ne dirais pas que je les connais bien mais je les

[36] Lacour Cécile. A Pampelune, l'édition indépendante réaffirme ses engagements politiques. In : *Livre Hebdo*. 29/11/2021.

(cc) BY-NC-ND

> fréquente régulièrement. Avec notre association, on a organisé un grand nombre de rencontres avec des bibliothécaires pour les sensibiliser aux publications régionales. Ça nous a fait régulièrement les fréquenter. (Dominique Tourte, éditeur et président de la Fédération des éditeurs indépendants)

Les bibliothèques sont souvent décrites comme des lieux ouverts, accueillants, accessibles :

> Moi j'ai vu l'évolution en 25 ans, le monde de la bibliothèque a vraiment changé, plus que le monde de la librairie, qui a changé moins radicalement. Tout ce qui peut être perçu comme un élément de discours, mais qui n'en est pas un, sur l'accueil du public, je trouve que les bibliothèques sont plus accueillantes, il y a plus d'événements, c'est plus ouvert, stimulant... (David Meulemans, directeur des éditions Aux Forges de Vulcain).

> Je trouve que ces dernières années, on assiste à un renouvellement de génération dans les bibliothèques et un nouveau dynamisme. Des bibliothèques montrent leur valeur ajoutée comme acteur culturel dans une ville, plus qu'il y a quelques années. Après je trouve que malheureusement, ça a été le grand oublié de l'histoire pendant le Covid. On a vu comment les libraires sont devenus commerce essentiel, et c'est très bien. Par contre les bibliothèques sont restées ouvertes, on n'en a pas du tout parlé. Ça montre que la bibliothèque est encore le parent pauvre de la chaîne du livre. Donc la vision que j'en ai, c'est des gens qui essaient de faire des actions pour un public pas forcément très aisé et leur faire découvrir des choses. Mais il y a un côté un peu prêcher dans le désert. (François Bétremieux, responsable des relations libraires, bibliothèques et festivals aux éditions Le Tripode)

Ainsi, les éditeurs sont amenés à fréquenter des bibliothèques dans le cadre de leur travail, et des bibliothécaires, parfois, dans le cadre privé. Ces dernières bénéficient d'un indéniable capital sympathie, mais celui-ci se peut-il se transformer en capital tout court ?

Des ventes

Ce qui frappe d'emblée, lorsque l'on interroge les éditeurs sur la présence de leurs livres en bibliothèque, est la difficulté d'obtenir des informations claires :

> Moi, je suis diffusé par les Belles Lettres, je n'ai presque aucun moyen de voir si le livre a été acheté par un client en librairie ou par une collectivité. Donc c'est plus un ressenti. (Dominique Tourte, éditeur et président de la Fédération des éditeurs indépendants)

> Avec le Prêt numérique en bibliothèque, on le voit. Par contre pour les livres physiques, comme les achats sont faits par des centrales d'achat, c'est peu visible. (Benoît Laureau, directeur des éditions de l'Ogre)

En 20 ans le nombre de bibliothèques municipales est passé de 3 000 à plus de 8 000. Le nombre de livres achetés a doublé entre 1990 et 2017 pour atteindre 8 millions, avec un budget total d'acquisitions estimé à 136,7 millions (voir annexe 3). Une simple comparaison entre le nombre de bibliothèques qui maillent le territoire français (8 000) et le tirage moyen d'un livre publié par un éditeur

(cc) BY-NC-ND

indépendant (entre 1 000 et 3 000) suffit à se rendre compte que l'achat, même par une minorité de bibliothèques, d'un titre publié par un éditeur indépendant peut représenter pour lui un poids notable, dont certains éditeurs interrogés ont conscience :

> J'ai vu l'explosion des médiathèques sur le territoire, les constructions, ça a été un des gros projets dans le champ du livre ces vingt dernières années, c'est considérable le nombre d'établissements qu'il peut y avoir. Ne serait que dans les Hauts-de-France, c'est 400-500 médiathèques importantes. Si, pour chaque livre que je publie, j'en ai 150 ou 200 qui trouvent place dans une médiathèque, ça changerait beaucoup de choses. (Dominique Tourte, éditeur et président de la Fédération des éditeurs indépendants)

> Le distributeur ne nous dit même pas, vu que ça passe par les libraires. Est-ce que le fait de le savoir nous aiderait ? On n'a pas à s'immiscer. Ce n'est pas un territoire qu'on a exploré. Mais c'est sûr que si sur un titre on a 150 bibliothèques qui achètent un exemplaire du livre, ce n'est pas insignifiant pour nous. (Cédric Biagini, directeur éditorial des éditions L'échappée)

S'ils n'ont pas une idée précise du nombre de bibliothèques où se trouvent leurs livres, les éditeurs en ont souvent des retours indirects, via leurs visites en bibliothèques ou par leurs lecteurs (« Ça arrive régulièrement qu'on me dise « j'ai vu vos livres dans telle bibliothèque », on le sait par la bande et ça fait toujours plaisir »[37]). Le chiffre de 150, revenu à deux reprises, représente moins de 2% des bibliothèques municipales en France. Ce qui correspond peut-être en réalité au nombre de bibliothèques qui ont acheté leurs livres, sans qu'ils le sachent. Il serait en tous cas important que ces chiffres soient connus pour objectiver le rôle économique des bibliothèques dans le chiffre d'affaires des éditeurs indépendants. Certains entrevoient des pistes pour y accéder (passer par la Sofia ou analyser les catalogues des bibliothèques) mais aucun n'a les moyens, seul, de mettre en place ce chantier.

Autre argument en faveur des bibliothèques dans la balance économique des éditeurs indépendants : celui du coût de leurs livres. La qualité de fabrication est souvent au cœur de leur philosophie (le papier, la maquette, la reliure, le design…), ce qui a un coût. Dans un contexte d'inflation, de hausse des matières premières et de baisse du pouvoir d'achat, les bibliothèques sont aussi un moyen de rendre accessibles des livres chers au plus grand nombre, ainsi que le résume Marie Rébulard, fondatrice de la maison d'édition jeunesse Six citrons acides : « l'indépendance exige de fabriquer des livres rentables, donc chers, d'où l'importance des médiathèques comme vecteurs d'accessibilité ».

Un poids économique plus important pour les indépendants

Dans son rapport sur la question du droit de prêt dans les bibliothèques en 1998[38], Jean-Marie Borzeix estimait le poids économique des bibliothèques dans le

[37] Entretien avec Cédric Biagini, directeur éditorial des éditions L'échappée

[38] Borzeix Jean-Marie. *La question du droit de prêt dans les bibliothèques* [En ligne]. Juillet 1998, p.44. Disponible sur : http://bibliofrance.org/jdownloads/Bibliothques%20et%20lecture%20publique/le20rapport20borzeix20pour20le20droit20de20pret20en20bibliotheques.pdf (consulté le 09/01/2023).

(cc) BY-NC-ND

marché du livre à 3,5%. On peut l'évaluer à 3,4% en 2017 (voir annexe 3), ce qui témoigne à la fois d'une remarquable stabilité et d'un poids très modeste. Il faut toutefois nuancer ce pourcentage, « qu'il s'agisse de l'édition de sciences humaines, de l'édition scientifique, de la littérature de création, notamment pour la jeunesse, des livres de poésie, des livres en gros caractères, ainsi que d'une façon générale, pour les petites structures éditoriales. » [39]

Pour préparer son rapport, Jean-Marie Borzeix réalise une étude pour mesurer l'impact direct des acquisitions des bibliothèques sur le secteur des « livres de recherche et de création »[40]. Un concept vague, simplement défini dans une note de bas de page comme « aussi bien des recueils de poésie, des livres de théâtre que des premiers romans ou des essais sociologiques ou historiques », à partir duquel est élaborée une liste de vingt-et-un « livres de qualité et de petite distribution ». Deux critères qui correspondent aux éditeurs qui nous intéressent ici. Les réponses de 469 bibliothèques, indiquant lesquels de ces livres étaient présents dans leurs collections, ont permis d'établir que les achats des bibliothèques pour certains titres représentaient parfois jusqu'à 20% des chiffres de ventes de l'éditeur, et ce de façon inversement proportionnelle au succès en librairie de ces mêmes titres.

Cet exemple, daté et peu précis, permet tout de même de révéler une logique qui s'applique encore aujourd'hui à certains segments éditoriaux, comme la poésie. Si les « gros » éditeurs n'en sont pas absents (la collection Blanche de Gallimard ou Seghers, appartenant à Robert Laffont), il s'agit d'un secteur où les indépendants de toutes tailles sont particulièrement dynamiques. On peut citer Bruno Doucet, bon promoteur de sa maison auprès des bibliothèques depuis sa création en 2010. Il était par exemple l'invité de la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris pour la Nuit de la lecture en 2022, organise près de 150 événements par an en bibliothèques et en librairies et compte 95 des 180 titres de son catalogue dans 53 bibliothèques du réseau de la Ville de Paris. On peut citer également Cheyne, qui imprime et diffuse ses propres livres, et a fait l'objet en 2020-2021 d'une exposition à la bibliothèque de la Part-Dieu à Lyon[41]. La bibliothèque a réalisé pour l'occasion une bibliographie sélective de l'éditeur et le catalogue des Bibliothèques municipales de Lyon propose 305 résultats à la recherche « Cheyne » et « éditeur », sur les 400 titres publiés par la maison. De nombreux éditeurs de poésie indépendants, petits, voire « micro », tirent leur épingle du jeu et sont bien représentés dans les bibliothèques, parce qu'ils se situent sur un segment de niche et proposent des titres uniques, introuvables ailleurs. Une place à part pour la poésie que confirme la récente enquête socio-économique réalisée par la FEDEI : « La poésie occupe une place importante dans le catalogue des structures indépendantes, et notamment celles de la catégorie D. Un

[39] Pelletier Geoffroy, Renard Hervé (sous la direction de*). L'accès des librairies aux marchés d'achats de livres des bibliothèques. État des lieux après une décennie de modifications du cadre législatif et réglementaire* [En ligne]. Ministère de la culture et de la communication, Direction générale des médias et des industries culturelles, Service du livre et de la lecture, Observatoire de l'économie du livre, août 2010, p.6. Disponible sur : https://www.vie-publique.fr/rapport/31335-lacces-des-librairies-aux-marches-dachats-de-livres-des-bibliotheques (consulté le 18/01/2023).

[40] Borzeix Jean-Marie. *La question du droit de prêt dans les bibliothèques* [En ligne]. Juillet 1998, p.42. Disponible sur : http://bibliofrance.org/jdownloads/Bibliothques%20et%20lecture%20publique/le20rapport20borzeix20pour20le20droit20de20pret20en20bibliotheques.pdf (consulté le 09/01/2023).

[41] Bibliothèque de la Part-Dieu. *Sous les mains de qui aurait l'audace. Cheyne, éditeur de poésie et typographe depuis 40 ans* [En ligne]. Disponible sur : https://www.bm-lyon.fr/expositions-en-ligne/cheyne-sous-les-mains-de-qui-aurait-l-audace/ (consulté le 14/02/2023).

(cc) BY-NC-ND

genre qui colore l'indépendance de ces éditeurs, garants de la bibliodiversité et parfois à contre-courant d'un marché marqué par la best-sellerisation. »[42]

Les littératures de genre bénéficient aussi de cette exception de visibilité auprès des bibliothèques, par exemple les éditions Aux forges de Vulcain, avec leur collection littérature de l'imaginaire :

> Le fait d'avoir une petite labellisation nous aide. Déjà, il y a quelques bibliothèques spécialisées. Par exemple à Rilke [Ville de Paris], parce qu'ils ont une thématique. Il y a aussi le fait que la littérature de l'imaginaire soit perçue comme un genre qui a un public un peu plus jeune donc ça intéresse les bibliothèques. (David Meulemans, directeur des éditions Aux Forges de Vulcain)

Des reversements de la Sofia

Outre les bénéfices des ventes directes aux bibliothèques, les éditeurs touchent une rémunération annuelle de la Sofia au titre du droit de prêt en bibliothèque, une conséquence de la loi de 2003, qui conclut la « bataille du droit de prêt » entre éditeurs et bibliothèques. Celle-ci connaît son apogée en 2000, alors que l'on commence à mesurer les résultats de la spectaculaire politique de construction et de modernisation des bibliothèques à l'œuvre depuis 1980. C'est à cette époque que naît le « modèle médiathèque »[43] qui se traduit par des propositions architecturales innovantes ainsi qu'un renouvellement important des collections et des activités culturelles. Le nombre d'inscrits en bibliothèque passe de 2,2 millions en 1980 à 6,6 millions (voir annexe 3). Dans le même temps, les ventes en librairie subissent une baisse inquiétante dans certains secteurs et, avec l'essor d'Internet, naît la crainte de la gratuité de tous les contenus culturels. C'est dans ce contexte que s'élève le débat entre les partisans d'une rémunération des auteurs sur les prêts en bibliothèque, et les défenseurs de la gratuité des bibliothèques, pour l'accès de tous au livre et à la culture. Ce conflit éclate au grand jour lorsqu'un groupe d'éditeurs lance une pétition, signée par 300 auteurs, le 28 mars 2000, menaçant de faire interdit le prêt de leurs œuvres en bibliothèque.

Deux ans de négociation sont nécessaires pour aboutir à la loi du 18 juin 2003 relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque et renforçant la protection sociale des auteurs[44]. A compter de cette date, le prêt d'une œuvre en bibliothèque ouvre droit à une rémunération de l'auteur, financée par l'Etat à hauteur d'1,50 € par usager inscrit en bibliothèque, et par les libraires, qui reversent 6% du prix de vente des livres achetés par des bibliothèques. Le versement est calculé sur la base du nombre d'exemplaires achetés par les bibliothèques. La Sofia, créée en 1999,

---

[42] Fédération des éditions indépendantes et Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur. *Étude socio-économique de l'édition indépendante 2023* [En ligne]. Février 2023, p.13. Disponible sur : https://www.livre-provencealpescotedazur.fr/public_data/publication/1675334790/etude-panorama-de-l-edition-independante-en-france-en-2023-63db6a0b86bdb648820452.pdf (consulté le 09/02/2023).

[43] Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'administration générale, Bulletin du Département des études et de la prospective. *La grande mutation des bibliothèques municipales* [En ligne]. Octobre 1998, p.1. Disponible sur : https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Files/Publications/Developpement-culturel-DC/La-grande-mutation-des-bibliotheques-municipales-DC-126 (consulté le 27/12/2022).

[44] *Loi du 18 juin 2003 relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque et renforçant la protection sociale des auteurs* [En ligne]. Journal officiel n°140 du 19 juin 2003. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000411828/#:~:text=%2D%20La%20r%C3%A9mun%C3%A9ration%20pr%C3%A9vue%20au%20second,l'exception%20des%20biblioth%C3%A8ques%20scolaires (consulté le 14/02/2023).

(cc) BY-NC-ND

devient l'organisme agréé pour la gestion du droit de prêt. Bibliothèques et libraires qui fournissent des livres aux bibliothèques déclarent chaque année leurs acquisitions et ventes à la Sofia, qui se charge ensuite de répartir cette somme entre auteurs et éditeurs. Le droit de prêt est appliqué de longue date dans d'autres pays (depuis 1946 au Danemark, 1979 au Royaume-Uni) mais la plupart du temps, ce sont les auteurs qui bénéficient de ces reversements. Le rôle des éditeurs dans l'avènement de cette loi et dans sa mise en œuvre est spécifique à la France.

Ainsi, en 2021, 11,4 millions d'euros étaient reversés par la Sofia aux auteurs et aux éditeurs, soit 0,4% du chiffre d'affaires des éditeurs sur la vente de livres hors scolaire (2 610,2 millions d'euros)[45]. D'après les éditeurs interrogés, ce que recouvrent ces chiffres n'est pas toujours clair, mais ce n'est pas négligeable dans l'économie des éditeurs indépendants :

> C'est un peu nébuleux, des fois c'est le pactole, des fois moins… (Renaud Buénerd, co-fondateur des éditions du Chemin de fer)

> C'est versé en été, à un moment où en librairie il y a un petit effondrement de la trésorerie. Donc ça permet de passer l'été. Il faut regarder leurs compte-rendus annuels. Moi j'ai toujours trouvé que leur mode de calcul était favorable à l'édition indépendante. La moindre petite maison d'édition peut avoir 4 000 à 6 000 euros par an de reversements Sofia. Ce n'est pas une fortune mais pour certaines, ça peut représenter 5% du chiffre d'affaires annuel, ce qui n'est pas à négliger. (David Meulemans, directeur des éditions Aux Forges de Vulcain)

Un poids confirmé par l'enquête socio-économique de la FEDEI :

> Si la perception de droits Sofia est assez faible dans la catégorie D (20 % d'éditeurs concernés), elle augmente avec la taille de la maison, démontrant que la plupart des catalogues C, B et A sont appréciés des bibliothèques et médiathèques du territoire et intégrés aux marchés publics d'acquisition. Il est également probable que de nombreuses petites structures ne pensent pas à s'enregistrer auprès des services de la Sofia.[46] (N.d.A. : structures A, B et C : plus de 25 000 euros de chiffre d'affaires annuels)

De l'action culturelle

Avec ce grand programme de développement et de modernisation des bibliothèques est née l'idée de troisième lieu, et avec elle l'ambition de proposer aux usagers des animations culturelles en lien avec les collections. Tous les éditeurs rencontrés sans exception ont déjà participé, avec un de leurs auteurs, à une de ces animations, le plus souvent sous la forme d'une rencontre avec un auteur, d'un atelier ou, plus rarement, d'une exposition.

---

[45] Syndicat national de l'édition. *Les chiffres de l'édition 2021-2022. Rapport statistique du SNE France et international* [En ligne]. 2022, p.3. Disponible sur : https://www.sne.fr/actu/les-chiffres-de-ledition-2021-2022-sont-disponibles/ (consulté le 12/01/2023).

[46] Fédération des éditions indépendantes et Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur. *Étude socio-économique de l'édition indépendante 2023* [En ligne]. Février 2023, p.29. Disponible sur : https://www.livre-provencealpescotedazur.fr/public_data/publication/1675334790/etude-panorama-de-l-edition-independante-en-france-en-2023-63db6a0b86bdb648820452.pdf (consulté le 09/02/2023).

(cc) BY-NC-ND

La maison d'édition jeunesse Six citrons acides est particulièrement intéressante à ce titre. Elle propose en effet sur son site[47] un ensemble d'animations destinées aux bibliothèques, avec des ressources gratuites à télécharger, une exposition à imprimer et des rencontres conçues avec une bibliothécaire freelance. Ce travail de promotion auprès des bibliothèques a fait partie dès le départ de la philosophie de l'éditrice, Marie Rébulard : « j'ai voulu monter une maison d'édition pour faire vivre les livres. La médiation est la solution pour ça. »

Les éditions Chandeigne, spécialisées dans le récit de voyage et le monde lusophone, ont également intégré cette composante à leur identité. À la fin de leur catalogue[48] sont présentées des expositions créées pour accompagner six de leurs publications (*Le Voyage des plantes* de l'ICCT, *Le chant du Marais* de Pascal Quignard et Gabriel Schemoul…), onze thématiques de conférences (*Les idées reçues sur les grandes découvertes*) ainsi que des spectacles et concerts.

Tous les éditeurs interrogés ont déjà participé à des animations en bibliothèque :

> Quand je vais dans des bibliothèques, c'est lié à mes activités d'éditeur pour des présentations de livres, soit pour accompagner un auteur, parler de L'échappée. On est allé plusieurs fois à Hélène Berr. Dans le 11e aussi. Et du côté de Lille. (Cédric Biagini, directeur éditorial des éditions L'échappée)

> Il y a des éléments propres au monde des bibliothèques, dans lesquels on s'est retrouvés inscrits très vite, comme la Nuit de la lecture. Beaucoup de libraires, la Nuit de la lecture ça les saoule, mais les bibliothèques aiment ça, on reçoit chaque année des invitations d'auteurs pour des lectures, des masterclass, des ateliers… Ça nous permet chaque fois de rencontrer des nouvelles bibliothèques. (David Meulemans, directeur des éditions Aux Forges de Vulcain)

Les éditions du Chemin de fer ont également travaillé avec les bibliothèques dans le cadre du festival Raccord(s), avec la médiathèque Hélène Berr notamment, où elles ont organisé une exposition de Beatrix Beck : « Les expos en médiathèque c'est super, on adore faire ça » (Renaud Buénerd, co-fondateur des éditions du Chemin de fer).

Les éditeurs se disent tous satisfaits de ces expériences, même s'il faut souligner qu'elles sont davantage liées à des opportunités occasionnelles, à la demande des bibliothèques, plutôt qu'à une démarche volontariste de leur part :

> Nous, on a pas mal travaillé avec des bibliothèques, alors forcément les bibliothèques avec lesquelles on travaille sont des bibliothèques probablement un peu à part, parce qu'elles s'intéressent beaucoup à l'édition indépendante. En tous cas, pour que nous on y ait accès, ça veut dire qu'elles ont fait un travail de recherche assez important. Souvent, ce sont elles qui nous contactent, ou ça se fait par le biais de programmateurs comme Sophie Quetteville ou Guénaël Boutouiller, par exemple, qui vont en Province travailler avec différentes bibliothèques

[47] Six citrons acides. *Les bibliothèques* [En ligne]. Disponible sur : https://www.sixcitronsacides.com/pour-les-pros/#Bibliotheques (consulté le 14/02/2022).

[48] Chandeigne. *Catalogue* [En ligne]. Disponible sur : https://editionschandeigne.fr/catalogue/ (consulté le 14/02/2023).

(cc) BY-NC-ND

> faire des présentations de rentrée littéraire etc, et qui nous sollicitent pour présenter un ouvrage ou envoyer un service de presse… Sinon on a travaillé avec la bibliothèque Vaclav Havel sur un événement. (Benoît Laureau, directeur des éditions de l'Ogre)

Répondre à l'appel de bibliothèques pour organiser une rencontre avec un auteur, participer à une conférence ou s'inscrire dans la programmation d'un événement national comme la Nuit de la lecture n'est pas seulement un moyen de rendre visible la production des éditeurs indépendants en bibliothèque. C'est aussi une source de revenus pour les auteurs. Depuis le décret du 28 août 2020 relatif à la nature des activités et des revenus des artistes-auteurs[49], la participation à des rencontres publiques et débats entre dans le champ des revenus « accessoires » donnant lieu à rémunération, sur la base de la charte des auteurs et illustrateurs jeunesse[50] (286,76 euros brut hors taxes la demi-journée pour une rencontre). Un gain de visibilité pour les maisons d'édition et un gain financier non négligeable pour les auteurs :

> C'est un service aux auteurs, nous on ne gagne pas beaucoup, un peu en communication mais c'est impalpable. Par contre l'auteur, il sort d'une rencontre, il a vu des gens et en plus il a gagné 200 euros. Pour l'auteur qui veut un peu vivre de sa plume, c'est sonnant et trébuchant quoi. Moi c'est comme ça que j'ai envie de travailler avec les bibliothèques. (François Bétremieux, responsable des relations libraires, bibliothèques et festivals aux éditions Le Tripode)

En outre, s'il peut être contre-intuitif de penser que les publics de bibliothèque sont aussi de grands acheteurs de livres, c'est pourtant ce qu'a prouvé Booknet Canada en 2018, à travers une étude[51] réalisée auprès de 14 000 personnes, démontrant que les acheteurs de livres qui n'empruntent pas en bibliothèque achètent en moyenne 2,6 livres par mois, quand ceux qui empruntent en bibliothèque en achètent 3. Ainsi, la bibliothèque permet à un public de lecteurs de découvrir (et d'acheter) de nouveaux auteurs et de nouveaux genres. Mais elle permet aussi de les rendre accessibles à un public moins familier de la lecture, ce dont sont conscients les éditeurs :

> Le public en bibliothèque est peut-être plus divers, des gens plus du quartier, qui vont peut-être moins en librairie. À mon intervention sur les couvertures de livres, il y avait des gens qui ne connaissaient vraiment rien au monde du livre. Peut-être que c'est plus ouvert. (Cédric Biagini, directeur éditorial des éditions L'échappée)

> C'est important mais on ne peut pas leur donner autant de temps qu'on voudrait par rapport aux libraires, parce qu'il y a une réalité économique, ce qui fait vivre la maison, ce sont les ventes, le lien avec les libraires. Et en même temps, on est aussi conscient que les bibliothèques

[49] *Décret relatif à la nature des activités et des revenus des artistes-auteurs et à la composition du conseil d'administration de tout organisme agréé prévu à l'article R. 382-2 du code de la sécurité sociale* [En ligne]. Journal officiel n° 2020-1095 du 28 août 2020. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042284065/ (consulté le 14/02/2023).

[50] La charte des auteurs et illustrateurs jeunesse. *Recommandations tarifaires* [En ligne]. Disponible sur : https://www.la-charte.fr/inviter-chartiste/recommandations-tarifaires/ (consulté le 14/02/2023).

[51] Oury Antoine. Les usagers des bibliothèques sont aussi de grands acheteurs de livres [En ligne]. In : *ActuaLitté*. 29 mai 2019. Disponible sur : https://actualitte.com/article/13161/bibliotheque/les-usagers-des-bibliotheques-sont-aussi-de-grands-acheteurs-de-livres (consulté le 13/02/2023).

(cc) BY-NC-ND

> permettent aux auteurs de trouver un autre public, ce ne sont pas forcément les mêmes qui vont en bibliothèque et en librairie. Elles permettent une méditation sur le livre qu'on n'a pas forcément en librairie. (François Bétremieux, responsable des relations libraires, bibliothèques et festivals aux éditions Le Tripode)

Ainsi, le rôle des bibliothèques dans l'activité des éditeurs, ne se limite pas au achats directs ni aux reversements de la Sofia. En tant que lieux de programmation culturelle, elle permettent à la fois de valoriser et de faire sortir les collections qu'elles acquièrent et d'offrir aux auteurs un complément de revenu. Un rôle à la fois symbolique et économique dont les éditeurs semblent avoir conscience, sans peut-être en prendre pleinement la mesure, faute d'indicateurs à leur disposition. Quant aux bibliothèques, quelle place font-elles à ce segment de l'édition qui leur semble tout naturellement dédié ?

I.1.2. La bibliodiversité, une exigence et une opportunité pour les bibliothèques

La promotion de la bibliodiversité dans les bibliothèques n'est pas un vœu pieu. Elle est à la fois une mission, consacrée par des textes, et la chance, pour les bibliothèques, d'occuper une véritable place au sein de la chaîne de livre et de cesser d'en être le parent pauvre.

La bibliodiversité au cœur des missions des bibliothèques

La bibliodiversité est sanctionnée par non moins de quatre textes fondateurs relatifs aux bibliothèques, depuis plus de 20 ans. Assez pour ne pas avoir à être remise en cause dans son principe ni repoussée dans sa mise en œuvre.

En 2001, l'article 2 de la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle[52] stipule que « le pluralisme culturel constitue la réponse politique au fait de la diversité culturelle ». L'article 5 consacre cette exigence de pluralisme par le fait que « toute personne doit ainsi pouvoir s'exprimer, créer et diffuser ses œuvres dans la langue de son choix et en particulier dans sa langue maternelle ; toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle ; toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles ». L'article 6 enfin, stipule que « tout en assurant la libre circulation des idées par le mot et par l'image, il faut veiller à ce que toutes les cultures puissent s'exprimer et se faire connaître. La liberté d'expression, le pluralisme des médias, le multilinguisme, l'égalité d'accès aux expressions artistiques, au savoir scientifique et technologique - y compris sous la forme numérique - et la possibilité, pour toutes les cultures, d'être présentes dans les moyens d'expression et de diffusion, sont les garants de la diversité culturelle. »

En 2003, le Code de déontologie du bibliothécaire[53] de l'ABF indique que « le bibliothécaire favorise la réflexion de chacun par la constitution de collections répondant à des critères d'objectivité, d'impartialité, de pluralité d'opinion. Dans ce

[52] UNESCO. *Déclaration universelle sur la diversité culturelle* [En ligne]. 2 Novembre 2001. Disponible sur : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000127160 (consulté le 15/02/2023).

[53] Association des Bibliothécaires de France. *Code de déontologie des bibliothécaires* [En ligne]. Mis à jour le 23 novembre 2020. Disponible sur : http://www.abf.asso.fr/6/46/78/ABF/code-de-deontologie-du-bibliothecaire (consulté le 14/02/2023).

(cc) BY-NC-ND

sens, il s'engage dans ses fonctions à : ne pratiquer aucune censure ; garantir le pluralisme et l'encyclopédisme intellectuel des collections ; offrir aux usagers l'ensemble des documents nécessaires à sa compréhension autonome des débats publics, de l'actualité, des grandes questions historiques et philosophiques … »

Plus récemment, la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique[54], dite loi Robert, consacrait elle aussi, dans son article L.310-4, le fait que « les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont pluralistes et diversifiées. Elles représentent, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, la multiplicité des connaissances, des courants d'idées et d'opinions et des productions éditoriales. » Selon le décryptage qu'en a fait l'ABF[55], ce pluralisme « dépasse les demandes explicites du public » et « ne concerne pas seulement les idées notamment politiques ou religieuses mais aussi la « production éditoriale ». Le pluralisme est aussi culturel : ouverture aux genres et tendances présentes dans les productions éditoriales. »

Encore plus proche de nous enfin, en 2022, le manifeste IFLA-UNESCO sur les bibliothèques publiques[56] soulignait que l'offre des bibliothèques devait « refléter les tendances actuelles et l'évolution de la société, ainsi que la mémoire des activités et de l'imagination humaines ». Parmi les missions des bibliothèques figure également le fait de « fournir l'accès à un large éventail d'informations et d'idées. »

Si elle n'est pas nommée explicitement, la bibliodiversité infuse l'ensemble de ces textes. Ainsi, cette exigence de pluralisme et de diversité des collections présent dans tous les textes de référence relatifs aux bibliothèques recouvre non seulement le pluralisme des idées mais la variété du paysage éditorial qui les incarne, et décorrèle l'offre des bibliothèques et la demande des publics. Bien sûr, la bibliothèque doit répondre aux besoins du territoire qu'elle dessert, mais elle a aussi comme mission de représenter la diversité de l'offre éditoriale. Comme le résume Juliette Combes Latour, directrice des Affaires culturelles de Tremblay-en-France, auparavant éditrice au Temps des cerises et chargée de mission à L'autre livre :

> C'est une mission de service public de valoriser les éditeurs indépendants, de ressusciter les textes oubliés du répertoire, de faire entendre des voix qu'on n'entend pas ailleurs.

Une opportunité pour donner aux bibliothèques une vraie place dans la chaîne du livre

Intégrer la bibliodiversité au cœur de ses missions n'est pas seulement une obligation pour les bibliothèques. C'est également une chance, une opportunité à saisir pour devenir un maillon de la chaîne du livre à part entière. Les bibliothèques en sont souvent le parent pauvre. Elles sont même souvent purement oubliées par

---

[54] *Loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique*. Journal officiel n°0297 du 22 décembre 2021 [En ligne]. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537514/ (consulté le 14/02/2023).

[55] Association des Bibliothécaires de France. *Mode d'emploi de la loi Robert sur les bibliothèques territoriales* [En ligne]. Mis à jour le 28 octobre 2022. Disponible sur : https://www.abf.asso.fr/6/46/984/ABF/mode-d-emploi-de-la-loi-robert-sur-les-bibliotheques-territoriales (consulté le 14/02/2023).

[56] IFLA / UNESCO. *Manifeste sur les bibliothèques publiques 2022* [En ligne]. Association des Bibliothécaires de France. Mis à jour le 20 octobre 2022. Disponible sur : https://www.abf.asso.fr/6/46/985/ABF/manifeste-ifla-unesco-sur-les-bibliotheques-publiques-2022 (consulté le 14/02/2023).

(cc) BY-NC-ND

les autres acteurs du livre. Ainsi, en 2021, alors que les professionnels s'inquiètent des conséquences de la crise sanitaire sur le marché du livre, *Livre Hebdo*[57] relaie ainsi la réflexion mise en place par les professionnels pour sortir de la crise :

> Le confinement a montré à quel point ces maillons forment une chaîne bien réelle : « soit la chaîne tiendra ensemble, soit elle ne tiendra pas », affirment éditeurs et libraires. Les quatre chantiers évoqués devraient déboucher sur des ateliers croisés entre éditeurs et libraires en vue du lancement d'une plate-forme collaborative avec l'ensemble des partenaires de la filière : auteurs, éditeurs, libraires, free-lance, diffuseurs et représentants, distributeurs et journalistes.

Le fait que les bibliothèques soient des lieux non marchands les différencie par nature du reste de la chaîne, régie par des logiques commerciales. On pourrait donc distinguer deux chaînes du livre[58] : celle qui, dans son acception commerciale, regroupe tous les intermédiaires économiques entre l'auteur et le lecteur (l'éditeur, l'imprimeur, le diffuseur, le distributeur, le libraire) et celle, militante, qui reconnaît les passeurs du livre, réintroduisant ainsi les bibliothèques dans la chaîne.

Mais peut-être la bibliodiversité constitue-t-elle un moyen pour les bibliothèques de prendre leur place en tant qu'acteur économique autant que symbolique. D'une part parce que, comme nous l'avons vu précédemment, les achats des bibliothèques peuvent représenter une part non négligeable du chiffre d'affaires de certains segments éditoriaux, notamment celui de l'édition indépendante. D'autre part parce que les bibliothèques s'inscrivent, par leur nature même, en complémentarité des librairies, en termes de profondeur et de rotation des collections. Alors que les librairies sont soumises à un impératif de renouvellement constant et une obligation de répondre à la demande en valorisant les nouvelles sorties, toujours plus nombreuses, les bibliothèques ne sont pas régies par les lois du marché et s'inscrivent au contraire dans le temps long. Elles peuvent donc, dans une véritable complémentarité avec les librairies de leur territoire, conserver des publications à faible tirage qui peut-être ne sont plus disponibles en librairie. Ainsi, le fonds « Les inattendus » à la médiathèque Hélène Berr dans le 12e arrondissement de Paris, dédié à l'édition indépendante, privilégie des publications épuisées en librairie pour offrir à ses usagers une vraie valeur ajoutée. Ce fonds, dont nous reparlerons par la suite, privilégie la rareté à la nouveauté.

Et, comme l'indique le baromètre annuel des acquisitions et des prêts en bibliothèque publique établi par le ministère de la Culture[59], ce choix trouve un écho chez les usagers. À une politique d'acquisition centrée sur la demande, consistant à acheter en grand nombre des best-sellers (ce qui n'exclut pas l'attention à des productions plus à la marge) répondent des emprunts très dispersés. Ainsi, les 10 œuvres les plus empruntées ne représentent que 0,3% des prêts. Même en augmentant la profondeur de l'analyse, les 10 000 œuvres les plus empruntées représentent moins de la moitié des prêts en bibliothèques. De même, la part des

---

[57] Vincy Thomas. Éditeurs et libraires veulent « redonner du sens à leur métier. » In : *Livre Hebdo*. 18 mai 2020.

[58] Guimazane Rémi, Jacquet Amandine. *Comprendre et connaître la chaîne du livre* [En ligne]. Enssib, 2013. Disponible sur : https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1754-comprendre-et-connaitre-la-chaine-du-livre.pdf (consulté le 20/01/2023).

[59] Ministère de la culture. *Baromètre des prêts et des acquisitions dans les bibliothèques de lecture publique 2021* [En ligne]. 30 mai 2022, p.5. Disponible sur : https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/www.culture.gouv.fr-Sites-thematiques-Livre-et-lecture-Actualites-Barometre-des-prets-et-des-acquisitions-en-bibliotheque-2021 (consulté le 12/12/2022).

(cc) BY-NC-ND

livres édités en 2020 et 2021 est relativement faible sur l'ensemble des emprunts, « conséquence de cette gestion de la rareté que constitue l'activité des bibliothèques »[60]:

Date de parution des ouvrages empruntés	Fiction adulte	Documentaire adulte	BD tout public	Jeunesse hors BD
Avant 1990	1%	1%	2%	1%
de 1990 à 1999	3%	4%	4%	4%
de 2000 à 2009	13%	18%	23%	20%
de 2010 à 2013	13%	15%	19%	18%
de 2014 à 2017	22%	24%	26%	26%
2018	8%	9%	7%	8%
2019	11%	10%	8%	9%
2020	18%	12%	8%	10%
2021	11%	5%	3%	4%
Total	100%	100%	100%	100%

Figure 3 : dates d'édition des œuvres les plus empruntées

En achetant consciemment la production des éditeurs indépendants, en la valorisant et en le faisant savoir, les bibliothèques deviennent un partenaire économique et non plus seulement symbolique. Cette complémentarité évidente entre la bibliothèque, la librairie et l'éditeur n'est sans doute pas suffisamment visible pour les uns et les autres, parce qu'insuffisamment mise en avant, éclipsée par l'adaptation des politiques d'acquisition à la demande, souvent pour une question de nécessaire modernisation de l'image des bibliothèques. Elle existe pourtant, à plus forte raison dans le contexte du plan de Relance post-Covid[61], qui a débloqué 30 millions d'euros pour les bibliothèques en 2021 et 2022, dont 10 millions spécifiquement destinés à soutenir les acquisitions de livres imprimés dans les bibliothèques territoriales.

En théorie, bibliothèques et édition indépendante forment donc un couple idéal. Symboliquement d'abord, le rôle des bibliothèques dans la promotion de la bibliodiversité, sanctionné par les textes officiels relatifs aux bibliothèques, répond à la vocation des éditeurs indépendants, créateurs de cette bibliodiversité. Économiquement aussi, même si les chiffres sont modestes et mériteraient, surtout, d'être rendus publics et analysés finement, le poids des bibliothèques dans le chiffre d'affaires de l'édition indépendante ne devrait pas être négligé et devrait au contraire contribuer à replacer les bibliothèques au sein de la chaîne du livre. Mais qu'en est-il dans les faits ? Au-delà de la difficulté d'objectiver cette situation, que peut-on dire de la bibliodiversité réelle en bibliothèque, à l'analyse des catalogues, en

[60] Ministère de la Culture. *Baromètre des prêts et des acquisitions dans les bibliothèques de lecture publique 2021* [En ligne]. 30 mai 2022, p.11. Disponible sur : https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/www.culture.gouv.fr-Sites-thematiques-Livre-et-lecture-Actualites-Barometre-des-prets-et-des-acquisitions-en-bibliotheque-2021 (consulté le 12/12/2022).

[61] Ministère de la Culture. *Plan de relance Bibliothèques* [En ligne]. 04/03/2023. Disponible sur : https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Pays-de-la-Loire/Vos-actualites/Plan-de-relance-Bibliotheques (consulté le 15/02/2023)

(cc) BY-NC-ND

visitant les rayonnages et surtout en interrogeant des professionnels ? Le couple bibliothèques / bibliodiversité est-il de l'ordre du fantasme ou de la réalité ?

I.2. FREINS, LOURDEURS, MECONNAISSANCE… UN COUPLE EN CRISE

Derrière les discours, il apparaît rapidement que cette relation, idéale sur le papier, se heurte dans la réalité à un certain nombre de freins et d'obstacles de part et d'autres, depuis les représentations des éditeurs sur les bibliothèques jusqu'aux biais dans les pratiques des bibliothécaires.

I.2.1. Du côté des bibliothèques : freins institutionnels et biais professionnels

Côté bibliothèques, les entraves à la bibliodiversité tiennent à la fois à des causes exogènes (les marchés publics et autres contraintes externes pesant sur les conditions d'exercice du métier) et endogènes (les manques liés à la formation ou aux pratiques de veille des bibliothécaires par exemple).

Les marchés publics

Les marchés publics sont considérés par les éditeurs indépendants comme l'un des principaux obstacles à leur accès aux bibliothèques, comme cela a été évoqué lors de plusieurs entretiens. Ce fut également l'objet d'une table-ronde lors des premières assises de l'édition indépendantes organisées en février 2023 par la FEDEI[62] :

> Malgré la place faite à l'édition indépendante en bibliothèque, toutes deux garantes de la bibliodiversité, les liens directs entre éditeurs indépendants et les établissements de culture publique sont complexifiés par une diffusion parfois absente ou difficile, et les contraintes des marchés publics.

Selon l'article L1111-1 du Code de la commande publique[63], un « marché est un contrat conclu par un ou plusieurs acheteurs […] avec un ou plusieurs opérateurs économiques, pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services, en contrepartie d'un prix ou de tout équivalent. » Les principes fondamentaux des marchés publics sont la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures, et ses objectifs sont l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics.

Depuis 2016, pour le secteur du livre spécifiquement, les marchés de livres hors scolaires sont dispensés de l'obligation de publicité et de mise en concurrence en deçà de 90 000 euros. Un aménagement visant à renforcer le maillage territorial des libraires dans les centres-villes en favorisant leur accès aux marchés publics, en dispensant l'acheteur public d'établir une procédure de mise en concurrence et en

[62] Fédération des Éditions Indépendantes. *Assises nationales* [En ligne]. Disponible sur : https://www.fedei.fr/index.php/assises-nationales/ (consulté le 15/02/2023).

[63] *Code de la commande publique* [En ligne]. 1er avril 2019. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000037701019/LEGISCTA000037703256/#LEGISCTA000037703256 (consulté le 15/02/2023).

(cc) BY-NC-ND

allégeant le surcoût humain et financier que représentaient ces procédures pour les librairies indépendantes.

Le marché du livre français est régi par la loi relative au prix du livre de 1981[64], complétée par en 2003 par la loi relative à la rémunération au titre du droit de prêt en bibliothèque[65], qui plafonne les rabais accordés aux collectivités à 9%, hors livres scolaires. Dans ce contexte de strict encadrement des prix, l'argument économique ne peut servir à départager les offres. Les bibliothèques peuvent donc exiger des services complémentaires, consistant le plus souvent en une aide au choix des acquisitions (offices, bibliographies, présentations de nouveautés, etc).

Ce rabais de 9%, ajouté aux reversements Sofia dont doivent s'acquitter les fournisseurs de livres aux bibliothèques et aux services complémentaires, rendent la vente de livres aux bibliothèques moins rentable et plus chronophage pour les libraires que la vente aux clients particuliers, mais elle peut dans le même temps constituer un élément de stabilité, voir un complément indispensable à leur équilibre économique.

Le principe d'allotissement, sanctionnée par le Code de la commande publique[66], oblige les bibliothèques à fractionner leurs marchés. Ce fractionnement peut être thématique (jeunesse, BD, littérature, édition indépendante…) ou géographique. Il importe dans le même temps de ne pas constituer des lots de trop petites taille, qui ne seraient pas rentables pour les fournisseurs.

La conjonction de ces différentes règles (hausse du seuil de publicité, plafonnement des rabais, obligation d'allotissement…) est faite pour favoriser l'accès aux marchés des petites et moyennes librairies. En 2021, une étude a été lancée par le ministère de la Culture[67] pour évaluer les effets de la loi de 2016 sur les librairies de proximité mais les résultats n'ont pas été communiqués à l'heure de la rédaction de ce mémoire. La loi de 2003 a eu quant à elle un effet réel :

> Le plafonnement des rabais introduit par la loi de 2003 a bel et bien donné un coup d'arrêt à l'éviction des librairies des marchés publics. Globalement, leur part de marché reste largement majoritaire – plus des deux tiers – sur les marchés de fourniture aux bibliothèques et la position de la librairie plus favorable qu'elle n'était avant le vote de la loi.[68]

---

[64] *Loi relative au prix du livre* [En ligne]. Journal Officiel du 11 août 1981. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000517179 (consulté le 15/02/2023)

[65] *Loi du 18 juin 2003 relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque et renforçant la protection sociale des auteurs* [En ligne]. Journal officiel n°140 du 19 juin 2003. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000411828/#:~:text=%2D%20La%20r%C3%A9mun%C3%A9ration%20pr%C3%A9vue%20au%20second,l'exception%20des%20biblioth%C3%A8ques%20scolaires (consulté le 14/02/2023).

[66] *Code de la commande publique* [En ligne]. 1er avril 2019. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000037701019/LEGISCTA000037703256/#LEGISCTA000037703256 (consulté le 15/02/2023).

[67] Ministère de la Culture. *Lancement d'une étude concernant l'évaluation des effets du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'achats de livres non-scolaires* [En ligne]. 11/10/2021. Disponible sur : https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Lancement-d-une-etude-concernant-l-evaluation-des-effets-du-decret-n-2016-360-du-25-mars-2016-relatif-aux-marches-publics-d-achats-de-livres-non-sc (consulté le 15/02/2023)

[68] Pelletier Geoffroy, Renard Hervé (sous la direction de). *L'accès des librairies aux marchés d'achats de livres des bibliothèques. État des lieux après une décennie de modifications du cadre législatif et réglementaire* [En ligne]. Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des médias et des industries culturelles, Service du livre et de la lecture, Observatoire de l'économie du livre, août 2010, p.5. Disponible sur : https://www.vie-publique.fr/rapport/31335-lacces-des-librairies-aux-marches-dachats-de-livres-des-bibliotheques (consulté le 18/01/2023).

(cc) BY-NC-ND

Les achats des bibliothèques représentaient en moyenne, en 2010, 13% du chiffre d'affaires des librairies indépendantes, et jusqu'à 30% pour les librairies spécialisées.

Mais le fait d'alléger et d'adapter les procédures de marchés pour les librairies indépendantes de proximité a-t-il une incidence sur la diversité des acquisitions réalisées par les bibliothèques ? Les éditeurs interrogés semblent penser qu'il existe une corrélation entre l'insuffisante bibliodiversité en bibliothèque et le système de marchés publics, car il rajoute entre eux et les bibliothèques un intermédiaire, qui est pourtant en temps normal leur partenaire naturel : le libraire.

> Comme les bibliothèques passent par des libraires pour leurs commandes, c'est moins direct, il y a un intermédiaire qui fait que je n'établis pas les mêmes relations avec les bibliothèques qu'avec les libraires. (François Bétremieux, responsable des relations libraires, bibliothèques et festivals aux éditions Le Tripode)

> Ce qui est compliqué, c'est que les bibliothèques ont des contrats avec des librairies, donc la sélection n'est pas imposée mais elle est pas mal influencée par la librairie, si je comprends bien, il y a une demande de la librairie, une proposition de la bibliothèque et un consensus qui se fait, donc c'est vrai qu'il y a un effet entonnoir. Se retrouvent sur les tables de bibliothèque ce à quoi ont eu accès les bibliothécaires, ou ce que leur a proposé le libraire. (Benoît Laureau, directeur des éditions de l'Ogre)

Ce qui renvoie en réalité aux difficultés d'accès des éditeurs indépendants aux circuits de diffusion-distribution. S'ils n'ont pas les moyens d'être diffusés largement en librairie sur l'ensemble du territoire, et notamment auprès des libraires titulaires des marchés, ils ont moins de chances d'être proposés aux bibliothèques, à moins d'effectuer un travail de repérage pour savoir quelles librairies sont titulaires de quels marchés :

> Les diffuseurs n'ont pas tous la même relation commerciale avec les libraires et nous, notre relation avec les bibliothèques passe par les libraires. Il y a des bibliothèques qui font venir une fois par mois des libraires pour leur faire des présentations et on a un peu l'impression que les bibliothèques font une partie de leur programmation ou de leur politique d'acquisition à partir de ce que ces libraires leur ont proposé… Donc une partie du travail est d'essayer de repérer les librairies qui bossent beaucoup avec les bibliothèques, qui ont beaucoup de marchés publics. Bien s'entendre avec la personne qui gère les bibliothèques chez Mollat ou Decitre, c'est très important parce que ce sont des chiffres d'affaires importants à la clé. (David Meulemans, directeur des éditions Aux Forges de Vulcain)

Cela implique des moyens que n'ont pas, le plus souvent, les éditeurs indépendants, d'autant plus si les marchés sont fragmentés entre un nombre important de petites structures.

Ce biais, lié à la fois à la structure de la commande publique et du marché du livre, peut être corrigé par les bibliothécaires. Ceux-ci, en effet, ne basent pas leurs commandes uniquement sur les propositions des librairies et effectuent de leur côté un travail de veille, en fonction de la politique documentaire de leur établissement.

(cc) BY-NC-ND

Veille documentaire, formation, loi de la demande… les biais professionnels

Les limites de la veille documentaire

La veille documentaire vise à surveiller l'état des connaissances sur un domaine et à déceler les changements et les évolutions. En bibliothèque, ce sont les acquéreurs, chargés d'un domaine d'acquisition particulier, qui sont chargés de cette veille thématique pour construire ou alimenter leur collection et mettre en place des actions de médiation. Les bibliothèques formalisent de plus en plus leur politique documentaire par le biais de fiches domaines et les bibliothécaires chargés d'acquisition peuvent acquérir sur leurs fonds une réelle expertise. Des compétences et appétences qui tendent à être formalisées par la mise en place d'outils de veille regroupant les principales sources par domaine d'acquisition.

Mais, dans un contexte d'inflation informationnelle et de raréfaction du temps (hausse des horaires d'ouverture, multiplication des activités liées à la nature composite des bibliothèques), qu'en est-il réellement de ces pratiques de veille ? Par souci d'efficacité et par manque de temps, le magazine professionnel *Livre Hebdo* est souvent la première source de veille :

> J'ai donné une formation à Florac à destination de bibliothécaires à l'initiative de la BDP et j'ai constaté que la principale source d'information des bibliothécaires, c'est *Livre Hebdo,* qui ne fait pas une très grande place à l'édition indépendante. (Juliette Combes Latour, directrice des Affaires culturelles de Tremblay-en-France, auparavant éditrice au Temps des cerises et chargée de mission à L'autre livre)

Or, si *Livre Hebdo* est attentif à l'édition indépendante en tant qu'ensemble (le magazine lui consacrait en 2021 un dossier spécial[69] avec une cartographie et une série de portraits d'éditeurs), la place qui lui est faite dans sa rubrique « avant-critiques », recensant les sorties à venir, est plutôt modeste. Ainsi, de janvier à juin 2022 (voir annexe 4), sur l'ensemble des livres chroniqués, tous genres confondus (littérature, littérature étrangère, essais et documents, jeunesse et roman graphique), seules 28% des chroniques concernaient des publications d'éditeurs indépendants (23% si l'on excepte la jeunesse, qui compte un taux moyen d'indépendants chroniqués de 50%).

> *Livre Hebdo* nous met parfois un peu en rogne. On ne peut pas dire qu'ils le font pas du tout, mais sur la masse, les gros éditeurs produisent énormément, ils tapent fort, ils vendent… C'est normal aussi. (Cédric Biagini, directeur éditorial des éditions L'échappée)

Livre Hebdo n'est qu'un symptôme des difficultés de l'édition indépendante à accéder aux principaux médias, généralistes ou spécialisés, en dehors d'exceptions notables, comme le prix Goncourt 2021 reçu par Mohamed Mgoubar Sarr, édité par l'indépendant Philippe Rey. Cela implique donc une veille précise et ciblée de la part des bibliothécaires pour corriger ce biais.

[69] Lacour Cécilia. Édition : Le nouvel esprit « indé ». In : *Livre Hebdo*. 6 mai 2021.

(cc) BY-NC-ND

Lors de la conférence « Le livre : que faire ? », organisée par la Bibliothèque publique d'information en 2008[70] autour de la publication du même nom[71], Hélène Korb, bibliothécaire à Gennevilliers, faisait le lien entre ce déficit de médiatisation conduisant à des problématiques de veille, et la suproduction et la concentration à l'œuvre dans le paysage éditorial :

> Il faudrait ne pas dormir la nuit pour pouvoir suivre tout ce qui se publie […] La question est déjà que nous-mêmes, on puisse avoir accès à cette diversité parce que dans les critiques littéraires, c'est les mêmes livres dont parlent les mêmes sources de commentaires. C'est lié à cette concentration dans le monde de l'édition, et au fait que les magazines ou émissions de critique littéraire appartiennent aux mêmes gens. Forcément il y a de plus en plus de complaisance. De là vient l'intérêt pour tous les petits éditeurs indépendants, et tous les réseaux indépendants qui peuvent apporter d'autres sources de pensée. L'idée étant : comment connaître leur production, parce que les petits éditeurs ne bénéficient pas de la publicité générale.

Une difficulté d'accès à l'information contournable par l'existence de sources alternatives. Ce qui suppose d'avoir du temps et de la curiosité, mais aussi d'avoir bénéficié d'une formation adaptée.

Le manque de formation au paysage éditorial

Si les bibliothèques sont souvent, comme nous l'avons vu précédemment, le parent pauvre de la chaîne du livre, elles semblent parfois s'en exclure elles-mêmes en connaissant peu ou mal les métiers et les contraintes des autres acteurs du livre. Peut-être est-ce le signe d'une base de formation commune qui n'a pas été remplie, ainsi que le suppose Éric Hazan interrogeant Hélène Korb dans *Le livre : que faire*[72] : « On a souvent l'impression que l'univers des bibliothèques n'est ni hostile ni amical, mais très lointain, et assez fermé au monde de l'édition. Est-ce que ce n'est pas lié à la formation des bibliothécaires, qui est plus orientée vers la lecture, vers les lecteurs, que vers les métiers du livre ? »

Un sentiment confirmé par plusieurs éditeurs interrogés, par exemple Juliette Combes Latour, ancienne éditrice, amenée à dispenser une formation à des bibliothécaires :

> Je m'étais rendu compte d'une très grande connaissance du livre, des publics, mais d'une grande méconnaissance de la chaîne du livre. Beaucoup découvrent le système des diffuseurs, distributeurs… C'est le cas partout. (Juliette Combes Latour, directrice des Affaires culturelles de Tremblay-en-France, auparavant éditrice au Temps des cerises et chargée de mission à L'autre livre)

---

[70] Bibliothèque publique d'information. *Le livre : que faire ?* Conférence le 21 avril 2008 dans le cadre du cycle « Éclairages pour le XXIe siècle » [En ligne]. Disponible sur : https://replay-cdn.bpi.fr/doc=2740 (consulté le 21/02/2023).

[71] Alberto Roland, Combes Francis, Faucilhon Joël… [et al.]. *Le livre : que faire ?* Paris : La fabrique éditions, 2008, 95 p.

[72] Alberto Roland, Combes Francis, Faucilhon Joël… [et al.]. *Le livre : que faire ?* Paris : La fabrique éditions, 2008, p.77

(cc) BY-NC-ND

Un sentiment partagé et généralisé à l'ensemble des acteurs de la filière par Marion Cazy, chargée de projets Écologie du livre à l'association Normandie Livre & Lecture :

> J'ai créé des groupes de travail secteur par secteur (auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires, manifestations littéraires), plus un groupe écosystème du livre pour permettre aux professionnels de se rencontrer car une des choses qui est remontée dans mon analyse, c'est que les professionnels se connaissent mal et connaissent peu les contraintes de chaque métier (libraires, éditeurs, bibliothécaires…) Il y a une mauvaise connaissance de la filière.

Les bibliothécaires eux-mêmes reconnaissent cette lacune et sont en demande de moments de rencontre et d'échange pour y pallier, ainsi que l'évoque Lisa Lelièvre, bibliothécaire à la bibliothèque Vaclav Havel (Ville de Paris), qui organise chaque année La Voie des indés, un festival qui donne carte-blanche pendant deux mois à deux éditeurs indépendants :

> La ligne de La Voie des indés, c'est de montrer ce qu'est le métier d'éditeur indépendant, car c'est souvent mal connu, même des bibliothécaires […] Je me suis rendu compte par exemple qu'il y avait pas mal d'éditeurs indépendants qui bossaient de chez eux, qui avaient un autre boulot à côté…

Si un premier manque peut être identifié sur le fonctionnement général de la chaîne du livre et les réalités économiques de ses différents acteurs, il semble également qu'une offre de formation sur les contenus serait bienvenue, à travers un panorama actualisé du paysage éditorial, par exemple. Dans le catalogue de formation de la Ville de Paris, il existe un panel de quatre formations sur la littérature jeunesse par genre et par public (romans, albums, contes, collections grands ados et jeunes adultes), complété par une formation généraliste sur le panorama de l'édition jeunesse afin de « se repérer dans le paysage éditorial et connaître les outils nécessaires aux acquisitions », balayant sur une journée les grandes dates de l'histoire de la littérature jeunesse, l'édition jeunesse aujourd'hui (chiffres, tendances, fonctionnement, outils) et une présentation des principales maisons d'édition pour la jeunesse. Dans d'autres catalogues, on trouve des formations équivalentes sur des segments de collection type « Facile à lire », ou des genres musicaux, mais pas d'équivalent sur le paysage éditorial adulte, les réalités de l'édition contemporaines, les principales maisons indépendantes, l'histoire des genres éditoriaux, etc. Des formations pratiques et non universitaires, pour répondre aux besoins de professionnels, qui pourraient être confiées aux éditeurs eux-mêmes.

Loi de la demande et auto-censure

Alors que le métier de bibliothécaire est en pleine mutation, son rôle de prescripteur se voit remis en question. Celui-ci n'est plus là pour juger les bonnes et les mauvaises lectures mais avant tout pour amener le public vers la lecture. Cela passe par une offre de livres connus, recherchés, attendus par les usagers, ou du moins supposés comme tels. Les bibliothèques essaient donc, dans une volonté de modernisation, de coller à la demande, en achetant notamment des best-sellers en multiples exemplaires. Le système de « listes rapides » de la Ville de Paris (voir partie II.1.1.) vise à indiquer aux bibliothèques du réseau les ouvrages à acheter en priorité (car ayant reçu des prix ou fait l'objet d'une médiatisation particulière) et à réduire le délai entre la commande et la mise en rayon de l'ouvrage. Cette volonté

(cc) BY-NC-ND

de répondre à la demande peut être le fait de la tutelle, comme le confirme Juliette Combes Latour, ancienne éditrice et directrice des Affaires culturelles de Tremblay-en-France : « Les impératifs de rentabilité existent maintenant en médiathèque », avant d'ajouter : « Mais est-ce que le rôle des médiathèques est de prioriser les livres que les gens vont trouver partout ? Pour l'instant l'urgence est de faire revenir les gens. C'est la structure culturelle la plus importante dans une ville. Je trouve que c'est une absurdité qu'on demande aux médiathèques d'être rentables. »

Ces impératifs sont parfois intériorisés par les bibliothécaires eux-mêmes. Il en va de l'image de la bibliothèque, en phase avec l'actualité et les attentes du public, ce qui conduit parfois à des achats en multiples exemplaires qui ne correspondent pas à la logique de constitution d'une collection sur le long terme. Cela est perçu par certains éditeurs :

> Ce qui est compliqué, c'est que vous êtes soumis aussi, j'ai l'impression, à un fonctionnement qui essaie de coller mais échappe au rythme du livre habituel, quand je dis essaie de coller, c'est que je vois qu'il y a des événements autour de la rentrée littéraire, par exemple, et en même temps avec un travail qui est très différent de celui du libraire, avec d'autres contraintes, d'autres façons de faire, etc, auxquelles on n'est pas habitués [...] La bibliothèque a quand même un rôle de service public à jouer et un de ces rôles, c'est de proposer des livres susceptibles d'intéresser son lectorat. Et donc forcément, j'ai l'impression que politiquement c'est plus important pour elle de proposer des livres dont les gens entendent parler, qui font un peu l'actualité, que ce qu'on va qualifier d'ovnis, dont elle se doute que ça ne va pas intéresser énormément de lecteurs. (Benoît Laureau, directeur des éditions de l'Ogre)

La sociologue Cécile Barth-Rabot a étudié la manière dont les bibliothécaires exercent leur rôle d'« instance de construction de la visibilité »[73], dans un contexte de surproduction éditoriale. Ainsi, les bibliothécaires, pris en étau entre le désir de s'adresser au plus grand nombre et la logique de fonds et de bibliodiversité qui préside à leurs missions, ont tendance à valoriser le côté « grand public », qui peut être compris comme une manière d'interpréter ou de devancer ce qui va plaire. Cela conduit à mettre de côté des publications qui pourraient paraître trop pointues ou élitistes, certains genres, certaines langues, certains auteurs. Seront privilégiés des livres qui ont eu des prix, plutôt chez des éditeurs moyens ou gros, avec quelques traductions, de l'anglais principalement. En somme, cela conduit à consacrer ce qui est déjà consacré. Cécile Barth-Rabot distingue les dispositifs de valorisation de types tables thématiques ou « coups de cœur » d'opérations plus militantes, à l'image du prix Premier roman, qui analyse toute la production, même des livres non retenus par les collectifs de veille.

Ces mécanismes d'autocensure peuvent être liés au contenu mais aussi au format, conduisant à écarter tout ce qui semble « trop » : trop petit (cela va se perdre), trop grand (cela ne rentre pas dans l'étagère) ou trop audacieux. Ce dont témoigne Garance Dor, créatrice de la maison de micro-édition Vroum qui édite notamment *Véhicule*, une revue artistique tirée à 500 exemplaires et diffusée par les Presses du réel. L'éditrice a entamé de nombreuses démarches auprès de

[73] Rabot Cécile. *La construction de la visibilité littéraire en bibliothèque [*En ligne]. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2015, p.9.

(cc) BY-NC-ND

bibliothécaires pour faire connaître sa revue et a essuyé de nombreux refus, pour des raisons de format principalement :

> Finalement, quand l'objet n'est pas dans un format classique, c'est tout de suite problématique [...] Là on a une ouverture avec la bibliothèque des Champs libres à Rennes, qui a bien voulu nous recevoir et à qui on a pu présenter nos ouvrages. C'est une grosse médiathèque qui a un rayon art, un rayon poésie, c'est la plus grosse bibliothèque de Rennes. Sinon nos démarches ont été relativement infructueuses puisque à chaque fois qu'on a contacté des bibliothèques, ça a été négatif, avec des raisons qui nous ont été fournies, comme quoi nos ouvrages étaient trop fragiles pour être en bibliothèque, ou trop atypiques : « c'est une pochette, ça va être démembré, les gens vont l'ouvrir, vont disperser la publication, et puis c'est trop grand. » […] On essaie quand même de prendre en compte les contraintes des bibliothèques et des libraires, mais en même temps notre ligne, et notre force, c'est peut-être ces objets singuliers. Au début, on regardait des bibliothèques plutôt importantes en taille, qui avaient un fonds lié à l'art et à la poésie assez conséquent, partout en France, mais qui restaient généralistes. On a ciblé aussi des bibliothèques universitaires qui avaient un département arts, littérature. Ça n'a pas marché non plus dans les bibliothèques universitaires. Il nous a aussi été dit qu'on était trop fragile. Maintenant en gros, à part Les Champs libres, qui est la bibliothèque de notre ville, on ne communique plus qu'aux bibliothèques des écoles des Beaux-arts dans toute la France, parce qu'on sait qu'ils ont l'habitude des formats plus atypiques, que la question du livre d'artiste ne leur est pas indifférente et que parfois ils ont la particularité de collectionner ces ouvrages. (Garance Dor, directrice des éditions Vroum)

Il est vrai que les bibliothécaires peuvent avoir une approche normative de l'objet livre, saisi à travers les contraintes du prêt. Emmanuel Fenet, bibliothécaire en charge du fonds « Les Inattendus » à la médiathèque Hélène Berr, fait preuve, au contraire, d'un intérêt particulier pour les formats atypiques et d'une volonté de les équiper le moins possible. Lors de notre entretien, il a par exemple sorti *La promenade* de Diane Bournazel, un leporello publié en 1 000 exemplaires par les éditions Al Manar, que d'après lui les usagers empruntent peu mais consultent beaucoup sur place.

I.2.2. Méfiance ou méconnaissance ? Biais dans les représentations des éditeurs

Côté éditeurs indépendants existent également des bais dans les représentations qui s'ajoutent aux difficultés matérielles (manque de temps et de ressources humaines principalement) pour freiner les relations avec les bibliothèques.

Méfiance ? Désintérêt ?

Comme nous l'avons vu précédemment, les relations entre les éditeurs et les bibliothèques sont le fruit d'une longue évolution, souvent invisible mais avec quelques jalons saillants dans l'histoire, au premier rang desquels la « bataille du

(cc) BY-NC-ND

droit de prêt » qui a abouti à la loi du 18 juin 2003[74]. Plutôt qu'une opposition entre auteurs et bibliothèques comme cela a été le cas dans d'autres pays, cette bataille s'est concentrée sur les éditeurs, qui ont été le principal fer de lance du droit de prêt et le premier interlocuteur des pouvoirs publics. La pétition signée par 288 auteurs en faveur du droit de prêt payant en bibliothèque[75] était portée par le SNE et Jérôme Lindon, directeur des éditions de Minuit, parangon de l'indépendance à l'époque, en était le principal avocat. La bataille ne se joue pas contre les bibliothèques mais le contexte est hostile :

> Personne parmi les auteurs et les éditeurs ne conteste l'immense travail accompli par les bibliothécaires ni la passion qui les anime. On souhaiterait seulement qu'ils fassent tous preuve des mêmes sentiments à l'égard des auteurs.[76]

Après l'adoption de la loi, les relations se sont normalisées et ce contexte de défiance s'est transformé… en désintérêt ? Il s'agit plutôt d'un ressenti mais les éditeurs interrogés reconnaissent qu'il existe un problème d'image des bibliothèques chez certains éditeurs, révélateur peut-être d'un déficit de reconnaissance à l'échelle de la population globale, qui connaît si mal son premier établissement culturel de proximité.

> Quand je parle à des confrères d'autres maisons et que je leur dis « je vais présenter Le Tripode à des bibliothèques » on me dit souvent « ah bon mais pourquoi tu fais ça ». Le souci d'image des bibliothèques, c'est qu'il y a quelque chose qui colle encore un peu à quelque chose d'un peu poussiéreux. (François Bétremieux, responsable des relations libraires, bibliothèques et festivals aux éditions Le Tripode)

Un désintérêt qui peut rejoindre l'idée qu'il n'est pas intéressant, financièrement, de développer une politique volontariste envers les bibliothèques, qui représentent une source de revenus non négligeable mais peu visible :

> Il y a quelque chose de la rentabilité qui n'est pas immédiate. Du coup à choisir entre appeler un libraire qui va peut-être me commander dix livres derrière, et prendre rendez-vous avec un bibliothécaire qui va peut-être acheter plus tard, mais je ne le saurai pas parce qu'il passe par un libraire… Je crois que c'est ça qui fait que les maisons se disent que ce n'est pas rentable de travailler les bibliothèques. (François Bétremieux, responsable des relations libraires, bibliothèques et festivals aux éditions Le Tripode)

> Je pense que l'édition a effectivement un biais contre la bibliothèque. Pas contre, mais la plupart ils n'arrivent pas à bien intégrer les bibliothèques dans leur schéma, sauf ceux qui travaillent en jeunesse parce qu'ils savent que pour les auteurs et illustrateurs jeunesse, c'est fondamental de tourner en bibliothèque jeunesse. Pour les autres, on se dit tourner en

---

[74] *Loi du 18 juin 2003 relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque et renforçant la protection sociale des auteurs* [En ligne]. Journal officiel n°140 du 19 juin 2003. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000411828/#:~:text=%2D%20La%20r%C3%A9mun%C3%A9ration%20pr%C3%A9vue%20au%20second,l'exception%20des%20biblioth%C3%A8ques%20scolaires (consulté le 14/02/2023).

[75] Kantcheff Christophe. Bibliothèques. La mauvaise idée du prêt payant [En ligne]. 29 février 2000. In : *Remue.net*. Disponible sur : http://remue.net/atel/DEB97pretbib/pretbibkantch.html (consulté le 16/02/2023).

[76] Devinat François. Jérôme Lindon, directeur des éditions de Minuit : « La gratuité n'existe déjà plus. » In : *Libération*. 22 avril 2000.

(cc) BY-NC-ND

> bibliothèque c'est bon pour l'auteur parce qu'il est rémunéré, mais pas pour l'éditeur parce que ça ne déclenche pas de vente, donc c'est beaucoup de travail pour pas grand-chose. Ce qui n'est pas ma position, parce qu'avant j'étais enseignant-chercheur en philo, donc je n'étais pas dans l'édition, il y a certaines croyances que je n'ai pas eu le temps d'absorber. (David Meulemans, directeur des éditions Aux Forges de Vulcain)

De fait, l'enquête socio-économique de l'édition indépendante de le FEDEI[77] révèle que les animations en librairies sont largement préférées aux animations en bibliothèques : en 2021, les 213 éditeurs du panel ont réalisé 2 061 animations en librairie, contre seulement 756 en bibliothèque. Cela est lié au fait qu'éditeurs et libraires se connaissent bien, ont l'habitude de travailler ensemble, partagent le même langage et la même temporalité, alors que les bibliothèques semblent être (à raison parfois), une machinerie lourde et complexe. Il peut se passer des mois entre le moment où naît l'idée d'un événement en bibliothèque et sa réalisation, sans parler de la rémunération des intervenants. Les bibliothèques vivent dans le temps long, celui des programmes culturels établis très en amont, des marchés, des clôtures budgétaires, des procédures de validation et de communication à différents niveaux… Et l'idée originale aura parfois été bridée par les multiples couches de contraintes administratives et logistiques propres à l'institution. Cela peut apparaître comme un poids pour les éditeurs indépendants, qui évoluent eux-mêmes dans des dynamiques très souples et adaptables :

> Déjà, un bibliothécaire fait un mail beaucoup plus long qu'un libraire. Ensuite il y a toujours beaucoup d'interlocuteurs dans une bibliothèque et parfois il y a des fois des projets très originaux, qui sont faits très longtemps en amont, et plus on avance vers le projet, plus il y a des trucs qui craquent. Et à la fin, finalement on fait un truc très classique, c'est un bateau dont beaucoup de voiles ont été arrachées. Ce qui est toujours étonnant, c'est quand je vois des bibliothécaires, qui se lancent là-dedans. Je suis impressionné d'un côté par l'ambition et l'énergie, mais je suis un peu étonné par la rigidité des choses. Moi ça ne me traumatise pas de passer par tout ce processus, mais je sais que j'ai des collègues qui ne le font pas. Un exemple : il y a encore beaucoup de bibliothèques en France qui ne savent pas comment on rémunère les auteurs, alors qu'il y a eu un accord interprofessionnel éditeurs-auteurs, CNL, SNE, Sofia. Et il y a toujours des bibliothécaires qui demandent aux auteurs leur numéro de Siret. Mais un auteur est une personne physique, il n'a pas de Siret. Il y a peut-être un petit déficit de formation là-dessus, y compris dans des grosses bibliothèques. (David Meulemans, directeur des éditions Aux Forges de Vulcain)
>
> On est face à des institutions, avec une hiérarchie, une certaine lourdeur, la nécessité d'anticiper. On n'est pas dans la même énergie, temporalité, flexibilité. Les librairies sont souvent indépendantes, dirigées par une ou deux personnes. Alors que face à l'institution, il y a tout un circuit, même après pour la rémunération, il faut créer un compte sur je ne sais plus

[77] Fédération des éditions indépendantes et Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur. *Étude socio-économique de l'édition indépendante 2023* [En ligne]. Février 2023, p.19. Disponible sur : https://www.livre-provencealpescotedazur.fr/public_data/publication/1675334790/etude-panorama-de-l-edition-independante-en-france-en-2023-63db6a0b86bdb648820452.pdf (consulté le 09/02/2023).

(cc) BY-NC-ND

> quel site… C'est tout un bazar. Nous, on aime bien avoir une certaine souplesse, que les choses se fassent de façon souple. Si je veux organiser un truc en librairie dans un mois, j'appelle et tout de suite c'est réglé. Les éditeurs sont plutôt dans le commerce. Ce n'est pas le même rôle, c'est normal aussi. La bibliothèque est un lieu public. Je ne le déplore pas, je vous dis les difficultés que ça peut parfois être. Pour finalement arriver à des choses assez similaires à ce qui se passe en librairie. (Cédric Biagini, directeur éditorial des éditions L'échappée)

Ainsi, le déficit de communication des éditeurs envers les bibliothèques, qui pourrait palier à leur déficit de visibilité médiatique et permettre aux bibliothèques de rattraper ce qui a échappé à leur veille ou au fournisseur titulaire du marché, ne se fait pas. Le manque de temps et de personnel oblige les maisons indépendantes, souvent constituées d'une ou deux personnes, à prioriser et donc à orienter leurs actions vers des sources de rentabilité immédiate. Mais le déficit d'image des bibliothèques ne joue pas en leur faveur. Un bibliothécaire nous a dit avoir contacté un éditeur indépendant (qui entre-temps ne l'est plus) pour réaliser une animation rémunérée dans sa bibliothèque. L'éditeur a accepté, à condition que l'événement se passe dans la librairie voisine. Si l'on peut le déplorer, on ne peut nier qu'éditeurs et bibliothèques ne vivent pas dans les mêmes temporalités.

Ou méconnaissance...

Le premier signe de cette méconnaissance, et sans doute le plus fondamental, réside dans le fait que les éditeurs n'ont le plus souvent aucune idée de la présence ou non de leurs livres en bibliothèque. N'ayant aucun moyen d'objectiver cette présence, ils se basent sur des ressentis, le plus souvent négatifs :

> On va traîner dans les rayonnages, et on repère vite les livres des confrères ou des consœurs, et on voit la proportion que ça représente et c'est peu, très peu. (Dominique Tourte, éditeur et président de la Fédération des éditeurs indépendants)

> Spontanément, je dirais comme ça que ce n'est pas très fourni. (Juliette Combes Latour, directrice des Affaires culturelles de Tremblay-en-France, auparavant éditrice au Temps des cerises et chargée de mission à L'autre livre)

Le système d'achat des bibliothèques leur semble également, à raison, très opaque :

> Alors c'est vrai que pour ma part je trouve que les procédures de commande des bibliothèques ne sont pas évidentes à saisir. Ça peut expliquer qu'on ne fasse pas un travail poussé envers les bibliothèques. On avait un peu compris avec les bibliothèques de la Ville de Paris à l'époque. Mais c'est sûr que ce n'est pas très transparent, donc si on voulait mener une action auprès de bibliothécaires sur nos livres, je ne saurais pas trop comment faire. (Cédric Biagini, directeur éditorial des éditions L'échappée)

> Je sais qu'il y a des choses intéressantes en bibliothèque mais ce n'est pas évident de comprendre comment elles fonctionnent. C'est aussi pour ça qu'on a pris rendez-vous avec Les Champs Libres, pour essayer de comprendre comment ils fonctionnent, sur quels critères ils font leurs acquisitions, à quel endroit ils font une veille pour trouver leurs ouvrages,

(cc) BY-NC-ND

> etc. Ce qu'on a vu c'est que, malgré tout, ils sont assez soumis à des achats grand public, c'est ce qu'ils nous ont dit en tous cas. Donc il n'y a pas énormément de place pour l'édition indépendante, même si les bibliothécaires le souhaiteraient visiblement… (Garance Dor, directrice des éditions Vroum)

Certains éditeurs se lancent malgré tout dans une démarche proactive et tentent de nouer des liens avec des bibliothèques. Le problème est alors de savoir qui contacter :

> J'avais pris toutes les adresses des médiathèques de France pour leur envoyer notre lettre mensuelle, mais avec les pare-feu dans les collectivités, ça ne servait à rien, j'ai vite arrêté. (Juliette Combes Latour, directrice des Affaires culturelles de Tremblay-en-France, auparavant éditrice au Temps des cerises et chargée de mission à L'autre livre)

> Moi, bêtement, je me suis dit on va envoyer une newsletter spéciale pour les bibliothèques, mais alors trouver les mails des bibliothécaires, ou bibliothèques, ou responsables de rayon... J'avais demandé au Motif s'ils ne pouvaient pas constituer un fichier des services littérature des bibliothèques, pas forcément municipales, parce que c'est compliqué, mais au moins en réseau. Et on n'avait pas eu accès à ça, ce que j'avais trouvé dommage parce qu'en soutien de l'édition indépendante, ça peut être quand même assez génial. [...] Et c'est vrai qu'on ne sait pas comment on fait pour contacter une bibliothèque pour organiser une rencontre autour d'un auteur, d'un éditeur, etc. Je sais que les bibliothèques sont friandes, que le public est friand, mais le lien… C'est là que je suis un peu désemparé parce que sauf à prendre mon annuaire et contacter les bibliothèques une par une, c'est hyper compliqué. (Benoît Laureau, directeur des éditions de l'Ogre)

Lorsque, malgré tout, un contact se crée, un nouvel obstacle apparaît : le fait que cela tienne à une personne plutôt qu'à l'institution. Ce qui peut apparaître à la fois comme un atout, la personnalisation des relations qui permet de dépasser la lourdeur administrative ou les biais professionnels de part et d'autre, risque en réalité de mettre en danger le fragile édifice lorsque la personne change de poste ou d'établissement. Plusieurs éditeurs interrogés nous ont fait part du fait que, quasiment systématiquement, les événements organisés en bibliothèque reposaient sur un bibliothécaire en particulier. Or la mobilité est très importante en bibliothèque, et le personnel change beaucoup plus régulièrement qu'en librairie, où les libraires indépendants, souvent propriétaires de leur commerce, ont tendance à être beaucoup plus stables. La personnalisation des relations atteint ses limites et la méconnaissance de l'institution reprend ses droits.

Ainsi, alors que les relations entre bibliothèques et édition indépendante devraient être au beau fixe, compte-tenu de leur vocation et de leurs missions respectives, il existe un ensemble de freins et de biais qui nuisent à l'harmonie du couple. Si les relations ne sont pas inexistantes, elles sont insatisfaisantes pour les deux partis. Mais des initiatives sont prises, de part et d'autres, pour corriger ces biais, et d'autres restent à inventer.

(cc) BY-NC-ND

II. BIBLIOTHEQUES ET BIBLIODIVERSITE : UN COUPLE A REINVENTER

Après avoir détaillé les freins et les obstacles, il convient d'explorer, sur une note plus positive, les nombreuses pistes d'actions possibles pour réenchanter la relation entre bibliothèques et édition indépendante. Nous développerons davantage les pistes du ressort des bibliothèques, en nous permettant toutefois quelques incursions du côté des éditeurs, des collectifs et des pouvoirs publics.

II.1. ACQUISITIONS, MEDIATION, FORMATIONS… EXEMPLES A SUIVRE ET A INVENTER EN BIBLIOTHEQUE

Du côté des bibliothèques, il existe de nombreuses initiatives destinées à favoriser la présence et la visibilité des éditeurs indépendants, dont certaines nous semblent particulièrement intéressantes, tant au niveau de la veille, des acquisitions, de la formation ou de la médiation.

II.1.1. Acquérir hors des sentiers battus

Travailler en réseau

Les bibliothèques de lecture publique travaillent rarement seules. Elles s'inscrivent dans des réseaux qui leur permettent de déployer des politiques documentaires basées sur la complémentarité, et donc idéalement de favoriser la diversité à l'échelle d'un territoire.

Le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris présente la particularité d'avoir un système de veille à la fois collectif et centralisé, qu'il est intéressant d'analyser sous le prisme de la bibliodiversité. Ce réseau comprend 72 bibliothèques dont 57 bibliothèques de prêt, qui nous intéressent ici. Quasiment toutes ces bibliothèques proposent des collections pour tous les publics (sauf deux qui n'ont pas du tout de collections pour la jeunesse). Il existe aussi une « réserve centrale » comprenant 230 000 documents, que les usagers peuvent faire acheminer dans toutes les bibliothèques du réseau, ainsi qu'une bibliothèque numérique depuis 2015. Les bibliothèques de la Ville de Paris sont autonomes dans leurs acquisitions, elles ont un budget propre en fonction de leur taille, leur projet d'établissement, leur politique documentaire, etc.

Les services de veille centralisés coordonnent 32 « collectifs de veille » répartis par domaines éditoriaux (12 en jeunesse et 20 en adulte). Chaque mois, le service établit une première sélection à partir de sa veille (*Electre*, *Kibookin*, *La Joie par les Livres*, *Citrouille*, *Page*, *La vie des bulles* pour la jeunesse ; *Electre*, *Livres Hebdo*, *L'Obs*, *Transfuge*, *Les Inrocks*, *ActuaLitté*, et la presse spécialisée en adulte). Ensuite, les collectifs, composés de bibliothécaires du réseau (130 bibliothécaires pour les collectifs jeunesse, 75 en adulte) se réunissent une à deux fois par mois pour examiner ces ouvrages. En jeunesse, tous les livres sont lus et restent disponibles après la réunion du collectif pour que les autres bibliothécaires du réseau puissent les voir. Les bibliothécaires établissent ensuite des recommandations : ce qui « passe sur liste » est conseillé au réseau, avec des commentaires et des précisions d'urgence (liste normale ou rapide pour les commandes pressées, type best-seller de la rentrée

(cc) BY-NC-ND

littéraire). Les acquéreurs sont libres de suivre ou non ces recommandations, et de passer une commande groupée, ou de commander en direct (en adulte, 6 877 livres sont « passés sur liste » en 2021, 70% des livres passent en commande groupée, 30 % en commande directe).

Sachant que les collectifs de veille ne pourront pas tout analyser, une première sélection est donc effectuée par les responsables de veille selon des critères formalisés (en adulte, sont exclues de la veille les maisons d'éditions régionalistes, l'auto-édition, les collections ou maisons d'éditions trop pointues de niveau universitaire, les maisons d'éditions religieuses, d'extrême droite ou révisionnistes, pornographiques ou ésotériques) et certains éditeurs « ne passent jamais en collectif » :

> Certains livres ne seront jamais pris : ce qui n'est pas adapté aux bibliothèques, les auteurs qu'ils ne prennent jamais, on finit par ne plus les mettre. Et ce sont des commandes groupées donc le but n'est pas non plus de ne trouver que des petits achats. Les bibliothèques font aussi une veille s'ils sont plus pointus, c'est pour ça qu'ils ont les commandes directes. (Annick Khallouf, responsable de la veille jeunesse, bibliothèques de la Ville de Paris)

La veille jeunesse semble avoir plus de liens avec les éditeurs et semble plus sensibilisée à la question des éditeurs indépendants que la veille adulte, du fait, sans doute, du poids plus important des indépendants dans ce secteur :

> On est tout le temps invité par des éditeurs pour des présentations. Depuis le Covid ça se passe en visio donc c'est plus simple, on s'inscrit à tout et même si on ne peut pas y assister, ils nous envoient toujours le replay. On travaille aussi avec Fontaine O Livres, qui travaille avec des éditeurs indépendants. On est contactés aussi souvent par des éditeurs qui viennent nous présenter des documents. Parfois même, des auteurs tout seuls nous contactent. Du moment que c'est référencé et qu'on peut l'acheter… En fait on s'arrange toujours. Pour les indépendants, on a toujours une écoute. On présente toujours les livres qui nous sont proposés. Mais souvent les éditeurs indépendants sont déjà dans notre veille. Cot cot cot, Voce Verso, Esperluète… On fait attention à leurs parutions. (Annick Khallouf, responsable de la veille jeunesse, bibliothèques de la Ville de Paris)

> Les éditeurs indépendants sont traités de la même façon que les autres. Chaque nouvelle maison d'édition indépendante est proposée en veille à partir du moment où il ne s'agit pas d'auto-édition. [...] Ils [les collectifs] accordent toute leur attention aux nouvelles maisons d'éditions indépendantes sans les favoriser spécialement. Certains éditeurs sont en demande de venir présenter leurs publications mais les collectifs n'ont pas spécialement le temps de les recevoir sur leur temps de réunion (ils ne disposent que de 4 heures tous les 15 jours pour se réunir) mais nous leur communiquons les services de presse de ces titres. (Marion Serre, responsable adjointe du Service des documents et des échanges, bibliothèques de la Ville de Paris)

En jeunesse, la place de l'édition indépendante est différente. Il existe de nombreuses maisons d'édition indépendantes de création récente, bien identifiées par les professionnels, et qui travaillent étroitement avec les bibliothèques et y sont

(cc) BY-NC-ND

bien représentées. Il y a aussi un très fort renouveau dans ce secteur et le service veille travaille activement à sa valorisation auprès du réseau :

> À un moment il n'y en avait que quelques-uns, comme Les fourmis rouges, MeMo, Courtes et longues… Et là, alors qu'on pourrait se dire que c'est compliqué, il y en a beaucoup, et des frais, comme Six citrons acides. On a fait une présentation d'éditeurs indépendants en novembre dernier, qu'on a filmée et mise sur Youtube. Il y avait Six citrons acides, Voce Verso, A2MIMO, Cot Cot Cot, La ville brûle… des éditeurs récents, et c'était très intéressant. (Annick Khallouf, responsable de la veille jeunesse, bibliothèques de la Ville de Paris)

En plus de mutualiser et d'aider les bibliothécaires du réseau dans le travail de veille, qu'ils n'ont pas forcément le temps d'effectuer à un niveau aussi poussé, le service veille effectue un rattrapage face à certaines résistances :

> Si c'est la période octobre, novembre, décembre où ils ont déjà 40 titres à lire, on va en enlever certains et se recentrer sur les Anthony Brown, les Ponti, qu'on ne peut pas ne pas mettre, et du coup les « petits » sont un peu ignorés donc on les met de côté pour les périodes creuse. [...] On oriente quand même. Par exemple pour certains collègues, le documentaire c'est des photos, j'apprends des choses… Mais ce n'est plus du tout la tendance. Il n'y a pas longtemps, on a eu un documentaire sur comment faire une exposition de A à Z[78]. C'était super, bien présenté, il y avait de la presse, et ils n'ont pas voulu le passer sur liste. Alors nous, quand c'est comme ça, on a nos suggestions de veille et on le met en avant. On n'a pas tout-à-fait le même regard qu'eux. Ils sont dans leur bibliothèque et se disent « qu'est-ce que je vais en faire, comment je vais le faire sortir ». Alors que nous, on a une vue sur l'édition, on prend le temps de lire les livres, de regarder tout, on voit les tendances. Donc moi je fais exprès de leur présenter tous les nouveaux documentaires. Maintenant un documentaire, ce n'est plus des connaissances pures, ça on peut le trouver sur Internet, alors que le livre est là pour présenter l'information différemment, apporter un esprit critique… Quand on se dit « c'est pas possible, on va pas rater ce livre », on le récupère. Après on leur montre les stats. (Annick Khallouf, responsable de la veille jeunesse, bibliothèques de la Ville de Paris)

Cette mutualisation en réseau qui permet de rattraper les éditeurs insuffisamment médiatisés et peu représentés dans les outils de veille classiques se fait aussi dans les réseaux départementaux, via les BDP, qui proposent des fonds tournants aux bibliothèques, avec une attention toute particulière aux éditeurs locaux (et donc la plupart du temps indépendants). C'est le cas de la Bibliothèque Départementale de la Manche[79], qui propose 300 000 documents en prêt pour 3 ans aux 112 bibliothèques partenaires.

> Il n'est pas simple de coordonner une politique documentaire à l'échelle d'un réseau de 112 bibliothèques, chacune a sa politique d'acquisition en théorie, même si très peu l'ont formalisée. On a notre propre politique documentaire. La place aux indépendants dans la charte documentaire n'est pas chiffrée, mais un des axes de la poldoc est de veiller à la

[78] Blake Rose et Globus Dora. *Et si on faisait une grande exposition ?* Paris, hélium, 2022, 40 p.

[79] Bibliothèque départementale de la Manche. Disponible sur : https://biblio.manche.fr/ (consulté le 16/02/2023).

(cc) BY-NC-ND

> diversité des collections, et donc de mettre en avant les éditeurs indépendants. On s'appuie sur une base critique, des magazines, une base Electre, avec une vigilance sur les éditeurs locaux. L'Agence Normandie Livre & lecture édite une revue semestrielle (*À paraître*[80]) qui met en avant l'actualité des éditeurs en région, ce qui nous permet de compléter les paniers d'achat… (Nicolas Huart, responsable politique documentaire et territoire lecture publique, Bibliothèque Départementale Manche)

Si la veille et les acquisitions bénéficient des politiques de réseaux favorables à la bibliodiversité, le désherbage peut lui aussi s'effectuer en réseau afin de préserver des publications rares à faible tirage. Une politique documentaire concertée avec une attention particulière à la bibliodiversité permettrait d'éviter que ces publications, peut-être pas sorties depuis longtemps faute de valorisation mais parfois épuisées en librairie, gardent la place qu'elles méritent en bibliothèque, voir puisse bénéficier d'une deuxième vie. C'est l'une des fonctions de la Réserve centrale de la Ville de Paris, qui conserve des publications souvent plus anciennes et rares que les collections courantes des bibliothèques de prêt.

Veiller hors circuit

Comme nous l'avons dit précédemment, les outils de veille habituels sont peu adaptés pour s'informer de l'actualité des petits ou micro-éditeurs. Il importe donc de sortir des sentiers battus, virtuellement et physiquement.

Parmi les outils de veille en ligne, Instagram semble être un réseau particulièrement adapté à l'édition indépendante. Alors que les barrières à l'entrée de l'édition de livres ont considérablement baissé avec les outils numériques, on a pu constater une tendance, chez un grand nombre d'éditeurs indépendants, à privilégier la qualité de fabrication. Papiers choisis avec soin, impression locale, couvertures design, mises en page audacieuses… Le savoir-faire éditorial a investi l'aspect esthétique de l'objet-livre. Instagram étant le réseau dédié à l'image par excellence, nombreux sont les éditeurs à s'en servir comme outil principal de communication. Des éditeurs jeunesse ou de bandes dessinées bien sûr, qui peuvent mettre en avant l'aspect visuel et graphique de leurs publications, mais aussi de littérature ou de sciences humaines et sociales. Anamosa, Solo ma non tropo, La cabane bleue, Les éditions 2024, Monsieur Toussaint Louverture, Le Tripode et bien d'autres y font la promotion de leurs auteurs, de leurs publications ou de leurs événements et nouent avec leur communauté des liens privilégiés. Outre l'aspect promotionnel, Instagram permet, via les stories notamment, d'avoir une vision plus personnalisée et incarnée de ces maisons et d'interagir facilement avec elles. Instagram présente aussi l'avantage, contrairement à d'autres réseaux, de dépasser les frontières d'âge et l'on y trouve aussi bien des maisons anciennes que de très jeunes microstructures (Objet papier, Matière Grasse, maison maison, pour n'en citer que quelques-unes), auxquelles les bibliothèques devraient aussi s'intéresser. Sans faire l'apologie d'un réseau détenu par un GAFAM, celui-ci présente l'avantage d'être encore gratuit et de réunir au même endroit une part importante des acteurs qui nous intéressent ici. C'est aussi une chambre d'écho d'événements, tout aussi intéressante pour la veille.

[80] Association Normandie Livre & Lecture. *À paraître* [En ligne]. Disponible sur : https://www.normandielivre.fr/category/documents-utiles/parutions/a-paraitre/ (consulté le 16/02/2023).

(cc) BY-NC-ND

Ainsi, sortir des sentiers battus s'entend aussi au sens propre : sortir de sa bibliothèque pour fréquenter des lieux et des événements où se trouvent les éditeurs. Au premier rang desquels les salons. Il semble intéressant de faire, là encore, un pas de côté par rapport aux grands événements généralistes comme le salon Livre Paris, où les éditeurs indépendants sont de moins en moins nombreux[81]. Mais le Salon du Livre et de la Presse Jeunesse (SLPJ) de Montreuil par exemple, rassemble plus de 450 éditeurs de toutes tailles, dont un grand nombre d'indépendants, mis à l'honneur sur le « grand marché de la petite édition » (50 maisons en 2022). Si certains éditeurs déplorent une baisse de fréquentation des bibliothécaires[82], le SLPJ n'en demeure pas moins un événement incontournable pour la profession, permettant de découvrir chaque année de nouvelles structures de l'édition jeunesse mais aussi de la bande dessinée et du monde de l'art. D'autres événements font figure d'incontournables sur certains segments éditoriaux, comme le Festival d'Angoulême ou le Marché de la poésie. Mais un nombre considérables d'événements de toutes tailles ont lieu toute l'année, partout en France, pour mettre en valeur l'édition indépendante et la microédition, voire le fanzinat. C'est en marge des circuits habituels que se niche tout un pan de la création contemporaine, que les bibliothèques ne doivent ni ne peuvent ignorer. Pour n'en citer que quelques-uns : le festival Formula Bula dédié à la bande dessinée indépendante dans le 10e arrondissement de Paris, le festival Trafic à Marseille, le festival Raccord(s) organisé par les Éditeurs associés à Paris, le salon Magnifique Livre à Lyon, le Marché de l'édition indépendante, de Rouen, et bien d'autres (voir Annexe 5). Le salon est « dans l'ADN de l'éditeur », « un moment important de sa vie professionnelle […] où l'information circule, laisse place aux échanges entre confrères et aux rencontres interprofessionnelles. »[83]

> On en a fait quatre ou cinq cette année. Le salon Rue des livres à Rennes, Trafic à Marseille, MAD à Pantin, et un petit salon organisé par la librairie en ligne Lame, également diffuseur, qui a organisé à Saint-Denis le salon Coucou Minou. MAD et Trafic sont de loin, pour nous les plus intéressants, au niveau des ventes et des contacts qu'on peut nouer sur place. Par exemple au MAD, on a été contacté par une artothèque, qui nous a dit être intéressée par l'achat de nos publications. À Marseille, on a été contacté par la bibliothèque du CIPM, le Centre international de Poésie à Marseille. C'est fructueux, mais toujours très pointu. (Garance Dor, directrice des éditions Vroum)

Le salon est un moment privilégié où l'on peut à la fois voir les livres physiquement et rencontrer ceux qui les fabriquent, comprendre leur projet ou encore récupérer des catalogues papier qui, à l'heure du tout numérique, demeurent de précieux outils de veille. Mais se déplacer et sortir de sa bibliothèque peut tout simplement signifier aller en librairie. Cela peut sembler contre-intuitif mais les bibliothécaires ne voient pas souvent les livres avant de les acheter, et travaillent principalement à partir de notices bibliographiques. Comme le soulignait un rapport

---

[81] Gary Nicolas. Éditeurs indépendants, régions : sortie de crise pour le Festival du Livre de Paris ? [En ligne]. 03/02/2022. In : *ActuaLitté*. Disponible sur : https://actualitte.com/article/104552/politique-publique/editeurs-independants-regions-sortie-de-crise-pour-le-festival-du-livre-de-paris (consulté le 16/02/2023).

[82] Knappek Charles. Salon du livre de Montreuil : les éditeurs indépendants réclament de meilleures conditions. In : *Livre Hebdo*. 4/11/2021.

[83] Fédération des éditions indépendantes et Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur. *Étude socio-économique de l'édition indépendante 2023* [En ligne]. Février 2023, p.27. Disponible sur : https://www.livre-provencealpescotedazur.fr/public_data/publication/1675334790/etude-panorama-de-l-edition-independante-en-france-en-2023-63db6a0b86bdb648820452.pdf (consulté le 09/02/2023).

(cc) BY-NC-ND

du ministère de la Culture en 2010 sur l'accès des librairies aux marchés d'achats de livres des bibliothèques :

> Les libraires interrogés ont exprimé à de nombreuses reprises le regret de la faible fréquentation des bibliothécaires en librairie, quand ce n'était pas leur absence totale. Ils regrettent tous que les responsables de secteurs ou d'acquisitions (tout particulièrement pour les bibliothèques importantes et disposant de budgets conséquents) passent leurs commandes par fax ou mél et n'éprouvent plus le besoin de venir en magasin voir les livres, bénéficier des conseils, de l'accompagnement qui leur sont proposés ; l'absence de curiosité est également pointée. Ils voient bien que les méthodes de travail changent et que les bibliothécaires se déplacent de moins en moins. Cela renforce le sentiment des libraires de n'être là que pour commander et livrer, en tant que fournisseur, et de ne plus être un véritable partenaire culturel avec lequel on échange. [...] sans doute des changements dans les méthodologies de travail, les bibliothécaires ne semblent plus se servir du livre physique mais de notices et d'informations.[84]

Or, comme on l'a vu précédemment, le soin apporté à bon nombre de productions éditoriales indépendantes fabriquées de manière artisanale ou proche de l'artisanat, mérite que l'objet-livre soit aussi vu, saisi, touché pour être apprécié.

Enfin, sortir des sentiers battus peut s'entendre au sens institutionnel. En théorie, les fournisseurs de livres, titulaires de marché sont tenus de fournir ce que les bibliothécaires leur demandent. À partir du moment où la publication est référencée dans Electre, la bibliothèque doit pouvoir l'obtenir. Dans les faits, Emmanuel Fenet, en charge du fonds « Les Inattendus » à la médiathèque Hélène Berr, nous indiquait ne recevoir que 70% de chaque commande et être contraint de réclamer les manquants plusieurs fois avant de les obtenir. Un processus qui exige du temps et un suivi précis, d'autant plus complexe si l'on travaille dans une grosse collectivité, avec un gros fournisseur, même si l'allotissement permet de travailler avec des librairies plus petites et plus spécialisées. Pour les publications non référencées dans Electre, c'est encore plus compliqué. Il existe des procédures hors-marché qui permettent d'accéder à des productions rares et difficiles à trouver mais elles sont très encadrées, complexes et pas acceptées dans toutes les collectivités.

> On a un fonds « Antiquariat » pour tout ce qui est rare, précieux, épuisé (ça doit être justifié). Ça permet aussi, à la marge, de se procurer des éditions difficiles à trouver, d'éditeurs auto-diffusés par exemple, comme Grandir […]. Mais c'est vrai qu'aujourd'hui, si je voulais acheter les pré-livres de Munari, ou les Komagata qui n'ont pas été réédités par Les Grandes personnes, je ne saurais pas comment faire… (Hélène Valotteau, Responsable du pôle jeunesse et patrimoine, Médiathèque Françoise Sagan, Ville de Paris)

[84] Pelletier Geoffroy, Renard Hervé (sous la direction de). *L'accès des librairies aux marchés d'achats de livres des bibliothèques. État des lieux après une décennie de modifications du cadre législatif et réglementaire* [En ligne]. Ministère de la culture et de la communication, Direction générale des médias et des industries culturelles, Service du livre et de la lecture, Observatoire de l'économie du livre, août 2010, p.134. Disponible sur : https://www.vie-publique.fr/rapport/31335-lacces-des-librairies-aux-marches-dachats-de-livres-des-bibliotheques (consulté le 18/01/2023).

(cc) BY-NC-ND

Valoriser tous azimuts

Ce travail de veille active est une condition préalable à la bibliodiversité. Mais il est évident que cela ne suffit pas et qu'une fois que les productions des éditeurs ont franchi les portes des bibliothèques, elles ne peuvent être simplement posées sur une étagère, d'où elles risquent de ne jamais sortir, perdues au milieu de livres plus médiatisés, publiés par des éditeurs mieux identifiés par le public.

En termes de valorisation, on peut souligner ici le travail de la médiathèque Hélène Berr avec son fonds « Les Inattendus », dédié à l'édition indépendante. Constitué à l'initiative de l'ancien conservateur de l'établissement, puis repris par son successeur et pris en charge par Emmanuel Fenet, que nous avons rencontré, le fonds est plutôt orienté du côté du surréalisme, et « des choses particulières, rares, originales en librairie ».

Il a été installé au rez-de-chaussée de la bibliothèque à la faveur d'un réaménagement dans le cadre d'un projet global de réautomatisation, prenant la place des revus. Il est ainsi très visible, dès l'entrée de la bibliothèque. Il est constitué de 430 documents environ, de 110 éditeurs différents (parmi lesquels Prairial, les éditions du Chemin de fer, L'arbre vengeur, L'échappée…) Il comprend aussi des livres jeunesse mais là encore, un traitement différencié semble exister entre l'adulte et la jeunesse :

> La bibliothèque fait partie pour eux des relais essentiels, avec les librairies, et en librairie, ils ne sont pas forcément mis en avant. La plupart des éditeurs adultes sont très partants alors que la jeunesse moins. Souvent en jeunesse, ils ont rapidement du succès, donc de la visibilité. On sent qu'ils n'ont pas besoin de nous. (Emmanuel Fenet, bibliothécaire responsable du fonds « Les Inattendus » à la médiathèque Hélène Berr, Ville de Paris)

Le budget initial pour la constitution du fonds a été de 2 500 euros, puis de 1 200 euros chaque année. Les achats se font via Electre, mais certaines publications n'y sont pas. Dans ce cas, le fournisseur (Gibert) est obligé de fournir si on lui fait une demande.

En termes d'équipement et de classement, le fonds est également inattendu. L'équipement est réduit au minimum, certains documents ne sont pas du tout équipés, parce que les formats peuvent être compliqués à traiter et par souci d'écologie. Il n'y a pas non plus de réel classement : les livres sont rangés par sous-catégories aux intitulés poétiques (« Dialectique de la neige », « Épistémologie des fées », « Bureau des épaves » …) élaborés collectivement. La question se pose de l'avenir de ce classement si le fonds s'accroît. L'idée de créer une réserve en magasin ne fait pas sens pour ce type d'ouvrages qui, s'ils ne sont pas justement directement visibles comme ici, verront leurs chances de sorties largement réduites. Deux solutions alors : accroître la volumétrie du fonds ou désherber. Il n'est pas question en tous cas que les livres réintègrent les autres sections de la bibliothèque.

La médiathèque Hélène Berr ne se contente pas d'avoir rendu son fonds d'indépendants très visible physiquement. Des outils de communication (un dépliant A3 par an, un cahier explicatif devenu livre d'or de la bibliothèque, un blog en réflexion), ainsi qu'une programmation d'animations ont été mis en place pour le faire vivre.

(cc) BY-NC-ND

Figure 4 : Fonds « Les Inattendus », Médiathèque Hélène Berr

Cette initiative constitue une expérimentation intéressante et reproductible, même si, lorsque l'on interroge les éditeurs indépendants sur une valorisation des indépendants en tant que tels, leur réaction est ambivalente :

> Sortir des gens pour les valoriser c'est bien mais est-ce que la spécificité qu'on leur donne n'est pas problématique aussi... Je ne pourrai pas vous répondre de manière tranchée. J'aurais tendance à vous dire que je trouve ça quand même intéressant. Mais est-ce qu'il n'y a pas moyen de faire

(cc) BY-NC-ND

> cohabiter les deux : mettre en avant les nouvelles acquisitions d'éditeurs indépendants en bibliothèques, et quand elles ne sont plus des nouveautés, les remettre en rayon. Je pense qu'il faut quand même qu'à un moment, les livres des éditeurs indépendants rejoignent les sciences humaines ou leur rayon. (Cédric Biagini, directeur éditorial des éditions L'échappée)

> Moi je suis d'avis de mélanger. Ça rejoint la question du prix Hors Concours et d'y participer ou non. La démarche est louable, ça permet de mettre en avant des éditeurs qu'on ne voit pas mais c'est aussi admettre qu'on n'aura jamais le Goncourt et du coup on fait notre propre prix. J'ai un peu de mal avec cette idée que comme on est indépendant, on va avoir notre propre prix, et notre propre rayon. Non, dans éditeur indépendant il y a éditeur en fait, donc il n'y a pas de raison d'être à part. Je trouve ça plus intéressant d'être mêlé à la bataille et de jouer des coudes, même si on a moins de pouvoir, que de nous isoler. On nous demande aussi régulièrement des visuels, de la documentation pour des mises en avant et des tables en bibliothèque pour mettre en avant un éditeur. J'aime bien l'idée, on est au milieu et de temps en temps on décide de mettre en avant le Tripode ou Le chemin de fer... Je crois plus à ça. (François Bétremieux, responsable des relations libraires, bibliothèques et festivals aux éditions Le Tripode)

> Pour la bibliothèque, je trouve ça très bien. Pour la librairie, c'est ambivalent. Il y a des librairies qui font des tables indépendants, ça nous met dans une niche, parce que ça se transforme en « la table des trucs difficiles à fourguer », ce qui n'est pas très agréable pour nous. Je préfère me retrouver sur la table de littérature générale en concurrence avec les grandes maisons d'édition que sur la table des indépendants. Les libraires sont des gens intelligents, des grands lecteurs, mais ce sont des commerçants, il ne faut pas qu'on leur donne l'impression qu'ils vendent nos livres par fierté et que nos livres leur font perdre de l'argent. Il faut qu'on leur montre que nos livres se vendent bien et qu'en plus ils seront fiers de les avoir vendus à la fin du mois, plutôt que des livres d'Éric Zemmour. (David Meulemans, directeur des éditions Aux Forges de Vulcain)

Comme le souligne David Meulemans, la logique de la bibliothèque et celle de la librairie sont différentes ici, et cela a du sens de de valoriser des publications, non seulement pour leur contenu, ou pour une thématique mais en tant que telles, comme un acte militant de la part de la bibliothèque qui se positionne ainsi clairement. Il est intéressant, dans ce cas, comme le fait la médiathèque Hélène Berr, de ne pas forcément les caractériser comme indépendants, ce qui ne veut pas forcément dire grand-chose pour les lecteurs, mais comme « inattendus », faisant un pas de côté par rapport aux labels connus.

> Moi je trouve ça bien de faire des fonds à part. Je suis pour. Pour le Facile à Lire, c'est obligé. Là, on a un fonds à part pour les polars… C'est plus facile pour les gens. Notamment les gens qui ne lisent que ce type de livres. Mais est-ce qu'il y a des gens qui ne lisent que des indépendants ? Je ne suis pas sûre que les gens repèrent que c'est un indépendant. Moi avant de bosser en bibliothèque, j'en avais aucune idée. C'est juste que les auteurs qu'on connaît le plus ne sont pas chez les indés. (Morgane

(cc) BY-NC-ND

> Mentec, bibliothécaire responsable de la section adulte, bibliothèque Vaclav Havel, Ville de Paris)
>
> C'est bien d'avoir un fonds sur des nouvelles maisons d'édition, des littératures un peu différentes ou audacieuses… Ça c'est intéressant, ça permet à la bibliothèque de montrer ce qu'elle peut proposer de différent, ça pourrait être un truc comme « extraordinaire », mais sans stigmatiser. Je trouve ça intéressant de mettre en valeur de nouveaux éditeurs, leur donner une existence ne serait-ce qu'au début, et après les réinjecter dans les collections. Comme ce qui s'est passé avec le Tripode, on l'a eu dans le prix Hors Concours, il a été monté par tous ceux qui s'intéressaient à l'édition indépendante de qualité, et puis un jour il n'a plus besoin de ça, et c'est vraiment la bonne trajectoire. (Gaëlle Bohé, directrice de l'association Fontaine O Livres et directrice du prix Hors Concours)

II.1.2. Locale, collective, sur le temps long… Pour une éthique de la médiation

Après la veille, l'acquisition et la valorisation, la médiation est le dernier terme de l'équation pour le développement d'une bibliodiversité en bibliothèque. L'organisation d'un événement autour d'une publication est le meilleur moyen pour la faire vivre, mais la médiation doit être pensée, poussée, accompagnée, sous-peine d'être inutile, voire contre-productive.

S'inscrire dans des temps forts

Quiconque a déjà organisé un événement culturel en bibliothèque connaît la peur de la salle vide et la solitude du bibliothécaire, de l'auteur et de l'éditeur qui y sont confrontés. Les maisons d'édition indépendantes n'étant pas les plus médiatisées et leurs auteurs pas les plus connus, le risque est d'autant plus grand de ne pas parvenir à mobiliser le public, à plus forte raison à Paris ou dans les métropoles où la vie culturelle est riche et concurrentielle. L'une des manières de s'en prémunir consiste à rattacher son événement, autant que faire se peut, à un contexte (temps fort, festival, etc). Cela peut parfois sembler artificiel, comme un signe supplémentaire de la patte institutionnelle qui aime que tout soit rangé dans une case mais, d'une part, cela augmente les possibilités pour la bibliothèque de débloquer un budget, en s'inscrivant par exemple dans un temps fort proposé par la municipalité et d'autre part de bénéficier de moyens de communication qui dépassent ceux de la seule bibliothèque.

La Ville de Paris par exemple, fonctionne avec un système de « temps forts » par semestre (sur une thématique, un pays, une commémoration, etc), dans lesquels les bibliothèques sont libres de s'inscrire. L'association Bibliocité, qui coordonne l'action culturelle du réseau, élabore un catalogue de propositions (conférences, ateliers, expositions, rencontres, concerts, projections, etc) et les bibliothèques peuvent monter leurs propres actions. Un circuit dans lequel les éditeurs indépendants peuvent prendre naturellement place, ce qu'a essayé d'initier l'association Fontaine O Livres en 2022 :

> Bibliocité est venu début septembre pour expliquer tout le programme 2023 en événementiel et c'était super parce que ça permet aux éditeurs d'anticiper leur participation à la programmation. Au lieu de se dire « mince, il y a un temps fort sur la mer, j'avais un super bouquin mais il

(cc) BY-NC-ND

> paraît un mois trop tard, et c'est trop tard pour m'inscrire… », ça permet de se dire « mon livre, je vais le sortir un peu plus tôt », de pouvoir gagner en information. (Gaëlle Bohé, directrice de l'association Fontaine O Livres et directrice du prix Hors Concours)

La participation à des festivals est aussi un moyen, pour les bibliothèques, d'être un acteur culturel à part entière de leur territoire et de valoriser au mieux leurs actions de médiation en les intégrant dans une programmation plus large. Toutes les énergies sont alors mobilisées dans la même direction, pour faire venir un public ciblé sur un programme qu'il identifiera comme un temps fort culturel. C'est le cas du festival Formula Bula, devenu au fil des éditions, un véritable rendez-vous de la bande dessinée indépendante. Pendant trois jours, le public peut venir à n'importe quel moment, sûr de trouver quelque chose à faire, des stands d'éditeurs à visiter, une exposition, un atelier, une rencontre…

Le festival Hors limites en est un autre exemple. Porté par l'association Bibliothèques en Seine-Saint-Denis, il propose depuis 10 ans un vaste programme autour de la littérature dans 30 villes du département. Organisé principalement dans les bibliothèques et en partenariat avec de nombreux lieux culturels (Mémorial de la Shoah de Drancy, Basilique de Saint-Denis, librairies, cinémas, etc), le festival Hors-limite est gratuit et propose chaque année plus d'une centaine d'événements autour de la littérature, pour tous les lecteurs, sous formes d'ateliers, de performances, de lectures, de rencontres, etc. Entre chaque édition, le festival propose sur son site une « PAL » (Pile à lire) pour revivre l'édition précédente. Dans la PAL de 2022, sur 93 livres figuraient 53 titres publiés par des éditeurs indépendants, soit 57% (voir annexe 9). Une attention qui n'est pas soulignée outre-mesure dans la présentation du festival mais qui est concrètement visible dans la programmation.

La récurrence de ces événements chaque année favorise des liens plus profond entre les professionnels et avec le public :

> J'ai échangé aujourd'hui avec la Bpi sur ce qu'on pourrait mettre en place pour le festival Effractions. Pour le coup, j'ai bien vu en trois ans comment les liens se sont renforcés et qui font qu'on travaille de manière plus naturelle et spontanée et c'est très agréable. (François Bétremieux, responsable des relations libraires, bibliothèques et festivals aux éditions Le Tripode)

On peut citer également La Voie des Indés, temps fort autour de l'édition indépendante organisé chaque année depuis 2015 par la bibliothèque Vaclav Havel. L'idée est de donner carte blanche pendant deux mois à deux éditeurs indépendants pour montrer l'envers de leur métier. Une table de valorisation est installée à l'entrée de la bibliothèque (les publications des éditeurs sont achetées si la bibliothèque ne les a pas dans son fonds) et une programmation est élaborée avec eux. Un budget de 1000 euros annuel est consacré à ce temps fort et une communication spécifique est réalisée pour l'occasion (voir annexe 7).

Les bibliothèques peuvent également profiter de temps forts nationaux pour organiser des événements valorisant des éditeurs indépendants, par exemple la Nuit de la lecture, la Fête de la science, Partir en livre, ou, pourquoi pas, la journée de la bibliodiversité le 21 septembre ?

(cc) BY-NC-ND

Développer le local

L'édition aussi, peut fonctionner en circuit court. Si les liens avec les librairies de proximité sont encouragés par les pouvoirs publics, les relations entre éditeurs et bibliothèques trouvent elles aussi un ancrage tout naturel dans le local. Cela est sans doute moins vrai à Paris qu'ailleurs, où les éditeurs sont moins liés à un territoire. Partout ailleurs en France, il existe une équivalence entre édition indépendante et édition tout court, comme nous le confirmait Renaud Buénerd, co-fondateur des éditions du Chemin de fer, situées en Bourgogne-Franche-Comté : « En région, la question de l'indépendance ne se pose pas parce que tous sont indépendants. »

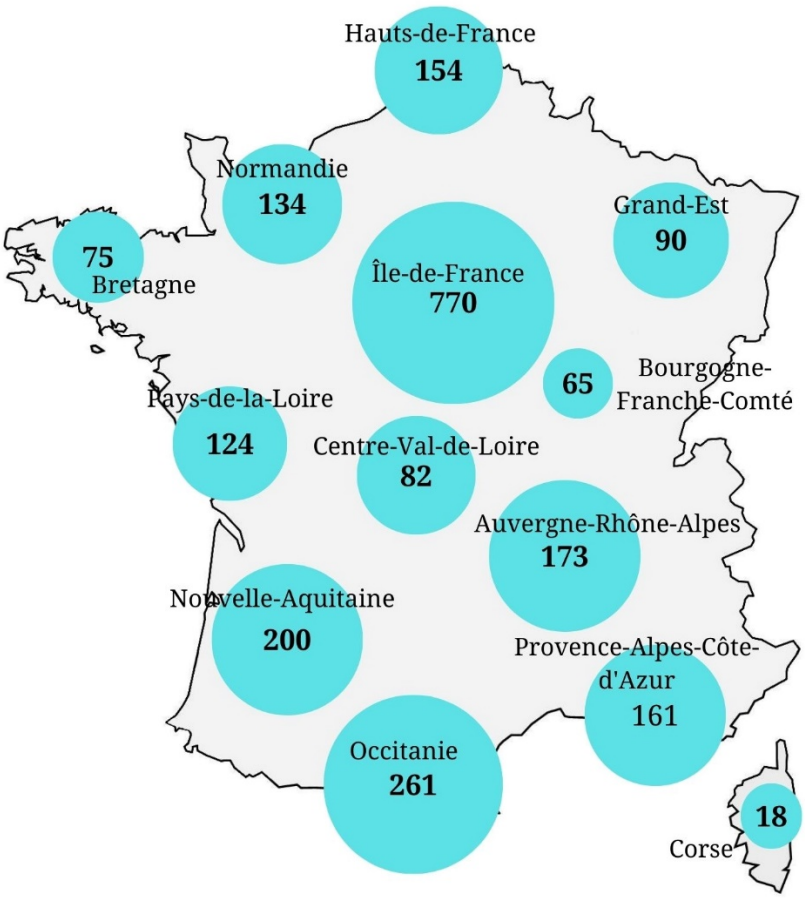

Figure 5 : Carte des éditeurs indépendants par région[85]

Les Structures régionales pour le livre (SRL) sont ici de précieuses alliées, à la fois pour les bibliothèques et pour les éditeurs. Elles permettent notamment de recenser les professionnels du livre grâce aux annuaires en ligne (voir annexe 8) qu'elles alimentent et mettent à jour, le plus souvent structurés par profession (bibliothèques, librairies, éditeurs…) Les éditeurs qui souhaitent contacter les bibliothèques de leur région peuvent ainsi trouver une première porte d'entrée (même si ces répertoires ne donnent accès qu'à des contacts génériques et non aux bibliothécaires en charge des acquisitions ou des animations, ni aux responsables d'établissements).

[85] Carte réalisée à partir de : Lacour Cécilia. Édition : Le nouvel esprit « indé ». In : *Livre Hebdo*. 6/05/2021 et de données des Structures régionales pour le livre.

(cc) BY-NC-ND

Ces structures fournissent également un travail éditorial pour valoriser les professions du livre, notamment les éditeurs de la région, à travers des catalogues de nouveautés, à l'image de la revue *À paraître* de l'association Normandie Livre & Lecture[86].

Pour beaucoup de bibliothèques publiques en région, la proximité est un argument qui a du sens et guide les politiques d'acquisition, sans même parler de fonds locaux, plus poussés et spécialisés. Ainsi, l'analyse du catalogue des médiathèques et bibliothèques universitaires de Bordeaux[87], mis en regard du catalogue des structures éditoriales indépendantes basées à Bordeaux établi par l'Agence Livre Cinéma & Audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine[88], et comparé au catalogue des bibliothèques de la Ville de Paris[89], nous permet de mesurer l'impact réel de la proximité géographique (voir annexe 9).

Pour ne citer qu'un exemple, l'éditeur artistique William Blake & Co, sur les 238 titres de son catalogue, compte 185 exemplaires de ces titres présents dans 5 bibliothèques bordelaises, contre 18 exemplaires présents dans 18 bibliothèques de la Ville de Paris. On note toutefois qu'une de ces bibliothèques, celle de Mériadec, concentre une grande part des acquisitions des éditeurs locaux, mais elle est rarement la seule du réseau. Pour certaines maisons ayant un rayonnement national, comme Monsieur Toussaint Louverture ou L'arbre vengeur, la différence est moins marquée mais, proportionnellement au nombre de bibliothèques, l'avantage reste nettement en faveur des bibliothèques bordelaises, qui comptent par exemple 61 exemplaires des 39 titres du catalogue de Monsieur Toussaint Louverture, présents dans 5 bibliothèques, pour 58 exemplaires dans 56 bibliothèques de la Ville de Paris.

Une légère distinction peut être opérée selon les genres également, la bande dessinée notamment, où les éditeurs indépendants locaux dépassent largement le cadre régional, comme Cornélius ou Les Requins Marteaux. À l'inverse, les éditeurs publiant principalement des livres à contenu local, comme La Fontaine sacrée ou Les dossiers d'Aquitaine, ne se retrouve pas ou peu dans les bibliothèques en dehors du territoire régional.

Mais encore une fois, on assiste à un déficit de circulation de l'information. Les acquisitions d'éditeurs locaux sont trop rarement valorisées par les bibliothèques, et donc souvent ignorées par les éditeurs eux-mêmes :

> On n'a aucune idée de la représentation de ces éditeurs dans les bibliothèques de la région. D'ailleurs, on aimerait avoir une image de ça. Les éditeurs ne savent pas à qui s'adresser, ne savent pas comment ça fonctionne avec les marchés. Il y a un manque d'information, d'identification des interlocuteurs. (Valérie Schmitt, chargée de projets Édition, à l'association Normandie Livre & Lecture)

---

[86] Association Normandie Livre & Lecture. *À paraître* [En ligne]. Disponible sur : https://www.normandielivre.fr/category/documents-utiles/parutions/a-paraitre/ (consulté le 16/02/2023)

[87] Médiathèques municipales et bibliothèques universitaires, Bordeaux Métropole. Catalogue [En ligne]. Disponible sur : https://mediatheques.bordeaux-metropole.fr/osiros/result/ (consulté le 17/02/2023).

[88] Agence Livre Cinéma & Audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine. Annuaire professionnel [En ligne]. Disponible sur : https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/annuaire-des-professionnels?filtre%5Balca_liste_professionnels%5D%5Bfiliere%5D=livre&filtre%5Balca_liste_professionnels%5D%5Bcategory%5D=edition (consulté le 17/02/2023).

[89] Paris Bibliothèques. Catalogue [En ligne]. Disponible sur : https://bibliotheques.paris.fr/Default/form.aspx?SC=CATALOGUE (consulté le 17/02/2023).

(cc) BY-NC-ND

Le renforcement de l'ancrage local de la bibliodiversité serait une piste intéressante à creuser, mais il conviendrait, en même temps, de le rendre visible.

Former les lecteurs

On ne peut parler de bibliothèques, d'édition et de bibliodiversité sans se soucier du lectorat, toujours présent à l'esprit des professionnels mais peut-être pas toujours bien connu et identifié.

Existe-t-il un lectorat de l'édition indépendante ? De même qu'il n'existe pas de définition univoque de l'édition indépendante, il n'existe pas de lecteur type de l'édition indépendante. On peut toutefois postuler que, compte-tenu des difficultés de diffusion et d'accès aux médias des éditeurs indépendants, le lecteur qui se retrouve avec une de ces œuvres entre les mains appartient sans doute à la catégorie des « lecteurs assidus » (ayant lu 20 livres ou plus dans l'année, selon une enquête du ministère de la Culture[90]). On peut supposer aussi que ce lecteur n'a pas nécessairement conscience de lire le produit d'un éditeur indépendant et qu'il l'a choisi parce qu'il l'a vu mis en avant sur une table, qu'il en a entendu parler par une certaine presse ou, tout simplement, qu'il a trouvé la couverture attirante.

Mais on peut craindre aussi que, malgré tous les efforts du bibliothécaire pour valoriser ces productions (une veille adéquate, des acquisitions ciblées et suivies, une valorisation originale, des actions de médiation bien pensées…), certains lecteurs, moins « assidus », n'oseront pas le prendre. Parce qu'ils n'auront jamais entendu parler de l'auteur, que le nom de l'éditeur ne leur évoquera rien, que la couverture ne ressemblera à rien de familier. Ce « grand public », qu'imaginent parfois les bibliothécaires, lorsqu'ils écartent de leurs acquisitions des titres « trop pointus », n'aura peut-être pas le capital symbolique suffisant pour sauter le pas.

On peut souligner à ce titre l'initiative intéressante de Gaëlle Bohé, en marge du prix Hors Concours. Créé en 2016, ce prix récompense chaque année un roman d'un éditeur indépendant, sélectionné parmi quarante participants par des lecteurs et par un jury de professionnels du livre. Consciente de la difficulté que peut représenter l'accès à des éditeurs indépendants pour des lecteurs non « assidus », Gaëlle Bohé a lancé des « clubs Hors Concours »[91] afin de former le lectorat à sortir des sentiers battus pour oser se tourner vers l'inconnu. Les clubs de lecture sont l'une des animations les plus classiques en bibliothèque, mais ils sont le plus souvent orientés vers les coups de cœur. Peut-être ce format pourrait-il aussi faire une place à la bibliodiversité.

> On a monté des clubs de lecture depuis deux ans, les clubs Hors Concours, qui peuvent être montés en classe, en bibliothèque, en librairie, par un groupe d'amis... Ça permet de se regrouper autour de la lecture mais l'idée surtout, c'est qu'on a tous appris à lire mais pas à être critique sur nos lectures, or pour l'édition indépendante, on a besoin d'être confiant dans ses lectures. Si on n'a pas confiance en soi, on va aller plutôt vers des lectures qui ont déjà été adoubées par d'autres, alors que quand on commence à se faire confiance sur la façon dont lit, on peut

[90] Lombardo Philippe, Wolff Loup. *Cinquante ans de pratiques culturelles en France* [En ligne]. Ministère de la Culture, 2020, p. 31. Disponible sur : https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-etudes-2007-2022/Cinquante-ans-de-pratiques-culturelles-en-France-CE-2020-2 (consulté le 24/01/2023).

[91] Prix Hors Concours. Clubs Hors Concours [En ligne]. Disponible sur : https://www.hors-concours.fr/presentation-hcl (consulté le 17/02/2023).

(cc) BY-NC-ND

> explorer des maisons d'édition qu'on ne connaît pas, des auteurs dont on n'a jamais entendu parler, etc. Donc nous, on considère qu'on a besoin de lecteurs assez aguerris. Ça intéressait pas mal de bibliothèques qui sont souvent en recherche d'animations, d'impliquer leurs lecteurs, d'être dans un processus de réflexion, etc… (Gaëlle Bohé, directrice de l'association Fontaine O Livres et directrice du prix Hors Concours)

On note également un intérêt croissant, de la part du public comme des professionnels eux-mêmes, pour des événements sur la fabrique du livre, l'envers du métier :

> Faire venir le public à une rencontre d'auteur, c'est compliqué mais par contre faire une rencontre autour de l'édition, autour d'un catalogue, etc, j'ai l'impression que ça marche beaucoup mieux. Je ne sais pas pourquoi, j'ai l'impression que les gens sont assez curieux de la mécanique, comment ça marche l'édition, de rencontrer un éditeur, de voir ce monde-là un peu différemment. À chaque fois que j'ai fait ce genre de rencontres, j'ai eu beaucoup de questions. (Benoît Laureau, directeur des éditions de l'Ogre)

Un intérêt qui s'explique, selon David Meulemans, directeur des éditions Aux Forges de Vulcain, par le fait que le secteur du livre fait beaucoup d'émules et compte peu d'élus :

> Pendant le premier confinement, plein de gens se sont mis à écrire et plein de gens veulent en savoir plus. Beaucoup de gens ont eu des crises existentielles et ont voulu changer de boulot, des libraires qui veulent devenir éditeurs et beaucoup de gens qui veulent devenir libraires. L'École de la librairie n'a jamais eu autant d'étudiants et croule sous les demandes en formation continue. Donc c'est d'abord pour se faire éditeur ou pour rejoindre l'édition d'une façon ou d'une autre.

Derrière un certain opportunisme, on peut deviner une curiosité et un intérêt réels, qu'il serait intéressant de cultiver. Ainsi, pour la Voie des Indés, la bibliothèque Vaclav Havel, privilégie les ateliers aux rencontres, et notamment les ateliers sur le métier d'éditeur, qui attirent toujours plus de public. Elle avait notamment organisé avec les éditions de l'Ogre un atelier pour réaliser un manifeste du 18e arrondissement, avec une phase d'écriture et une phase de fabrication du livre. Une initiative qui a réjoui aussi bien le public que les professionnels.

Mieux communiquer

Comme nous l'avons l'évoqué précédemment, l'organisation d'événements n'est pas, en soi, la clé du succès pour mettre en lumière le travail d'un éditeur ou d'un auteur, aussi talentueux soient-ils. Encore faut-il que le public soit au rendez-vous. Une salle ne se remplit pas toute seule, ni sur le seul réseau de l'éditeur ou de l'auteur, à plus forte raison si l'on essaie de valoriser une production éditoriale indépendante, souvent plus confidentielle.

> Beaucoup de personnes connues ne peuvent pas par elles-mêmes remplir une librairie. À l'inverse, on a des auteurs pas très médiatisés qui vont se retrouver en librairie avec cinquante personnes, voire plus. En bibliothèque, on a parfois la même impression. Il y a des bibliothécaires qui pensent qu'inviter une personne un peu connue va déclencher une affluence alors que c'est le bibliothécaire ou le libraire qui font les

(cc) BY-NC-ND

> choses, qui savent remplir. (David Meulemans, directeur des éditions Aux Forges de Vulcain)

Il importe donc de bien communiquer en amont, par tous les moyens possibles : affichage sur place, communication en ligne via les réseaux sociaux, newsletter, table de valorisation dans la bibliothèque, communication via les partenaires ou en ciblant des structures qui pourraient être particulièrement sensibles au sujet... On peut également essayer de sortir des sentiers battus, en créant par exemple du contenu qui ne fera pas seulement la promotion de l'événement mais lui apportera une valeur ajoutée : un teaser-vidéo, un podcast, un club de lecteurs dédié à l'auteur invité, un travail avec une classe… Des actions qui prennent du temps mais contribuent au succès public de l'événement.

Le rôle des encadrants

Toutes les pistes évoquées ci-dessous ne sont possibles qu'avec le soutien actif des encadrants, notamment des directeurs d'établissements, qui peuvent même en être les moteurs. L'idée du fonds « Les Inattendus » à la médiathèque Hélène Berr a ainsi été lancé par le conservateur à la tête de l'établissement.

Les formations et les temps de rencontres entre éditeurs et bibliothécaires peuvent se multiplier mais ils sont inutiles si les bibliothécaires n'y participent pas. Or certains entretiens ont pointé le fait qu'il n'était pas toujours simple de mobiliser les professionnels :

> On a fait une matinée de présentation avec des éditeurs invités, auxquels on a demandé de présenter un titre de leur catalogue. C'était à Robert Sabatier dans le 18e, et c'était assez chouette, l'idée était de présenter comment un projet se monte du début à la fin. On a eu une dizaine de bibliothécaires. Après, il y avait quand même 6 ou 7 éditeurs invités… Les échanges étaient très chouette mais on se demande comment mobiliser, est-ce que c'est le bon moment, le bon format… (Elsa Pierrot, coordinatrice aux Éditeurs associés et au Festival Raccord(s))

Une difficulté à la fois confirmée et relativisée par Valérie Schmitt, chargée de projets Édition à l'association Normandie Livre & Lecture : « Cette année, on a organisé un petit déjeuner de l'édition à la médiathèque de Saint-Lô pour présenter des éditeurs émergents. C'était ouvert aux bibliothécaires et aux libraires. C'est toujours difficile de mobiliser les bibliothécaires, mais c'est plus facile de mobiliser les bibliothécaires que les libraires. »

Il importe d'abord que l'information soit correctement relayée, si elle arrive par le biais du responsable d'établissement ou de section, et qu'elle parvienne jusqu'aux acquéreurs concernés. Il faut aussi que les équipes se sentent libres, voire encouragées à y participer. Le rôle des encadrants est moteur pour impulser une dynamique de curiosité et d'ouverture, essentielle à de bonnes pratiques professionnelles. Il convient ainsi de dégager le temps nécessaire, par rapport aux contraintes de service public par exemple, et de veiller à ce que la participation à ces temps de rencontre et de formation soient bien répartis au sein de l'équipe.

Les encadrants peuvent également jouer sur le côté très personnalisé des relations avec les éditeurs, souligné par plusieurs professionnels interrogés. Le développement d'activités ou de partenariats fondés sur l'expertise ou la volonté d'un agent est une constante en bibliothèque et ne concerne pas que les relations avec les éditeurs indépendants. Comme dans d'autres domaines, le rôle de

(cc) BY-NC-ND

l'encadrant peut constituer ici à faire de cette fragilité une force : à la fois valoriser l'expertise et la motivation des agents quand elles existent et essayer de les formaliser afin qu'elles puissent se diffuser au sein de l'équipe, à travers des temps de restitution ou la mise en place d'outils collectifs par exemple. Dans le cas des relations avec les éditeurs indépendants, cela peut être tout simplement la tenue d'un fichier de contacts précis et à jour, ou bien des présentations d'ouvrages en réunion générale, ou encore des retours d'expérience sur des sessions de formation.

Enfin, le rôle des encadrants peut consister à connaître les dispositifs permettant de contourner les difficultés évoquées précédemment. Par exemple, connaître les procédures de commandes hors-marché, pour des publications à très petits tirages qui ne seraient pas répertoriées dans Electre.

Ainsi, les bibliothèques ont des moyens concrets en leur possession pour renforcer la bibliodiversité. Des moyens que n'ont pas les éditeurs indépendants, qui sont le plus souvent des petites structures, avec des moyens humains et matériels limités, mais pas inexistants.

II.2. ÉDITEURS : IL N'Y A QUE DES PREUVES D'AMOUR

Quelques initiatives, peu coûteuses en temps et en moyens humains, pourraient aider à fluidifier les relations, en intégrant davantage les bibliothèques dans le parcours de communication. Un second volet, plus engageant, d'action culturelle et de formation, reviendrait à franchir une étape supplémentaire vers une meilleure prise en compte des bibliothèques.

II.2.1. Intégrer les bibliothèques dans la communication

Les maisons d'édition ayant répondu à l'enquête de la FEDEI déclarent avoir toutes un site Internet et 93% disposent d'au moins un réseau social[92] :

> Les réseaux sociaux se sont imposés comme les principaux vecteurs d'information, tant auprès des professionnels que du grand public. Toutes les catégories y ont recours, avec des salariés dédiés ou des intervenants extérieurs. Près d'un tiers des éditeurs B, C et D ont développé une chaîne YouTube ; près de 70 % pour les éditeurs A, prompts à réaliser podcasts et films de présentation.
>
> Parmi les réseaux utilisés par les éditeurs, on trouve en premier lieu Facebook (92 %), puis Instagram (77 %) et Linkedin (43 %), et à la marge Twitter et TikTok. Pinterest ou Tumblr semblent écartés. Si la communication relève désormais des tâches incontournables d'une maison d'édition et si les usages évoluent vers toujours plus d'intégration des réseaux sociaux, on peut noter le retard relatif des éditeurs sur des réseaux prescriptifs dans le domaine du livre, notamment pour des cibles plus jeunes mais pas seulement, à savoir TikTok et Mastodon.

Pour les raisons évoquées plus haut, les bibliothèques sont souvent oubliées dans la communication des éditeurs. Rares sont ceux qui les mentionnent

[92] Fédération des éditions indépendantes et Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur. *Étude socio-économique de l'édition indépendante 2023* [En ligne]. Février 2023, p.18. Disponible sur : https://www.livre-provencealpescotedazur.fr/public_data/publication/1675334790/etude-panorama-de-l-edition-independante-en-france-en-2023-63db6a0b86bdb648820452.pdf (consulté le 09/02/2023).

(cc) BY-NC-ND

spécifiquement, or quelques lignes à destination des bibliothèques sur un site Internet ou dans un post Instagram peut faire beaucoup. Lorsqu'un bibliothécaire arrive sur le site Internet d'un éditeur indépendant, il va chercher des informations sur la ligne éditoriale, télécharger le catalogue, éventuellement rechercher des informations de contact. Dans la majorité des cas, le site possède une page ou un onglet dédié aux professionnels, qui sont toujours définis comme libraires, diffuseurs, mais jamais bibliothécaires. Le site de la jeune maison d'édition jeunesse Six citrons acides fait figure d'exception notable en la matière, avec un discours à destination des bibliothécaires qui tient presque de la déclaration d'amour[93] :

Figure 6 : pages "Pour les Pros" Six citrons acides

La question a fait écho chez certains des éditeurs interviewés :

> Il faudrait peut-être que je rajoute un petit mot sur le site Internet. C'est une super idée, parce que c'est le premier endroit où un bibliothécaire va aller pour se renseigner. Si je mets « bibliothécaires, n'hésitez pas à nous contacter », bon toutes les coordonnées sont déjà sur le site, mais c'est vrai qu'on a l'impression que c'est plus commercial, à destination des libraires et des journalistes. (Benoît Laureau, directeur des éditions de l'Ogre)

II.2.2. Imaginer des événements clé en main

De même, il serait intéressant, quoique plus engageant, de développer des formats d'animations pérennes à proposer aux bibliothèques, afin de ne pas simplement dépendre des propositions émanant des bibliothèques, et d'envisager des formats plus innovants que ce qui est proposé la plupart du temps.

[93] Six citrons acides. *Pour les Pros* [En ligne]. Disponible sur : https://www.sixcitronsacides.com/pour-les-pros/ (consulté le 17/02/2023).

(cc) BY-NC-ND

Cela implique de prendre en compte la spécificité des bibliothèques, ainsi décrite dans l'ouvrage coordonné par Emmanuèle Payen sur les expositions en bibliothèque :

> A l'opposé des salles d'exposition temporaires, espaces que nous pouvons considérer comme dormants et inhabités en dehors des expositions, la bibliothèque existe en continu par son activité et son utilisation quotidienne. Exposer en bibliothèque suppose par conséquent d'intégrer cette notion de vie et d'échanges dès la genèse du projet. [94]

Un désavantage, par rapport à une galerie ou un musée, où les gens viennent spécifiquement voir des œuvres, qui peut être transformé en atout : toucher un public nouveau, pas forcément familier du livre, au plus près de son quotidien. On peut citer ici l'exemple des éditions 2024, éditeur indépendant de bande dessinée, livre jeunesse et patrimonial basé à Strasbourg, qui propose aux bibliothèques un catalogue d'expositions clé en main unique en son genre. Sont recensées sur leur site, au même niveau que leur catalogue de livres, six expositions ciblant spécifiquement les « bibliothèques, médiathèques, festivals, salons, musées… »[95] et exposant clairement la marche à suivre, depuis la première prise de contact jusqu'aux conditions d'assurance et de transport des œuvres. Les éditions 2024 vont plus loin que la simple promotion de leurs titres, en proposant une exposition sur la chaîne du livre, l'une des pistes d'action que nous proposions de développer plus haut :

Figure 7 : exposition "La chaîne du livre selon 2024"

Autre initiative inspirante, le festival Raccord(s)[96], créé en 2015 par les Éditeurs associés, association d'éditeurs indépendants née en 2004 autour des maisons Chandeigne, À propos, Points de suspension et Esperluette, dans l'idée de mutualiser les moyens de fabrication et de communication. Ils ont créé une librairie,

[94] Payen Emmanuèle (sous la direction de). *Exposer en bibliothèque. Enjeux, méthodes, diffusion.* Villeurbanne : Presse de l'Enssib, 2022, p.144.

[95] Éditions 2024. *Expositions* [En ligne]. Disponible sur : https://www.editions2024.com/expositions (consulté le 17/02/2023).

[96] Les éditeurs associés. *Festival Raccord(s). L'édition indépendante sur le devant de la scène* [En ligne]. Disponible sur : https://leseditеursassocies.com/webshop/festival/presentation (consulté le 17/02/202)

(cc) BY-NC-ND

dans le 6e arrondissement de Paris, puis un festival, qui a lieu une fois par an et associe une quinzaine d'éditeurs indépendants autour d'événements originaux. Les bibliothèques de la Ville de Paris en sont rapidement devenues partenaires, en accueillant chaque année une ou plusieurs propositions clé en main, qui permettent à tous de toucher de nouveaux publics. En 2020, le festival a travaillé avec la médiathèque Hélène Berr autour d'une exposition de l'autrice Béatrix Beck, proposée par les éditions du Chemin de fer. Les Éditeurs associés proposent également à l'année des expositions à louer à destination des lieux du livre et de la lecture.

II.2.3. Proposer des formations adaptées

Comme nous l'avons vu précédemment, la formation pourrait être une des clés pour renforcer les liens entre édition indépendante et bibliothèques :

> Si les bibliothécaires sont conscients du fait que le petit nombre des entreprises éditoriales, qui économiquement dominent le secteur, ne reflète pas la diversité intellectuelle de l'offre éditoriale française, cela va avoir des incidences très concrètes sur leur travail et sur les acquisitions de leurs établissements. [...] C'est donc par la connaissance de la diversité des maisons d'édition que le bibliothécaire peut prétendre à représenter l'ensemble des courants littéraires, artistiques ou scientifiques.[97]

Cette offre de formation pourrait être imaginée avec les éditeurs eux-mêmes, comme c'est plus souvent le cas en jeunesse, dans les littératures de genre ou dans la bande dessinée. Par exemple, l'association Formula Bula a développé, en marge de son festival, une offre de formation professionnelle à destination des bibliothécaires de la Ville de Paris. Chaque année depuis 2018, dans la semaine qui précède le festival, les bibliothécaires sont invités à une rencontre avec des auteurs, éditeurs et acteurs au sens large de la bande dessinée, pour découvrir les coulisses de la création d'un livre et tâcher de « relier l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre. Une bande dessinée prend son envol lorsqu'elle est mise en rayon d'une librairie ou d'une bibliothèque. » (voir annexe 10).

Ainsi, en 2018, était proposée une rencontre avec un éditeur, une lettreuse, un maquettiste et un coloriste, pour découvrir un ensemble de métiers essentiels à la création d'une bande dessinée et pourtant parfois peu connus. En 2019, la matinée professionnelle, intitulée « L'amour du risque », proposait une rencontre de huit éditeurs de bande dessinée indépendants (L'Association, Cornélius, Çà et Là, Fremok, L'employé du moi, Atrabile, FLBLB et Les Requins Marteaux), pour mettre en lumière, auprès des bibliothécaires, le travail de ces maisons dont l'équilibre repose sur une grande liberté, une certaine fragilité économique et une audace certaine dans les projets éditoriaux qu'elles défendent. La matinée professionnelle de 2020 portrait sur la médiation culturelle en bande dessinée, un sujet particulièrement intéressant pour des bibliothécaires, dans le cadre de l'année de la BD. En 2021, la rencontre, placée sous le signe de la Charte des Droits des Illustrateurs et des Auteurs, visait à alerter sur la situation des auteurs et faire

[97] Payen Emmanuèle (sous la direction de). *Les bibliothèques dans la chaîne du livre* [En ligne]. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, Collection Bibliothèques, 2004, p.160. Disponible sur : https://www-cairn-info.docelec.enssib.fr/les-bibliotheques-dans-la-chaine-du-livre--9782765408888.htm (consulté le 10 juillet 2022).

(cc) BY-NC-ND

connaître les conditions réelles de la création. En 2022 enfin, une rencontre était consacrée au thème « Comment exposer la bande dessinée en médiathèque ».

Ces formats de formation sont intéressants à plus d'un titre : ancrés dans un contexte, courts et pragmatiques, ouvrant sur une grande variété de métiers et de points de vue sur le livre et adaptés au monde des bibliothèques, avec des pistes concrètes de médiation. La visite de l'exposition en cours à l'issue de la rencontre en fait un événement en soi, et l'enregistrement de certaines sessions, disponibles en podcast, permet de diffuser ces connaissances dans l'ensemble des équipes. En 2023, Formula Bula lance une offre de formation indépendante du festival, ouverte à tous les professionnels et non plus seulement à la Ville de Paris, toujours autour de la pédagogie sur la bande dessinée et ses métiers. Animée par Yassine de Vos, auteur et éditeur indépendant de bandes dessinées (L'Articho), cette journée intitulée « Fanzine Académie »[98] vise à initier les participants à la création de fanzines pour pouvoir animer des ateliers dans leur structure. Un bon moyen de se familiariser avec le livre en le fabriquant soi-même.

II.3. LE ROLE DES ENTREMETTEURS

Comme nous l'avons déjà établi précédemment, il manque un certain nombre de maillons entre les éditeurs et les bibliothèques pour que la chaîne qui les relie fonctionne harmonieusement. C'est le rôle des intermédiaires, pouvoirs publics et collectifs professionnels (associations, SRL, syndicats, etc) que de proposer des outils, à la fois aux éditeurs et aux bibliothèques, pour leur permettre de mieux travailler ensemble.

II.3.1. Le rôle des pouvoirs publics

Proposer des outils pour plus de transparence

L'un des aspects qui pourrait être amélioré consisterait à rendre les mécanismes plus transparents. La question du flou sur le fonctionnement des marchés est revenue dans presque tous les entretiens. Il pourrait être intéressant par exemple, pour les éditeurs, d'avoir accès facilement aux différents fournisseurs de livres titulaires de marchés, notamment dans les grosses collectivités, afin d'effectuer auprès d'eux un travail de représentation ciblé.

L'une des difficultés évoquées le plus fréquemment pas les éditeurs est l'identification des bons interlocuteurs. Dans un contexte de temps et de moyens humains limités, le fait de devoir se pencher en détail sur les bibliothèques au cas par cas pour identifier le responsable de section ou d'acquisition a de quoi décourager. En régions, les SRL proposent des annuaires de professionnels (voir annexe 8) auxquels peuvent se reporter les éditeurs. Mais cette ressource est-elle assez visible et identifiée ? En outre, dans ces annuaires ne figurent que des adresses génériques. Si cela garantit une certaine pérennité, il n'est pas sûr que cela soit très efficace et que beaucoup d'éditeurs prennent la peine de contacter individuellement chaque bibliothèque pour trouver le bon interlocuteur. En outre, si cela fonctionne en régions, le cas de l'Île-de-France est plus problématique, avec l'absence de structure régionale du livre depuis la suppression du Motif (Observatoire du livre et

[98] Formula Bula. *Fanzine Académie* [En ligne]. Disponible sur : https://www.formulabula.fr/formation-professionnelle/ (consulté le 17/02/2023).

(cc) BY-NC-ND

de l'écrit en Île-de-France) en 2017 par la Région Île-de-France, qui a choisi d'intégrer le secteur du livre. Or, selon une étude du Motif[99] en date de 2013, l'Île-de-France concentre 28% des effectifs, 37% du chiffre d'affaires du secteur du livre, et 80% des effectifs de l'édition. Une majorité d'éditeurs indépendants qui, de par leur portée nationale, n'ont pas l'usage d'annuaires régionaux. Il existe des annuaires nationaux, comme celui du Catalogue Collectif de France[100] ou encore un annuaire des adresses postales des bibliothèques[101] sur data.culture.gouv.fr, mais ces répertoires, peu visibles et sans grande médiation, ne permettent pas non plus un contact ciblé. On pourrait imaginer, par exemple, dans les principales collectivités, des répertoires d'acquéreurs, ou des personnes ressources, à l'échelle de la collectivité, avec une expertise par domaine éditorial.

Un autre outil intéressant pour favoriser la transparence serait la mise à disposition, par la Sofia, des données précises d'acquisition des bibliothèques, afin que les éditeurs puissent savoir précisément par combien de bibliothèques sont achetées leurs publications, et lesquelles. Une donnée d'autant plus pertinente qu'en France, le calcul se fait sur déclaration réelle des bibliothèques et des fournisseurs de livres aux bibliothèques, et non à partir d'une estimation sur un échantillon de bibliothèques, comme c'est le cas au Royaume-Uni par exemple. Ces chiffres pourraient également être utiles à l'établissement de statistiques pour mesurer concrètement la bibliodiversité. N'ayant pas réussi à interroger un membre de la Sofia, il nous est impossible de juger de la faisabilité de cette idée, ni de ce qui existe déjà. Nous ne pouvons que nous fier aux retours que nous en ont fait les éditeurs :

> C'est un chantier pour quand on aura fini les assises de l'édition indépendante, celui de remonter à la source par la Sofia, via le droit de prêts en bibliothèques, et la Sofia s'est dite ok pour nous faire accéder à des données. (Dominique Tourte, éditeur et président de la Fédération des éditeurs indépendants)

> Ça nous intéresserait beaucoup de le savoir. Ça nous permettrait de nous rendre compte. Si on est présent dans 10 bibliothèques, ça nous permet de nous dire qu'il y a un travail à faire et de réfléchir à comment on le fait. Si on est présent dans 100 bibliothèques, l'intérêt c'est d'identifier lesquelles, pour voir comment entretenir ce réseau, le développer, etc. Ça dépend d'où on part. (Benoît Laureau, directeur des éditions de l'Ogre)

Labelliser

Un système de labellisation ne ferait sans doute pas consensus dans l'ensemble de la profession, qui n'est pas toujours d'accord sur sa propre définition, mais l'idée est défendue par un certain nombre de professionnels, notamment par la Fédération des éditeurs indépendants, qui ambitionne de travailler sur ce chantier, sur le modèle de la librairie. Afin de maintenir un réseau dense de librairies de qualité sur l'ensemble du territoire, le ministère de la Culture a créé en 2009 le label « LiR », Librairie indépendante de référence, pour qualifier et valoriser le travail des

---

[99] Institut d'Aménagement et d'urbanisme Ile-de-France, Le MOTif, Insee Ile-de-France. *L'Île-de-France, territoire stratégique pour le livre* [En ligne]. Mars 2013, p.1. Disponible sur : https://www.insee.fr/fr/statistiques/1290926 (consulté le 25/01/2023).

[100] BnF. Catalogue collectif de France. *Le répertoire* [En ligne]. Disponible sur : https://ccfr.bnf.fr/portailccfr/jsp/public/index.jsp?action=public_formsearch_institution (consulté le 18/02/2023).

[101] Data.culture.gouv.fr. *Adresses des bibliothèques publiques* [En ligne]. Disponible sur : https://data.culture.gouv.fr/explore/dataset/adresses-des-bibliotheques-publiques/information/ (consulté le 18/02/2023).

(cc) BY-NC-ND

librairies indépendantes, que ce soit en zone urbaine ou rurale, en centre-ville ou en zone sensible. Ce label est accordé pour trois ans, validé par le ministère sur proposition du CNL. Il se traduit par la possibilité de bénéficier d'exonérations fiscales de la part des collectivités, de conditions favorables de la part de certains fournisseurs et de solliciter une aide du CNL. Des conditions précises ont été établie afin de définir qui peut prétendre à être labellisé (notamment réaliser au moins 50% de son chiffre d'affaires dans la vente de livres neufs, détenir un stock d'au moins 6 000 titres, proposer des actions culturelles, etc[102]).

S'inspirant de ce modèle, la Fédération des éditeurs indépendants propose déjà un pack de communication pour les éditeurs indépendants sur les salons ou en ligne[103]. Une communication volontariste qui n'a toutefois pas le même poids qu'une labellisation officielle. Cela aurait-il des effets directs sur la bibliodiversité en bibliothèque ? Cela pourrait par exemple simplifier le repérage, pour les bibliothécaires, des éditeurs indépendants, et leur permettre de les distinguer clairement de l'auto-édition d'une part, et d'éditeurs faisant partie d'un groupe mais ne l'annonçant pas clairement, d'autre part. Une démarcation qui, si elle est évidente pour les éditeurs, ne l'est pas forcément pour le public, ni même pour les bibliothécaires.

Dans le Livre blanc sur l'édition indépendante est par exemple proposé un « statut de l'édition indépendante à but non lucratif »[104], pour les éditeurs qui s'engageraient à maintenir l'indépendance de leur capital et à réinvestir la totalité de leurs bénéfices dans la publication de livres. Ce statut permettrait par exemple de cibler exclusivement les maisons d'édition indépendante dans l'attribution des subventions publiques.

Subventionner

La Charte pour l'écologie du livre élaborée par Normandie Livre & Lecture[105] dédie une part de ses préconisations aux pouvoirs publics, appelant à « transformer avec eux l'écosystème du livre et le valoriser (dispositifs d'aide, appels d'offre favorisant la solidarité, subventions respectueuses des valeurs et des interdépendances entre les métiers). »

Il existe un certain nombre de dispositifs d'aides destinés aux éditeurs indépendants. Le CNL par exemple, propose des aides à la publication sous forme de subventions : subventions pour les ouvrages collectifs lourds, prêts à taux zéro pour la publication d'ouvrages et aides à l'iconographie. En 2021, 1 064 aides ont été versées aux éditeurs, pour un total de 4,8 millions d'euros dans le cadre des dispositifs courants. Certaines de ces aides sont attribuées à des grands groupes éditoriaux, ce que, à l'instar de Jérôme Vidal[106] l'on peut contester (« il n'y a aucune raison à ce que l'État ou les régions subventionnent, directement ou indirectement,

---

[102] Centre national du livre. *Label LiR* [En ligne]. Disponible sur : https://centrenationaldulivre.fr/aides-financement/label-lir (consulté le 18/02/2023).

[103] Fédération des éditeurs indépendants. *Nos missions* [En ligne]. Disponible sur : http://www.fedei.fr/index.php/nos-missions/ (consulté le 18/02/2023).

[104] Onana Charles (coordination), Association L'autre livre. *L'édition menacée. Livre blanc sur l'édition indépendante.* Paris : Editions Duboiris, 2005, 79 p.

[105] Normandie Livre et Lecture. *Charte pour l'écologie du livre* [En ligne]. Juin 2022 6 p. Disponible sur : https://www.normandielivre.fr/wp-content/uploads/2022/05/Charte_Ecologie_Du_Livre.pdf (consulté le 26/01/2023).

[106] Alberto Roland, Combes Francis, Faucilhon Joël… [et al.]. *Le livre : que faire ?* Paris : La fabrique éditions, 2008, p.42.

(cc) BY-NC-ND

les grands groupes de l'édition qui, par leur position hégémonique, leur pouvoir économique, leurs pratiques commerciales, leur contrôle sur une très grande partie des médias et leurs ressources financières, bénéficient déjà d'un immense avantage concurrentiel par rapport aux éditeurs indépendants »), on peut toutefois noter que la majorité de ces aides sont attribuées à des éditeurs indépendants. 80%, si l'on analyse les projets soutenus par le CNL en 2021. Dans le cadre du plan de Relance, le CNL a aidé spécifiquement les éditeurs indépendants, compris comme réalisant un chiffre d'affaires global entre 50 000 et 2 millions d'euros, dont au minimum 50% générés par la vente de livres neufs en librairie. Ce dispositif a concerné 70 structures pour un montant total de 539 300 euros. Des aides qui contribuent au maintien de la bibliodiversité, versées directement aux maisons d'édition, en fonction de la gravité de leur situation économique dans le contexte post-Covid. Si l'on excepte le caractère exceptionnel et tragique de la situation, ce type de dispositif se distingue des dispositifs habituels en ce qu'il subventionne une structure, et non un projet. Une forme de soutien volontariste qui pourrait par exemple permettre aux structures de dégager un budget pour les relations avec les librairies et les bibliothèques. On pourrait même imaginer des aides spécifiques en ce sens. En miroir, le CNL a soutenu les bibliothèques avec un dispositif de relance exceptionnel visant à soutenir l'achat de livres auprès des librairies indépendantes via une dotation de 10 millions d'euros sur deux ans[107]. Ce type de dispositif pourrait être assorti de préconisations en matière de bibliodiversité.

De la même manière, l'établissement d'un tarif postal pour le livre, comme le réclament les éditeurs indépendants, pourrait, par ricochet, favoriser la bibliodiversité en bibliothèque. Le poids économique de l'envoi de livres pour les structures indépendantes est considérable. Alors qu'un tarif livre et brochure existe pour les envois à l'étranger, le coût d'envoi d'un livre est parfois égal au coût du livre lui-même pour un envoi en France. Le Tripode par exemple, consacre aux frais postaux 45 000 euros par an, soit l'équivalent d'un temps plein. Au Temps des cerises, il représente 2 000 euros par mois, soit 10% du chiffre d'affaires[108]. La satisfaction de cette demande pourrait permettre par exemple aux éditeurs d'ajouter certaines bibliothèques à leurs envois de services de presse. Le fait de recevoir les livres en bibliothèque, de pouvoir les voir, les feuilleter, constituerait sans aucun doute une aide à la décision pour les acquéreurs.

Pour aller encore plus loin dans une politique publique volontariste de soutien à la bibliodiversité, on peut citer l'exemple de la Norvège, et de son système de conventions d'achats (Innkjøpsordninga)[109]. Depuis 1965, d'abord limité à la littérature norvégienne afin de contrecarrer l'hégémonie anglo-saxonne, puis ouvert à partir de 1990 à un nombre limité de livres de littérature traduite et de bandes dessinées, ce système organise l'achat direct de nouveautés allant rejoindre les rayonnages des bibliothèques publiques (1 000 exemplaires de chaque titre éligible en adulte et 1 500 en jeunesse étaient ainsi achetés par l'État norvégien en 2011 pour favoriser la bibliodiversité). Un système garantissant parfois à lui seul la rentabilité

[107] Centre national du livre. *Rapport d'activité 2021* [En ligne]. 2002, p.35. Disponible sur : https://centrenationaldulivre.fr/donnees-cles/rapport-d-activite-2021 (consulté le 27/01/2023).

[108] Turcev Nicolas. Francis Combs : "L'indépendance économique est la condition de l'indépendance intellectuelle". In : *Livre Hebdo*. 20/05/2021.

[109] Patry Pénélope, Girard Blandine. *L'édition en Norvège.* Institut français de Norvège, Bureau International de l'Edition française [En ligne]. Février 2014, p.12. Disponible sur : https://www.bief.org/fichiers/operation/3704/media/8671/Etude%20Norvege%202014.pdf consulté le 26/01/2023).

(cc) BY-NC-ND

de certains titres et donc la pérennité de leurs éditeurs. Au Chili, un quota d'achats est réservé, dans les marchés publics, aux productions des éditeurs indépendants[110].

On pourrait imaginer, enfin, un système public de distribution du livre, comme le défend Francis Combes, fondateur du Temps des cerises et de L'autre livre :

> Cela consisterait à transformer les activités de diffusion et de distribution d'Hachette en une coopérative parapublique ou semi-publique, sur un modèle similaire à la constitution des Nouvelles messageries de la presse parisienne au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Le constat est simple : qui tient la distribution, tient la diffusion. Et ceux qui contrôlent les tuyaux contrôlent le marché, comme dans tous les domaines.[111]

II.3.2. Le rôle des collectifs professionnels

Loin d'être une masse d'individualités sans liens les unes avec les autres, le paysage de l'édition indépendante est en réalité fortement structuré par des collectifs (associations, syndicats, groupements d'éditeurs…) aux objectifs variés mais aux valeurs communes, sur lesquels reposent un certain nombre de solutions.

Les collectifs comme lieux de veille

Les collectifs d'éditeurs sont l'une des formes de regroupements possible, constituant pour les bibliothécaires un outil de veille mutualisé sur plusieurs catalogues à la fois.

Par exemple, l'Union des éditeurs de voyage indépendants (UEVI)[112] fédère dix éditeurs de voyage francophone, qui ont créé à Paris une librairie dédiée à leurs publications. L'UEVI ou les Éditeurs associés sont une porte d'entrée simple pour les bibliothèques qui souhaitent organiser une rencontre professionnelle ou un événement thématique.

Le Syndicat des éditeurs alternatifs (SEA)[113] regroupe quant à lui 48 éditeurs indépendants « s'attachant avant tout à la mise en valeur d'une œuvre [...] choisissant de proposer aux lecteurs des œuvres tournées vers la création et éloignées du formatage industriel ». Bien que sa présentation ne le précise pas, le SEA regroupe principalement des éditeurs de bande dessinée (6 pieds sous terre, Atrabile, 2024, Çà et Là, Cornélius, FLBLB, L'Association, L'Articho, L'employé du Moi, Les Requins marteaux, Super Loto Editions, The Hoochie Coochie, Frémok, Le Lézard Noir…) Il a été créé en 2014 avec pour mission de représenter l'édition « alternative » auprès de tous les acteurs de la chaîne du livre. Les critères pour en faire partie sont de ne pas publier plus de 40 livres par an, d'avoir l'édition de livres comme activité principale et de ne pas être affilié à un autre syndicat du même type. Pour les bibliothèques, le SEA présente l'avantage d'un catalogue fédéré de maisons d'éditions dédiées à la bande dessinée alternative.

---

[110] Lacour Cécile. Directrice de l'Association internationale des éditeurs indépendants, Laurence Hugues fait le bilan des 20 ans de l'organisme. In : *Livre Hebdo*. 17/05/2021.

[111] Turcev Nicolas. Francis Combes : « L'indépendance économique est la condition de l'indépendance intellectuelle ». In : *Livre Hebdo*. 20/05/2021.

[112] Union des éditeurs de voyage indépendants [En ligne]. Disponible sur : https://www.uevi.org/ (consulté le 18/02/2023).

[113] Syndicat des éditeurs alternatifs [En ligne]. Disponible sur : https://www.lesea.fr/ (consulté le 18/02/2023).

(cc) BY-NC-ND

Le prix Hors Concours peut également être envisagé comme une source de veille de l'édition indépendante pour les bibliothèques. Un catalogue papier, rassemblant 40 extraits des livres sélectionnés, ainsi que les coordonnées de tous les éditeurs représentés, est édité chaque année. Un précieux outil de repérage pour les bibliothèques, qui peuvent y découvrir de nouvelles maisons.

> Chaque année, il y a des maisons d'édition dont on n'a jamais entendu parler. Par exemple, il y a deux ans j'ai découvert Vanloo que j'adore. Bouclard aussi, c'est super bien. S'ils n'étaient pas venus à nous, je ne sais pas si on les aurait connus. Il y a toujours de belles surprises. (Gaëlle Bohé, directrice de l'association Fontaine O Livres et directrice du prix Hors Concours)

Les collectifs comme lieux de rencontres interprofessionnelles

Fontaine O Livres[114] est une association qui se présente comme un « pôle de soutien économique aux acteurs de l'édition et de l'écrit ». Ce réseau de 110 structures (pour moitié des éditeurs mais aussi des auteurs, agents, traducteurs, graphistes…) est coordonné par Gaëlle Bohé. Elle propose à ses adhérents des activités de pépinière, de formation et de conseil. L'idée directrice est de dynamiser et mettre en réseau tous les acteurs de la chaîne du livre, à Paris notamment, où sont situées l'association et une partie de ses membres. Les activités de formation proposées sont particulièrement intéressantes pour les bibliothèques, par exemple la formation sur l'animation d'une rencontre avec un auteur, exercice dans lequel les bibliothécaires ne sont pas toujours à l'aise.

Les collectifs professionnels comme Fontaine O Livres sont les mieux placés pour organiser des rencontres interprofessionnelles, dont sont friands les éditeurs comme les bibliothécaires. De nombreux formats sont possibles : en présentiel ou en visioconférence, avec plusieurs éditeurs ou un seul, en matinée ou en soirée, en one-shot ou adossé à un festival… Et de nouveaux formats sont peut-être à inventer.

> On organise toute une série de rencontres et une matinée professionnelles, avec un thème, un angle, où on invite des éditeurs indépendants. L'année dernière on avait invité 3oeil, c'était sur la philosophie dans l'édition. (Elsa Pierrot, coordinatrice aux Éditeurs associés et au Festival Raccord(s))

> Si on me sollicite, je viens. C'est un public que j'adore. Les libraires ne sont pas toujours dispos et ils ont l'info de toute façon. Un public que de bibliothécaires, c'est un peu banco. (Guillaume Griffon, directeur des éditions L'Agrume)

Au-delà des éditeurs, ces rencontres pourraient intégrer d'autres acteurs du monde du livre, que les bibliothécaires connaissent encore moins, comme des imprimeurs, des coloristes de bande dessinée, des agents d'auteurs, des typographes…

[114] Fontaine O Livres [En ligne]. Disponible sur : https://www.fontaineolivres.com/ (consulté le 18/02/2023).

(cc) BY-NC-ND

Les collectifs comme lieux de défense des intérêts communs

En marge du SNE, il existe plusieurs syndicats, alliances ou fédérations qui portent les intérêts des éditeurs indépendants et peuvent servir d'interlocuteurs aux bibliothèques.

La FEDEI[115] est le dernier né de ces collectifs. Créée en mai 2021, elle fédère des associations régionales d'éditeurs indépendants (l'association des éditeurs des Hauts-de-France, Coll.libris en Pays de la Loire, Jedi Sud en Provence-Alpes-Côte d'Azur…) dans une dynamique de contacts, d'échanges et de partages d'informations, notamment dans le contexte post-crise sanitaire. La vocation de cette fédération est de défendre les intérêts matériels et moraux des éditions indépendantes et de porter la voix de l'édition indépendante au niveau national. L'un de ses premiers grands chantiers a été l'organisation des assises de l'édition indépendante, sous le titre « Se définir et agir » les 2 et 3 février 2023 à Aix-en-Provence[116].

L'Alliance internationale des éditeurs indépendants[117] regroupe près de 800 éditeurs de 55 pays. Elle a été créée il y a plus de 20 ans face au constat d'une concentration éditoriale accrue dans les années 1990 dans le but, selon sa directrice Laurence Hugues, de créer « un espace de réflexion et de mise en œuvre de pratiques éditoriales alternatives [...] afin de défendre collectivement la bibliodiversité et l'édition indépendante. » L'Alliance a créé un Observatoire de la bibliodiversité pour produire des outils et accompagner les éditeurs dans leurs pratiques. Pour les bibliothèques, l'intérêt de l'Alliance réside dans son ouverture à l'international et dans ses outils d'analyse de la bibliodiversité. Cela permet notamment d'intégrer la dimension linguistique à la question de la bibliodiversité.

Autre exemple d'outil d'auto-définition professionnelle élaboré par un collectif, la Charte pour l'écologie du livre de Normandie Livre & lecture[118]. Lancée en juin 2022, cette charte intègre la bibliodiversité dans le concept plus vaste d'écologie du livre, comprenant trois volets : l'écologie matérielle (écoresponsabonsabilité), l'écologie sociale (rémunérations, conditions de travail…), et l'écologie symbolique, dont fait partie la bibliodiversité, visant à donner une visibilité à des voix minoritaires. La Charte valorise à la fois la transparence (traçabilité des matières premières, justesse des coûts), le temps long (importance de la médiation, valorisation des savoir-faire artisanaux) et la qualité (favoriser la richesse et la diversité intellectuelle, valoriser la diversité éditoriale). Ce dernier point nous intéresse particulièrement, en ce qu'il inscrit la bibliodiversité aux côté de la biodiversité, dans une démarche éthique globale, à la fois matérielle, sociale et intellectuelle. Le réseau des bibliothèques de Rouen est déjà adhérent. Émanant directement de professionnels, coordonnée par une association soutenue par des fonds publics, cette charte est un bon exemple d'outil généralisable à

[115] Fédération des éditions indépendantes [En ligne]. Disponible sur : https://www.fedei.fr/ (consulté le 18/02/2023).

[116] Fédération des éditions indépendantes. *1ères assises nationales de l'édition indépendante* [En ligne]. Disponible sur : http://www.fedei.fr/wp-content/uploads/2023/01/Brochure-generale-24P-A5.pdf (consulté le 18/02/2023).

[117] Alliance internationale des éditeurs indépendants [En ligne]. Disponible sur : https://www.alliance-editeurs.org/ (consulté le 18/02/2023).

[118] Normandie Livre et Lecture. *Charte pour l'écologie du livre* [En ligne]. Juin 2022 6 p. Disponible sur : https://www.normandielivre.fr/wp-content/uploads/2022/05/Charte_Ecologie_Du_Livre.pdf (consulté le 26/01/2023).

(cc) BY-NC-ND

l'échelle du territoire pour rassembler les professionnels du livre dans une dynamique commune.

Les collectifs comme lieux d'expertise

Enfin, les collectifs peuvent être utiles par leur expertise et leur spécialisation, que n'ont pas forcément les professionnels de l'édition ou des bibliothèques, aux profils plus généralistes. Par exemple, de nombreux éditeurs ne proposent pas d'exposition car c'est, pour eux, un autre métier, impliquant de gérer des questions d'assurance, de logistique, de transport, etc.

> Les expos en médiathèque c'est super, on adore faire ça, mais les expositions ne sont pas conservées d'une fois sur l'autre, faute de place, de lieu et de conditions adaptées de stockage donc les formats sont chaque fois réinventés. (Renaud Buénerd, co-fondateur des éditions du Chemin de fer)

> On atteint un peu les limites de la structure indépendante parce que monter une expo, la faire tourner, les polices d'assurance… C'est un métier en soi. On est sur des limites humaines. Mais on aimerait le faire. (François Bétremieux, responsable des relations libraires, bibliothèques et festivals aux éditions Le Tripode)

Il est vrai que ni les éditeurs ni les bibliothécaires ne sont, de formation, des curateurs, des commissaires d'exposition, des organisateurs d'événements. La force des collectifs est aussi de proposer un soutien dans ces domaines. Par exemple Bibliocité, l'association, titulaire du marché public de la Ville de Paris pour la coordination des événements culturels dans les bibliothèques municipales parisiennes, intervient en soutien logistique et administratif des bibliothèques. L'association supervise le montage financier des projets, rédige les contrats et coordonne l'ensemble des projets sur le plan comptable et juridique. Elle joue aussi un rôle dans la conception, en créant par exemple des modules d'animation à partir du travail d'un auteur ou d'un éditeur, qui peuvent ensuite circuler dans toutes les bibliothèques du réseau.

(cc) BY-NC-ND

CONCLUSION

Le concept d'édition indépendante, s'il est difficile à définir et à chiffrer, trouve un écho dans le « récit de l'indépendance » cultivé par tous ceux qui contribuent à la diversité du paysage éditorial aujourd'hui. S'il serait simpliste, et surtout faux, d'attribuer à l'édition indépendance tous les mérites, ni même d'y accoler par nature un label de qualité, d'audace, ou d'intégrité (les « gros » éditeurs pouvant publier des écrits audacieux, et les petits éditeurs des livres conformistes), il existe tout de même, chez un grand nombre de ces éditeurs, notamment tous ceux que nous avons rencontrés ou ceux dont nous avons analysé la production, une exigence de qualité. Une qualité qui ne les met pas à l'abri du marché, ni des phénomènes de concentration, de surproduction ou de diffusion qui en découlent.

Cette fragilité intrinsèquement liée à l'indépendance, exige un soutien accru de la part des pouvoirs publics. Ceux-ci mettent en œuvre, depuis plus de quarante ans, les conditions d'une « exception culturelle » à la Française, où le livre ne serait pas une marchandise comme une autre. Loi sur le prix unique, soutien aux librairies indépendantes, subventions aux projets audacieux des éditeurs… Il ne fait pas de doute que le livre bénéficie encore aujourd'hui d'un statut à part, comme en témoignait le fait d'ériger la lecture en Grande Cause nationale en 2021-2022. Dans cette logique de soutien public, les bibliothèques constituent un partenaire naturel de la bibliodiversité. Dans leur ADN même, comme dans un certain nombre de textes officiels, jusqu'à la récente loi Robert, l'impératif de diversité des collections s'inscrit en première ligne. Les bibliothèques se doivent de représenter la diversité éditoriale de leur temps, ce que nombre de professionnels des bibliothèques ont à cœur de défendre.

Pourtant, un certain nombre de biais semblent contrevenir à cette nécessaire bibliodiversité. Lourdeurs administratives, manque de temps et de formation, fausses représentations… Les acteurs du livre, qui partagent les mêmes valeurs professionnelles, semblent en réalité bien mal se connaitre. Ou du moins le ressentent ainsi.

Pour toutes ces raisons, la bibliodiversité en bibliothèque, si elle n'est pas inexistante, loin s'en faut, est insuffisante. Dans le même temps, il existe autant de bonnes raisons de croire que cet idéal n'est pas si loin. Un grand nombre d'initiatives innovantes ont été lancées par des bibliothèques pour améliorer sans cesse la représentation et la visibilité des éditeurs indépendants dans leurs établissements. D'autres dispositifs sont à inventer, certains esquissés ici, et de nombreux autres, sans doute déjà en germes ailleurs. Les éditeurs eux-mêmes, comme les collectifs qui les représentent, sont pourvoyeurs de solutions et d'idées pour mieux travailler ensemble.

Un travail global d'objectivation et de connaissance mutuelle reste toutefois nécessaire, pour construire cette nouvelle relation sur des bases solides. Et une exigence à cultiver par-dessous tout et pour tous les interlocuteurs : la curiosité.

(cc) BY-NC-ND

SOURCES

Éditeurs, éditrices :

François Bétremieux, responsable des relations libraires, bibliothèques et festivals aux éditions Le Tripode

Cédric Biagini, directeur éditorial des éditions L'échappée

Renaud Buénerd, co-fondateur des éditions du Chemin de fer

Garance Dor, directrice des éditions Vroum

Guillaume Griffon, directeur des éditions L'Agrume

Benoît Laureau, directeur des éditions de l'Ogre

Juliette Combes Latour, directrice des Affaires culturelles de Tremblay-en-France, auparavant éditrice au Temps des cerises et chargée de mission à L'autre livre

Angela Léry, co-fondatrice des éditions La Cabane Bleue

David Meulemans, directeur des éditions Aux Forges de Vulcain

Marie Rébulard, fondatrice des éditions Six citrons acides

Bibliothécaires :

Emmanuel Fenet, bibliothécaire responsable du fonds « Les Inattendus » à la médiathèque Hélène Berr, Ville de Paris

Nicolas Huart, responsable politique documentaire et territoire lecture publique, Bibliothèque Départementale Manche

Annick Khallouf, responsable de la veille jeunesse, bibliothèques de la Ville de Paris

Lisa Lelièvre, bibliothécaire chargée de l'action culturelle, bibliothèque Vaclav Havel, Ville de Paris

(cc) BY-NC-ND

Morgane Mentec, bibliothécaire responsable de la section adulte, bibliothèque Vaclav Havel, Ville de Paris

Marion Serre, responsable adjointe du Service des documents et des échanges, bibliothèques de la Ville de Paris

Hélène Valotteau, Responsable du pôle jeunesse et patrimoine, Médiathèque Françoise Sagan, Ville de Paris

Associations, collectifs :

Gaëlle Bohé, directrice de l'association Fontaine O Livres et directrice du prix Hors Concours

Marion Cazy, chargée de projets Écologie du livre, et Valérie Schmitt, chargée de projets Édition, à l'association Normandie Livre & Lecture

Elsa Pierrot, coordinatrice aux Éditeurs associés et au Festival Raccord(s)

Dominique Tourte, éditeur et président de la Fédération des éditeurs indépendants

Universitaire :

Cécile Barth-Rabot, sociologue, spécialiste des professions et politiques publiques du livre

(cc) BY-NC-ND

BIBLIOGRAPHIE

Monographies

Payen Emmanuèle (sous la direction de). *Exposer en bibliothèque. Enjeux, méthodes, diffusion.* Villeurbanne : Presse de l'Enssib, 2022, 216 p.

Vernet Stéphanie, De Cussac Camille. *La Grande aventure du livre. Dans les coulisses de l'édition*. Paris : Arola, 2022, 47 p.

Mollier Jean-Yves. *Brève histoire de la concentration dans le monde du livre.* Montreuil : Libertalia, 2022, 162 p.

Noël Sophie. *L'édition indépendante critique : engagements politiques et intellectuels. Nouvelle édition révisée*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2021, 232 p.

Sordet Yann. *Histoire du livre et de l'édition. Production et circulation, formes et mutations.* Paris : Albin Michel, 2021, 798 p.

Lefort-Favreau. *Le luxe de l'indépendance. Réflexions sur le monde du livre.* Montréal (Québec) : Lux, 2021, 159 p.

Galliand Étienne (coordination). *Les politiques publiques du livre.* Joinville-le-Pont : Double ponctuation, Paris : Alliance internationale des éditeurs indépendants, 2019, 188 p.

Alexandre Olivier, Noël Sophie, Pinto Aurélie (sous la direction de). *Culture et (in)dépendance. Les enjeux de l'indépendance dans les industries culturelles.* Bruxelles : P.I.E. Peter Lang, 2017, 218 p.

Hawthorne Susan. *Bibliodiversité. Manifeste pour une édition indépendante.* Paris : Éditions Charles Léopold Mayer, Lausanne : Éditions d'en bas, 2016, 124 p.

Rabot Cécile. *La construction de la visibilité littéraire en bibliothèque* [En ligne]. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2015, 392 p.

Mollier Jean-Yves. *Une autre histoire de l'édition française.* Paris : La fabrique éditions, 2015, 429 p.

Anderson Chris. *La longue traîne*. Paris : Village mondial, 2009. 288 p.

Alberto Roland, Combes Francis, Faucilhon Joël… [et al.]. *Le livre : que faire ?* Paris : La fabrique éditions, 2008, 95 p.

(cc) BY-NC-ND

Mollier Jean-Yves [et al.]. *Où va le livre ?* Paris : La Dispute, 2007, 392 p.

Abensour Corinne, Legendre Bertrand. *Regards sur l'édition. Les petits éditeurs : situations et perspectives,* vol. 1. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études, de la prospective et des statistiques, 2007, 167 p.

Onana Charles (coordination), Association L'autre livre. *L'édition menacée. Livre blanc sur l'édition indépendante*. Paris : Editions Duboiris, 2005, 79 p.

Payen Emmanuèle (sous la direction de). *Les bibliothèques dans la chaîne du livre* [En ligne]. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, Collection Bibliothèques, 2004, 253 p. Disponible sur : https://www-cairn-info.docelec.enssib.fr/les-bibliotheques-dans-la-chaine-du-livre--9782765408888.htm (consulté le 10 juillet 2022).

Schiffrin André. *L'édition sans éditeurs*. Paris : La fabrique éditions, 1999, 94 p.

(cc) BY-NC-ND

Rapports, travaux universitaires

Fédération des éditions indépendantes et Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur. *Étude socio-économique de l'édition indépendante 2023* [En ligne]. Février 2023, 45 p. Disponible sur : https://www.livre-provencealpescotedazur.fr/public_data/publication/1675334790/etude-panorama-de-l-edition-independante-en-france-en-2023-63db6a0b86bdb648820452.pdf (consulté le 09/02/2023).

Normandie Livre & Lecture. *Charte pour l'écologie du livre* [En ligne]. Juin 2022, 6 p. Disponible sur : https://www.normandielivre.fr/wp-content/uploads/2022/05/Charte_Ecologie_Du_Livre.pdf (consulté le 26/01/2023).

Ministère de la Culture. *Baromètre des prêts et des acquisitions dans les bibliothèques de lecture publique 2021* [En ligne]. 30 mai 2022, 23 p. Disponible sur : https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/www.culture.gouv.fr-Sites-thematiques-Livre-et-lecture-Actualites-Barometre-des-prets-et-des-acquisitions-en-bibliotheque-2021 (consulté le 12/12/2022).

Centre national du livre. *Rapport d'activité 2021* [En ligne]. 2022, 82 p. Disponible sur : https://centrenationaldulivre.fr/donnees-cles/rapport-d-activite-2021 (consulté le 27/01/2023).

Syndicat national de l'édition. *L'édition en perspective. Rapport d'activité du Syndicat national de l'édition 2021-2022* [En ligne]. 2022, 63 p. Disponible sur : https://www.sne.fr/publications-du-sne/ledition-en-perspective-2021-2022/ (consulté le 12/01/2023).

Syndicat national de l'édition. *Les chiffres de l'édition 2021-2022. Rapport statistique du SNE France et international* [En ligne]. 2022, 20 p. Disponible sur : https://www.sne.fr/actu/les-chiffres-de-ledition-2021-2022-sont-disponibles/ (consulté le 12/01/2023).

L'Alliance pour la lecture. *La lecture Grande cause nationale 2021-2022* [En ligne]. 2022, 14 p. Disponible sur : https://www.gouvernement.fr/upload/media/content/0001/02/107d2402bd2112d4b650957cda0e8745184b7c5a.pdf (consulté le 18/01/2023).

Alliance internationale des éditeurs indépendants. *Guide des bonnes pratiques* [En ligne]. Septembre 2021, 18 p. Disponible sur : https://www.alliance-editeurs.org/IMG/pdf/guide_des_bonnes_pratiques_21_septembre_2022.pdf (consulté le 12/01/2023).

Lombardo Philippe, Wolff Loup. *Cinquante ans de pratiques culturelles en France* [En ligne]. Ministère de la Culture, 2020, 96 p. Disponible sur : https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-etudes-2007-2022/Cinquante-ans-de-pratiques-culturelles-en-France-CE-2020-2 (consulté le 24/01/2023).

(cc) BY-NC-ND

Ministère de la culture, Service du livre et de la lecture, Observatoire de l'économie du livre. *Le secteur du livre : chiffres clés 2018-2019* [En ligne]. Avril 2020, 4 p. Disponible sur : https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Chiffres-cles-du-secteur-du-livre-2018-2019 (consulté le 17/01/2023).

Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles. *Vade-mecum de l'achat public de livres à destination des bibliothèques* [En ligne]. Mars 2018, 81 p. Disponible sur : https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Vade-mecum-de-l-achat-public-de-livres-a-l-usage-des-bibliotheques-nouvelle-edition-2018 (consulté le 20/01/2023).

Donnat Olivier. *Évolution de la diversité consommée sur le marché du livre, 2007-2016* /En ligne]. Ministère de la Culture, Département des études, de la prospective et des statistiques, 2018, 29 p. Disponible sur : https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-etudes-2007-2022/Evolution-de-la-diversite-consommee-sur-le-marche-du-livre-2007-2016-CE-2018-3 (Consulté le 17/01/2023).

Association des Bibliothécaires de France. Les textes de références utiles dans le domaine des bibliothèques [En ligne]. Mai 2016, 11 p. Disponible sur : http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/textes_reference/textes_de_reference_mai2016.pdf (consulté le 19/01/2023).

Patry Pénélope, Girard Blandine. *L'édition en Norvège.* Institut français de Norvège, Bureau International de l'Edition française [En ligne]. Février 2014, 42 p. Disponible sur : https://www.bief.org/fichiers/operation/3704/media/8671/Etude%20Norvege%202014.pdf (consulté le 26/01/2023).

Institut d'Aménagement et d'urbanisme Ile-de-France, Le MOTif, Insee Ile-de-France. *L'Île-de-France, territoire stratégique pour le livre* [En ligne]. Mars 2013, 6 p. Disponible sur : https://www.insee.fr/fr/statistiques/1290926 (consulté le 25/01/2023).

Géroudet Marie-Madeleine. *De la veille métier à la veille stratégique : quels enjeux pour les bibliothèques ?* [En ligne] Mémoire de Diplôme de conservateur de bibliothèque, Enssib, 2013, 125 p. Disponible sur : https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60358-de-la-veille-metier-a-la-veille-strategique-quels-enjeux-pour-les-bibliotheques.pdf (consulté le 11/01/2023).

Guimazane Rémi, Jacquet Amandine. *Comprendre et connaître la chaîne du livre* [En ligne]. Enssib, 2013, 2 p. Disponible sur : https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1754-comprendre-et-connaitre-la-chaine-du-livre.pdf (consulté le 20/01/2023).

(cc) BY-NC-ND

Pelletier Geoffroy, Renard Hervé (sous la direction de). *L'accès des librairies aux marchés d'achats de livres des bibliothèques. État des lieux après une décennie de modifications du cadre législatif et réglementaire* [En ligne]. Ministère de la culture et de la communication, Direction générale des médias et des industries culturelles, Service du livre et de la lecture, Observatoire de l'économie du livre, août 2010, 255 p. Disponible sur : https://www.vie-publique.fr/rapport/31335-lacces-des-librairies-aux-marches-dachats-de-livres-des-bibliotheques (consulté le 18/01/2023).

Marseca Bruno. *La fréquentation des bibliothèques publiques a doublé depuis 1989* [En ligne]. Crédoc Consommation et modes de vie, mai 2006, 4 p. Disponible sur : http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/Auvergne/credoc_193.pdf (consulté le 16/02/2023).

Hamelin Emmanuel. *Rapport fait au nom de la Commission des Affaires Culturelles, Familiales et Sociales sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque et renforçant la protection sociale des auteurs* [En ligne]. Assemblée nationale, mars 2003, 65 p. Disponible sur : https://www.assemblee-nationale.fr/12/rapports/r0703.asp (consulté le 12/12/2022).

Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'administration générale, Bulletin du Département des études et de la prospective. *La grande mutation des bibliothèques municipales* [En ligne]. Octobre 1998, 8 p. Disponible sur : https://www.culture.gouv.fr/Media/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Files/Publications/Developpement-culturel-DC/La-grande-mutation-des-bibliotheques-municipales-DC-126 (consulté le 27/12/022).

Borzeix Jean-Marie. *La question du droit de prêt dans les bibliothèques* [En ligne]. Juillet 1998, 81 p. Disponible sur : http://bibliofrance.org/jdownloads/Bibliothques%20et%20lecture%20publique/le20rapport20borzeix20pour20le20droit20de20pret20en20bibliotheques.pdf (consulté le 09/01/2023).

(cc) BY-NC-ND

Articles

Gary Nicolas. Éditions indépendantes : « Nous incarnons une mosaïque, pas un monolithe » [En ligne]. In *ActuaLitté.* 01/02/2023. Disponible sur : https://actualitte.com/article/109933/interviews/editions-independantes-nous-incarnons-une-mosaique-pas-un-monolithe (consulté le 12/01/2023).

Leduc Pauline. Jean-Yves Mollier : « Jamais la concentration dans l'édition n'a été aussi importante ». In : *L'Express*. 23/09/2022.

Collectif. Tribune : « La fusion Editis-Hachette affaiblirait considérablement la richesse, la diversité et le dynamisme du paysage éditorial français. » In : *Le Monde*. 20/06/2022.

Gary Nicolas. Éditeurs indépendants, régions : sortie de crise pour le Festival du Livre de Paris *?* [En ligne]. In : *ActuaLitté*. 03/02/2022. Disponible sur : https://actualitte.com/article/104552/politique-publique/editeurs-independants-regions-sortie-de-crise-pour-le-festival-du-livre-de-paris (consulté le 16/02/2023).

Lacour Cécile. A Pampelune, l'édition indépendante réaffirme ses engagements politiques. In : *Livre Hebdo*. 29/11/2021.

Knappek Charles. Salon du livre de Montreuil : les éditeurs indépendants réclament de meilleures conditions. In : *Livre Hebdo*. 4/11/2021.

Turcev Nicolas. Francis Combes : « L'indépendance économique est la condition de l'indépendance intellectuelle ». In : *Livre Hebdo*. 20/05/2021.

Lacour Cécilia. Édition : Le nouvel esprit « indé ». In : *Livre Hebdo*. 6/05/2021.

Lacour Cécile. Directrice de l'Association internationale des éditeurs indépendants, Laurence Hugues fait le bilan des 20 ans de l'organisme. In : *Livre Hebdo.* 17/05/2021.

Loubière Paul. Gallimard, troisième éditeur français, enrichit toujours plus sa bibliothèque [En ligne]. In : *Challenges*. 12/09/2020. Disponible sur : https://www.challenges.fr/entreprise/gallimard-troisieme-editeur-francais-enrichit-toujours-plus-sa-bibliotheque_780000 (consulté le 13/02/2023).

Piault Fabrice. La production par éditeurs en 2019. In : *Livre Hebdo*. 21/02/2020.

Vincy Thomas. Éditeurs et libraires veulent « redonner du sens à leur métier. » In : *Livre Hebdo*. 18/05/2020.

Wiart Louis. L'histoire mouvementée de l'édition française [En ligne]. In : *La Revue des médias, Ina*. 2019. Disponible sur : https://larevuedesmedias.ina.fr/lhistoire-mouvementee-de-ledition-francaise (consulté le 06/02/2023).

(cc) BY-NC-ND

Oury Antoine. Les usagers des bibliothèques sont aussi de grands acheteurs de livres [En ligne]. In : *ActuaLitté*. 29/05/2019. Disponible sur : https://actualitte.com/article/13161/bibliotheque/les-usagers-des-bibliotheques-sont-aussi-de-grands-acheteurs-de-livres (consulté le 13/02/2023).

Legendre Bertrand. Bernard Coutaz, Harmonia mundi et les petits éditeurs [En ligne]. In : *Documentation et bibliothèques*. 2010. Disponible sur : https://doi.org/10.7202/1029044ar (consulté le 11/01/2023).

Devinat François. Jérôme Lindon, directeur des éditions de Minuit : « La gratuité n'existe déjà plus. » In : *Libération*. 22/04/2000.

Kantcheff Christophe. Bibliothèques. La mauvaise idée du prêt payant [En ligne]. 29/02/2000. In : *Remue.net*. Disponible sur : http://remue.net/atel/DEB97pretbib/pretbibkantch.html (consulté le 16/02/2023).

(cc) BY-NC-ND

Textes officiels

Association des Bibliothécaires de France. *Mode d'emploi de la loi Robert sur les bibliothèques territoriales* [En ligne]. Mis à jour le 28 octobre 2022. Disponible sur : https://www.abf.asso.fr/6/46/984/ABF/mode-d-emploi-de-la-loi-robert-sur-les-bibliotheques-territoriales (consulté le 14/02/2023).

IFLA / UNESCO. *Manifeste sur les bibliothèques publiques 2022* [En ligne]. Association des Bibliothécaires de France. Mis à jour le 20 octobre 2022. Disponible sur : https://www.abf.asso.fr/6/46/985/ABF/manifeste-ifla-unesco-sur-les-bibliotheques-publiques-2022 (consulté le 14/02/2023).

Loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique. Journal officiel n°0297 du 22 décembre 2021 [En ligne]. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537514/ (consulté le 14/02/2023).

Association des Bibliothécaires de France. *Code de déontologie des bibliothécaires* [En ligne]. Mis à jour le 23 novembre 2020. Disponible sur : http://www.abf.asso.fr/6/46/78/ABF/code-de-deontologie-du-bibliothecaire (consulté le 14/02/2023).

Décret relatif à la nature des activités et des revenus des artistes-auteurs et à la composition du conseil d'administration de tout organisme agréé prévu à l'article R. 382-2 du code de la sécurité sociale [En ligne]. Journal officiel n° 2020-1095 du 28 août 2020. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042284065/ (consulté le 14/02/2023).

Code de la commande publique [En ligne]. 1er avril 2019. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000037701019/LEGISCTA000037703256/#LEGISCTA000037703256 (consulté le 15/02/2023).

Loi du 18 juin 2003 relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque et renforçant la protection sociale des auteurs [En ligne]. Journal officiel n°140 du 19 juin 2003. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000411828/#:~:text=%2D%20La%20r%C3%A9mun%C3%A9ration%20pr%C3%A9vue%20au%20second,l'exception%20des%20biblioth%C3%A8ques%20scolaires (consulté le 14/02/2023).

UNESCO. *Déclaration universelle sur la diversité culturelle* [En ligne]. 2 Novembre 2001. Disponible sur : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000127160 (consulté le 15/02/2023).

Loi relative au prix du livre [En ligne]. Journal Officiel du 11 août 1981. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000517179 (consulté le 15/02/2023).

(cc) BY-NC-ND

ANNEXES

Table des annexes

ANNEXE 1 : GRILLE D'ENTRETIENS ÉDITEURS.....87

ANNEXE 2 : GRILLE D'ENTRETIENS BIBLIOTHÈQUES 88

ANNEXE 3 : L'ÉVOLUTION DES BIBLIOTHÈQUES ENTRE 1980 ET 2017 89

ANNEXE 4 : ANALYSE DES AVANT-CRITIQUES *LIVRE HEBDO* 90

ANNEXE 5 : ÉVÈNEMENTS DÉDIES A L'ÉDITION INDÉPENDANTE ET LA MICROÉDITION 93

ANNEXE 6 : PILE À LIRE DU FESTIVAL HORS-LIMITE.....94

ANNEXE 7 : COMMUNICATION DU FESTIVAL LA VOIE DES INDÉS ...97

ANNEXE 8 : ANNUAIRES PROFESSIONNELS DES STRUCTURES RÉGIONALES POUR LE LIVRE 98

ANNEXE 9 : IMPACT DU FACTEUR LOCAL : LE CAS DES ÉDITEURS BORDELAIS.....99

ANNEXE 10 : PLAQUETTES DE FORMATION FORMULA BULA.....101

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 1 : GRILLE D'ENTRETIENS ÉDITEURS

VOTRE MAISON D'EDITION

Quel est le nom de votre maison d'édition ?

Quelle est sa date de création ?

Comment définissez-vous votre ligne éditoriale ?

Combien de titres compte votre catalogue ?

Quel est votre tirage moyen ?

Quelle est votre définition d'éditeur indépendant ?

Proposez-vous des contenus ou animations autour des livres que vous publiez (expositions, conférences, ateliers, etc), et si oui, lesquels ?

VOS RELATIONS AVEC LES BIBLIOTHEQUES

Avez-vous des contacts avec des bibliothécaires (salons, événements, fréquentation à titre personnel, etc) ?

La crise du Covid a-t-elle changé, d'une manière ou d'une autre, ces relations ?

Savez-vous si vos livres sont présents en bibliothèque et dans quelle mesure ?

Quelle part de votre chiffre d'affaires représentent les commandes des bibliothèques ?

Pensez-vous que les éditeurs indépendants sont suffisamment représentés et mis en avant dans les bibliothèques ?

Selon vous, quel est le rôle des bibliothèques dans la bibliodiversité ?

Comment celui-ci pourrait-il être amélioré ?

Avez-vous déjà proposé une animation en bibliothèque ?

Si oui, pouvez-vous nous en décrire le contenu et le déroulement ?

Selon vous, qu'est-ce qui permettrait d'améliorer la présence et la visibilité des éditeurs indépendants en bibliothèque ?

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 2 : GRILLE D'ENTRETIENS BIBLIOTHÈQUES

ACQUISITIONS

Êtes-vous responsable d'acquisitions ?

Quel secteur d'acquisitions ?

Quelles volumétries ?

Quelles sont les procédures d'achat en vigueur dans votre établissement / réseau ?

Avez-vous un budget hors marché ?

Quels sont vos critères d'acquisitions de nouveautés ?

Accordez-vous une attention particulière aux éditeurs indépendants dans vos acquisitions ?

Si oui, y a-t-il des éditeurs que vous suivez particulièrement et sur quels critères ?

Est-ce que le critère local joue dans vos acquisitions ?

VEILLE

Connaissez-vous le monde de l'édition indépendante ?

Comment effectuez-vous votre veille ? Quels outils ?

Rencontrez-vous des éditeurs et à quelles occasions en particulier (salons, journées professionnelles) ?

VALORISATION ET MEDIATION

Si vous achetez des éditeurs indépendants, comment les valorisez-vous ?

Dispositifs physiques dans la bibliothèque ? En ligne ?

Action culturelle ?

Selon vous, quel est le rôle des bibliothèques dans la bibliodiversité ?

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 3 : L'ÉVOLUTION DES BIBLIOTHÈQUES ENTRE 1980 ET 2017

	1980	1990	2000	2017
Nombre de bibliothèques municipales de prêt	930	1 614	2 886	8 100
Budget acquisition (BM et BdP, en millions d'euros)	24,6	74,6	131,1	136,7
Nombre de livres achetés par les BM (estimation)	3 621 498	4 043 790	7 205 068	8 200 000
Nombre d'inscrits en BM (en millions de personnes)	2,6	5,5	6,64	5,6
Nombre de prêts de livres imprimés (en millions)	59	97	156,4	208,7
Nombre de librairies de premier niveau	900	700		1300
Nombre de livres édités en France	23 634	34 000	39 375	47 500
Tirage moyen			8 158	4 994
CA des éditeurs (en millions d'euros) hors scolaire			2 790	2 837,9
Droits de prêt (auteurs + éditeurs en millions d'euros)				11,7

Sources :

Ministère de la Culture. *Synthèse des données d'activité des bibliothèques municipales et intercommunales* [En ligne]. Disponible sur https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Syntheses-annuelles/Synthese-des-donnees-d-activite-des-bibliotheques-municipales-et-intercommunales (consulté le 16/02/2023).

Ministère de la Culture. *Chiffres-clés du secteur du livre 2017-2018* [En ligne]. Disponible sur : https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Actualites/Chiffres-cles-du-secteur-du-livre-2017-20182 (consulté le 16/02/2023).

Syndicat national de l'édition [En ligne]. Disponible sur : https://www.sne.fr/ (consulté le 16/02/2023).

Anne-Marie Bertrand. *Les bibliothèques municipales dans les années 80. Un développement spectaculaire, mais inachevé* [En ligne]. Bulletin des bibliothèques de France. Avril 1992. Disponible sur : https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1992-04-0006-001 (consulté le 16/02/2023).

Hamelin Emmanuel. *Rapport fait au nom de la Commission des Affaires Culturelles, Familiales et Sociales sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque et renforçant la protection sociale des auteurs* [En ligne]. Assemblée nationale, mars 2003. Disponible sur : https://www.assemblee-nationale.fr/12/rapports/r0703.asp (consulté le 12/12/2022).

Marseca Bruno. *La fréquentation des bibliothèques publiques a doublé depuis 1989* [En ligne]. Crédoc Consommation et modes de vie, mai 2006. Disponible sur : http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/Auvergne/credoc_193.pdf (consulté le 16/02/2023).

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 4 : ANALYSE DES AVANT-CRITIQUES *LIVRE HEBDO*

Part des éditeurs indépendants sur la totalité des livres chroniqués dans les avant-critiques de janvier à juin 2022 :

Littérature :

janvier 2022	février 2022	mars 2022	avril 2022	mai 2022	juin 2022
Stock	Flammarion	Le Robert	La croisée	L'Olivier	L'observatoire
Gallimard	Mialet-Barrault	Actes Sud	Gallimard	Seuil	POL
Grasset	Gallimard	Le Nouvel Attila	Emmanuelle Collas	L'Herne	Actes sud
Les éditions du sonneur	Nil	Gallimard	Seuil	Le Tripode	Globe
Arléa	Actes Sud	JC Lattès	L'iconoclaste	Stock	Gallimard
Actes Sud	Editions de l'Olivier	Aux Forges de Vulcain	Editions de l'Aube	Arléa	Stock
Verdier	Grasset	Le Rocher	La contre-allée	Actes Sud	Finitude
Noir sur Blanc	Gallimard	Mercure de France	La manufacture de livres	Gallimard	Verticales
Le cherche midi	Grasset	Gallimard	Editions des femmes	Albin Michel	Cherche Midi
Le tripode	Seuil	Seuil	Harper Collins	Grasset	Verticales
Asphalte	Gallimard	Finitude	Seuil	Le Dilettante	JC Lattès
Grasset	Seghers	Belfond	Gallimard	Seuil	Le Nouvel Attila
Fayard	Robert Laffont	JC Lattès	POL	Gallimard	Editions du sous-sol
Gallimard	Gallimard	Au diable Vauvert	Le bruit du monde	Seuil	Gallimard
Emmanuelle Collas	Gallimard	Gallimard	Philippe Rey	Velvet	Rivages
Fayard	Robert Laffont	Les éditions du cerf	Stock	Albin Michel	POL
Stock	Le Dilettante	Verticales	Gallimard	JC Lattès	Editions de l'Olivier
Gallimard	Gallimard	Mercure de France	Flammarion	Seuil	JC Lattès
La Table ronde	Rivages	Serge Safran	Séguier	Grasset	Christian Bourgois
Editions du Masque	Actes Sud	Gallimard	Gallimard	Gallimard	Editions des femmes
		Actes Sud	Grasset	Grasset	Gallimard
		Flammarion		Mercure de France	Conspiration éditions
		Grasset		L'arbre vengeur	Le Passage
		Stock		JC Lattès	Gallimard
					Quarto
					Alma éditeur
Total indépendants : 20 %					

(cc) BY-NC-ND

Littérature étrangère :

janvier 2022	février 2022	mars 2022	avril 2022	mai 2022	juin 2022
Editions du Sous-sol	Métailié	Grasset	Métailié	Buchet Chastel	Aux forges de Vulcain
Grasset	Globe	Actes Sud	Grasset	Stock	Seuil
Atalante	Christian Bourgois	Pauvert	L'Olivier	Le bruit du monde	Métailié
Gallimard	Rivages	La Martinière	Stock	Globe	Christian Bourgois
Grasset	Actes Sud	Belfond	Gallmeister	Belfond	Grasset
Rivages	Grasset	Métailié	Seuil	Le diable vauvert	Actes sud
Philipp Rey	Liana Levi	Gallimard	Armand Colin	Métailié	Le bruit du monde
Philipp Rey	Sindbad	Nil	Zulma	Actes Sud	Seuil
Actes Sud	Cambourakis	Le bruit du monde	Belfond	Sabine Wespieser	Gallimard
Piquier	Philippe Rey	Buchet Chastel	Actes Sud	Denoël	Actes sud
Autrement	Sabine Wespieser	JC Lattès	Gallimard	Rivages	Quai Voltaire
L'Antilope	Stock	Seuil	Robert Laffont	Actes Sud	Métailié
Cambourakis		La Croisée	Philippe Rey	Editions du sous-sol	ActuSF
Editions de l'Olivier			Noir sur Blanc	Cambourakis	La table ronde
Editions des Femmes - Antoinette Fouque			Globe	Philippe Rey	Editions de l'Olivier
Joëlle Losfeld					Gallimard
Editions du Sous-sol					
Les Belles Lettres					
Total indépendants : 30%					

(cc) BY-NC-ND

Essais et documents :

janvier 2022	février 2022	mars 2022	avril 2022	mai 2022	juin 2022
Grasset	Gallimard	Grasset	Errance	Grasset	L'Aube
Stock	Payot	Editions du portrait	Métailié	Corti	Perrin
Fayard	Gallimard	Marchialy	Albin Michel	Zones	La découverte
Flammarion	Fayard	Seuil	Seuil	Perrin	Gallimard
Albin Michel	Editions du Détour	La découverte	Seuil	Caraïbéditions	Humensciences
Plon	Plein jour	Editions de l'éclat	Edisens	Stock	Le mot et le reste
Les Belles Lettres	Flammarion	Editions du Sandre	Gallimard	Séguier	Tallandier
Rue d'Ulm	Passés/Composés	Grasset	La Découverte	Gallimard	
Plon	L'Herne	Errance	Fayard	Noir sur Blanc	
Seuil	Flammarion	Seuil	JC Lattès		
Gallimard	Buchet Chastel	CNRS Editions	Hérodios		
Seuil	JC Lattès	Stock			
	Hérodios	Le passage			
		Flammarion			
Total indépendants : 23%					

Jeunesse :

janvier 2022	février 2022	mars 2022	avril 2022	mai 2022	juin 2022
Actes Sud	Hélium	Les fourmis rouges	Ecole des loisirs	L'agrume	L'école des loisirs
Motus	Talents Hauts	Actes Sud	Caraïbéditions	MéMo	Sarbacane
Le Rouergue	La Pastèque	L'Agrume	La Partie	Didier jeunesse	Seuil
Kaléidoscope	Le Rouergue	Albin Michel	Actes Sud	Gallimard jeunesse	Hélium
Total indépendants : 50%					

Romans graphiques :

janvier 2022	février 2022	mars 2022	avril 2022	mai 2022	juin 2022
Casterman	Futuropolis	Gallimard	Delcourt	Dargaud	Gallimard
Delcourt	Actes Sud	Delcourt	Dargaud	Casterman	Dupuis
Rue de Sèvres	Editions ça et là	Dupuis	Denoël	Fluide Glacial	Soleil
Cornélius	Le Lombard	Pow Pow	Sarbacane	Dupuis	Atrabile
Total indépendants : 20%					

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 5 : ÉVÈNEMENTS DÉDIES A L'ÉDITION INDÉPENDANTE ET LA MICROÉDITION

Evènement	Ville	Mois	Nombre d'éditeurs
Duplicata	Toulon	Février	
Microphasme	Rouen	Mars	
Salon des littératures singulières	Bruxelles	Mars	50
Magnifique livre	Lyon	Mars	34
L'escale du livre	Bordeaux	Avril	60
Intergalactiques	Lyon	Avril	25
Festival Haut les livres	Hauts-de-France	Mai	
Couper décaler	Le Havre	Mai	
Trafic	Marseille	Mai	97
Salon du livre et de l'édition indépendante	Saint-Omer	Mai	22
Marché de l'édition indépendante	Rouen	Juin	36
Fumetti	Nantes	Juin	30
Coucou Minou	Saint-Denis	Juin	30
Fanzines festival	Montreuil	Juin	
Zinefest	Bordeaux	Juillet	56
Festival Raccords	Paris	Juillet	13
Multiple Art Days	Paris	Septembre	100
Formula Bula	Paris	Septembre	34
Le marché noir	Rennes	Octobre	23
L'autre livre	Paris	Novembre	189
Prix Hors Concours	Paris	Décembre	
Librairie FMR	Paris	Décembre	70
Salon du Livre et de la Presse jeunesse	Montreuil	Décembre	450

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 6 : PILE À LIRE DU FESTIVAL HORS-LIMITE

Part des éditeurs indépendants dans la sélection « pile à lire » de l'été du festival Hors-Limite en Seine-Saint-Denis (**https://www.hors-limites.fr/**) :

Dima Abdallah, Bleu nuit, Sabine Wespieser, 2022
Jean-Baptiste Andréa, Des diables et des saints, L'Iconoclaste, 2021
Gwenaëlle Aubry, Saint Phalle. Monter en enfance, Stock, 2021
Alice Babin, Prière au lieu, JC Lattès, 2021
Pierric Bailly, Le Roman de Jim, P.O.L, 2021
Vanessa Bamberger, L'enfant parfaite, Liana Levi, 2021
Clémentine Beauvais, Âge tendre, Sarbacane, 2020
Laura Berg, Milady la nuit, Serge Safran, 2021
Pierre Bergounioux, Les Forges de Syam, Verdier, 2007
Sonia Bester, Comprendre, Esse que, 2021
Jocelyn Bonnerave, Zone blanche, Rouergue, 2021
Anne Brugni & McCloud Zicmuse, Bonjour, L'Articho, 2014
Estelle-Sarah Bulle, Les Étoiles les plus filantes, Liana Levi, 2021
Ulrich Cabrel & Étienne Longueville, Boza !, Philippe Rey, 2020
Sonia Chiambretto, Gratte-ciel, L'Arche, 2020
Mona Chollet, Sorcières, la puissance invaincue des femmes, Zones, 2018
Charline Collette & Myriam Raccah, Marcelle et les cigognes, Les Fourmis Rouges, 2021
Cruschiform & Gazhole, Il était une forme, Maison Georges, 2021
D' de Kabal, Fêlures, le silence des hommes, L'Œil du Souffleur, 2019
D' de Kabal, Le Masculin dans sa relation au féminin et à lui-même, L'Œil du Souffleur, 2019
Louis-Philippe Dalembert, Milwaukee Blues, Sabine Wespieser, 2021
Maylis de Kerangal, Joy Sorman, Seyvoz, Inculte, 2022
Julia Deck, Monument national, Minuit, 2022
Diadié Dembélé, Le Duel des grands-mères, JC Lattès, 2022
Agnès Desarthe, L'Éternel fiancé, L'Olivier, 2021
François-Henri Désérable, Mon maître et mon vainqueur, Gallimard, 2021
Diglee, Je serai le feu, La ville brûle, 2021
Catherine Dufour, L'arithmétique terrible de la misère, Le Bélial', 2020
François Durif, Vide sanitaire, Verticales, 2021
Nassira El Moaddem, Les Filles de Romorantin, L'Iconoclaste, 2019
Jean-Michel Espitallier, Cow Boy, Inculte, 2019
Hella Feki, Noces de jasmin, JC Lattès, 2020

(cc) BY-NC-ND

Marin Fouqué, G. A. V., Actes Sud, 2021
Loïc Froissart, Aujourd'hui, L'Articho, 2022
Francesco Gattoni, Écrivains du monde, Magellan & Cie, 2016
Loïc Gaume (illu), Alice Brière-Haquet, Le Canard de Wittgenstein, éditions 3œil (Philonimo #6), 2021
Valentin Gendrot, Flic, La Goutte d'Or, 2020
Patrick Goujon, À l'arrache, Gallimard, 2011
Jacques Houssay, Cette tendresse qu'on attend dans la nuit, Le Nouvel Attila, 2021
Axelle Jah Njiké, Journal intime d'une féministe (noire), Au Diable Vauvert, 2022
Antonythasan Jesuthasan, La Sterne rouge, Zulma, 2022
Katrina Kalda, La Mélancolie du monde sauvage, Gallimard, 2019
Yoshimi Katahira, Ohanashi, 5 contes populaires japonais, Akinomé, 2022
Salomé Kiner, Grande couronne, Christian Bourgois, 2021
La Déferlante, Parler, n°5, mars 2022
Titiou Lecoq, Honoré et moi, L'Iconoclaste, 2019
Kei Lam, Les Saveurs du Béton, Steinkis, 2021
Noémi Lefebvre, Parle, Verticales, 2021
Laure Limongi, Ton cœur a la forme d'une île, Grasset, 2021
Olivier Liron, Le Livre de Neige, 2022
Lisette Lombé, Brûler, brûler, brûler, L'Iconoclaste, 2020
Lisette Lombé, Venus poetica, L'Arbre à Paroles, 2020
Lisa Lugrin, Clément Xavier, Alain Gaston Remy & Marie Favantines, Une Histoire populaire de la France, Delcourt, 2021
Karim Madani, Tu ne trahiras point, Marchialy, 2021
Maryam Madjidi, Pour que je m'aime encore, Le Nouvel Attila, 2021
Jean-Marie Montali, Nous sommes les voix des morts - Les derniers déportés témoignent, Le Cherche-Midi, 2020
Charif Majdalani, Dernière Oasis, Actes Sud, 2021
Wilfried N'Sondé & Jean-Michel André, Borders, Actes Sud, 2021
Mina Namous, Amour, extérieur nuit, Dalva, 2022
Mariette Navarro, Ultramarins, Quidam, 2021
Makenzy Orcel, L'Empereur, Rivages, 2021
Jennifer Padjemi, Féminismes & pop culture, Stock, 2021
Mathieu Palain, Ne t'arrête pas de courir, L'Iconoclaste, 2021
Sylvain Pattieu, Amour chrome, L'École des loisirs, 2021
Mathilde Payen (ill), Iris Pouy, Les animaux de Palm Springs, L'Agrume, 2020
Marc Perrin, Spinoza in China, Dernier télégramme, 2015

(cc) BY-NC-ND

Élodie Petit & Marguerin Le Louvier, Anthologie Douteuses (2010—2020), Rotolux Press, 2020
Julia Pialat, Quand la ville s'éteint, JC Lattès, 2021
Coline Pierré, Estelle Billon-Spagnol (ill.), L'invention du dimanche, Poulpe Fictions, 2020
Victor Pouchet, La Grande aventure, Grasset, 2021
Pascal Quignard, Boutès, Galilée, 2008
Nathalie Quintane, La Cavalière, P.O.L, 2021
Sandra Reinflet, Ne parle pas aux inconnus, JC Lattès, 2017
Remedium, Cas d'école, Des Equateurs, 2020
Remedium, Cas de force majeure. Histoires de violences policières ordinaires, Stock, 2022
Thomas B. Reverdy, Climax, Flammarion, 2021
Gilles Rochier, Faut faire le million, Six Pieds Sous Terre, 2022
Olivia Rosenthal, Éloge des bâtards, Verticales, 2019
Sandrine Roudeix, Pas la guerre, Le Passage, 2022
Arnaud Rozan, L'Unique goutte de sang, Plon, 2021
Julie Ruocco, Furies, Actes Sud, 2021
Lydie Salvayre, Rêver debout, Seuil, 2021
Rachid Santaki, Laisse pas trainer ton fils, Filature, 2020
Nesrine Slaoui, Illégitimes, Fayard, 2021
Fanny Taillandier, Farouches, Seuil, 2021
Gabriela Trujillo, L'Invention de Louvette, Verticales, 2021
Fabien Truong, La Taille des arbres, Rivages, 2022
Laura Vazquez, La Semaine perpétuelle, Éditions du sous-sol, 2021
Fabien Vehlmann, Bruno Gazzotti, Seuls, T1 à T13, Dupuis, 2010-2021
Maud Ventura, Mon mari, L'Iconoclaste, 2021
Lucie Vérot, Prouve-le, Une histoire virale, Les Solitaires Intempestifs, 2021
Éric Vuillard, Une sortie honorable, Actes Sud, 2022
Chloé Wary, Beethov sur Seine, Steinkis, 2020
Valérie Zenatti (trad.), Aharon Appelfeld, La Stupeur, L'Olivier, 2022
Total : 53 éditeurs indépendants sur 93 titres (57%)

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 7 : COMMUNICATION DU FESTIVAL LA VOIE DES INDÉS

Support de communication réalisé par la bibliothèque Vaclav Havel pour La Voie des Indés 2022 :

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 8 : ANNUAIRES PROFESSIONNELS DES STRUCTURES RÉGIONALES POUR LE LIVRE

SRL	Annuaire des professionnels
Ciclic Centre-Val de Loire	https://livre.ciclic.fr/outils-ressources/annuaire
Auvergne-Rhône-Alpes Livre et lecture	https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/annuaires/bibliotheques
Agence régionale du Livre Provence-Alpes-Côte d'Azur	https://www.livre-provencealpescotedazur.fr/annuaire-recherche
Mobilis, Pays de la Loire	https://www.mobilis-paysdelaloire.fr/annuaire
Occitanie Livre & Lecture	https://www.occitanielivre.fr/annuaire
Agence Livre Cinéma & Audiovisuel en Nouvelle Aquitaine	https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/annuaire-des-professionnels
Normandie Livre & Lecture	https://www.normandielivre.fr/normandie-livre-lecture/outils-et-ressources/annuaire/
Agence régionale du livre et de la lecture Hauts-de-France	https://www.ar2l-hdf.fr/annuaire-des-professionnels
Interbibly Grand Est	http://www.interbibly.fr/Annuaire
Livre & lecture en Bretagne	https://www.livrelecturebretagne.fr/ric/annuaire/ficheactivites/search
Agence Livre et lecture Bourgogne Franche-Comté	https://www.livre-bourgognefranchecomte.fr/liste-bibliotheque#bouton-liste-agenda

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 9 : IMPACT DU FACTEUR LOCAL : LE CAS DES ÉDITEURS BORDELAIS

Editeur	Genre	Titres au catalogue	Ex. dans les bibliothèques de Bordeaux	Nbr de bibliothèques où sont présents ces titres	Ex. à la bibliothèque Mériadec	Ex. dans les bibliothèques Ville de Paris	Nbr de bibliothèques où sont présents ces titres
Abordo	Littérature	27	33	2	33	2	2
L'arbre vengeur	Littérature	260	227	5	217	118	44
L'attente	Littérature	185	237	5	234	43	51
Editions DO	Littérature	30	33	5	31	21	27
La Fontaine secrète	Terroir	51	7	1	7	1	1
Hervé Chopin	Littérature	23	21	5	21	26	52
In8	Littérature	65	57	5	53	14	41
Les éditions Moires	Littérature	43	50	3	48	2	1
Monsieur Toussaint Louverture	Littérature, BD	39	61	5	52	58	56
Les moutons électriques	Art, littérature, BD	247	162	5	136	207	64
Série discrète	Poésie	10	8	3	6	0	0
Editions Sydo	Littérature africaine francophone	12	1	2	1	0	0
William Blake & Co	Art	238	185	5	182	18	18
Editions Zeraq	Beaux-livres	45	2	1	2	5	8
Epilobe éditions	Jeunesse	9	7	7	1	0	0
Léon Art & Stories	Jeunesse	38	10	2	7	1	1
Les Petites moustaches éditions	Jeunesse	22	14	5	9	0	0
Akileos	BD	200	208	5	156	192	56
Bliss	BD	77	37	5	29	31	46
Les éditions de la cerise	BD	27	7	1	7	4	9
Cornélius	BD	250	261	5	235	208	54

(cc) BY-NC-ND

Cote-a-cas éditions	BD	17	7	2	6	0	0
Les requins marteaux	BD	176	153	5	148	81	35
Capricci éditions	Cinéma, essais, beaux-livres	167	55	4	50	99	34
Editions du détour	SHS	31	10	5	8	25	43
Editions La Tempête	SHS	14	3	1	3	3	7
Editions Confluences	Beaux-livres	450	38	5	33	3	13
Les dossiers d'aquitaine	Histoire	600	344	5	344	2	2
Elytis	Beaux-livres	197	295	5	289	64	37
Editions Féret	Beaux-livres	200	118	5	110	0	0
Ici & La / Quatrième ligne	Art	14	0	0	0	0	0
Editions Mollat	Beaux-livres	40	1	1	1	3	3
N'a qu'1 oeil	Livres d'artistes	100	56	51	5	0	0

Sources :

Agence Livre Cinéma & Audiovisuel en Nouvelle Aquitaine. *Répertoire des éditeurs 2021* [En ligne]. Disponible sur : https://alca-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/alca/fichiers/repertoire_des_editeurs_2021_page_a_page_basse_resolution.pdf (consulté le 17/02/2023).

Médiathèques municipales et bibliothèques universitaires, Bordeaux Métropole. Catalogue [En ligne]. Disponible sur : https://mediatheques.bordeaux-metropole.fr/osiros/result/ (consulté le 17/02/2023).

Paris Bibliothèques. Catalogue [En ligne]. Disponible sur : https://bibliotheques.paris.fr/Default/form.aspx?SC=CATALOGUE (consulté le 17/02/2023).

(cc) BY-NC-ND

ANNEXE 10 : PLAQUETTES DE FORMATION FORMULA BULA

Plaquette de formation du festival Formula Bula à destination des bibliothécaires de la Ville de Paris, 2018 :

(cc) BY-NC-ND

LA RENCONTRE

Les coulisses d'une bande dessinée

La bande dessinée est un langage complexe, bien plus complexe qu'il n'y paraît. En effet, ce médium que l'on nomme aussi art séquentiel est un délicat équilibre entre le texte et l'image ; parfois harmonieux, parfois dissonant.

L'auteur est bien évidemment la première pièce essentielle d'une bande dessinée, mais une chaîne reliant différents professionnels va permettre le passage de la planche au livre. Au départ de cette chaîne : l'éditeur, il est l'interlocuteur privilégié de l'auteur celui par qui le projet va devenir réalité. Puis, peu à peu d'autres artisans vont entrer dans la danse et devenir des acteurs à part entière de ce projet d'édition.

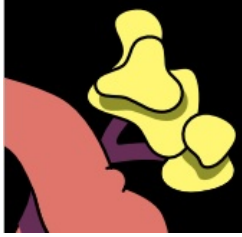

Formula Bula propose ici de découvrir ces métiers essentiels à la réalisation d'un livre de bande dessinée. La rencontre permet d'écouter dialoguer entre eux un éditeur, une lettreuse, une coloriste et un maquettiste. Ils nous racontent comment passe de main en main le travail de l'auteur pour le façonner sans le pervertir en un objet imprimé communément appelé livre.

Comment un coloriste s'empare des dessins d'un auteur, les enrichit et les sublime ; comment un lettreur va se mettre dans les mots de l'auteur et leur apporter son savoir-faire calligraphique ; comment le maquettiste doit comprendre l'ensemble d'un projet et le mettre en forme de la plus belle des manière…

Depuis sa création en 2011, le festival Formula Bula regarde la bande dessinée sous toutes ses coutures, prenant soin de toujours laisser le micro ouvert aux problématiques de l'édition en tâchant de relier l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre. Une bande dessinée prend son envol lorsqu'elle est mise en rayon d'une librairie ou d'une bibliothèque.

Avec Olivier Bron, des éditions 2024
Céline Merrien, lettreuse
Philippe Ghielmetti, maquettiste
Brigitte Findakly, coloriste

LES INTERVENANTS

Olivier Bron éditeur

Coéditeur et cofondateur de la maison d'édition **2024** en 2010 à Strasbourg. Construite sur le modèle des «maisons mères» L'Association, Cornélius et Les Requins Marteaux, 2024 s'est immédiatement distingué en révélant de nombreux auteurs dont Donatien Mary, Matthias Picard, Léon Maret, Simon Roussin, devenus incontournables aujourd'hui.
Au côté de Simon Liberman, leur travail remarquable notamment en patrimoine les placent aujourd'hui en tête des éditeurs le plus actifs.

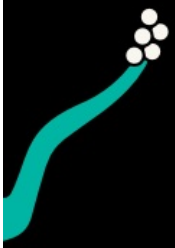

Brigitte Findakly coloriste

Née en 1959 à Mossoul (Irak), Brigitte Findakly est une coloriste et scénariste française de bande dessinée.
Entre autres séries, elle est l'auteur des couleurs des Formidables *aventures de Lapinot* et de *Mickey's Craziest Adventures* de Lewis Trondheim, *Le Chat du rabbin* de Joann Sfar ou encore *Le Retour à la terre* de Manu Larcenet. Elle raconte son enfance dans *Coquelicots d'Irak*, édité par L'Association, mis en image par Lewis Trondheim.

Céline Merrien lettreuse

Céline Merrien est lettreuse et travaille dans la bande dessinée. Elle est aussi présidente de la maison d'édition L'Association. Elle est entre autres l'auteur des lettrages suivants : *Hip Hop Family Tree* de Ed Piskor, *Cancer in the City* de Marisa Acocella Marchetto, *Summer Of Love* de Debbie Drechsler.

Philippe Ghielmetti maquettiste

Historique de l'équipe de Futuropolis, graphiste disciple d'Étienne Robial et éditeur à «Sketch éditions, de bd et de Jazz».
Il a remporté un Eisner Award et un Harvey Award pour la maquette de *Little Nemo* chez Sunday Press en 2009. Il est directeur artistique pour Dupuis et réalise chaque année les monographies du festival International de bande-dessinées d'Angoulême.

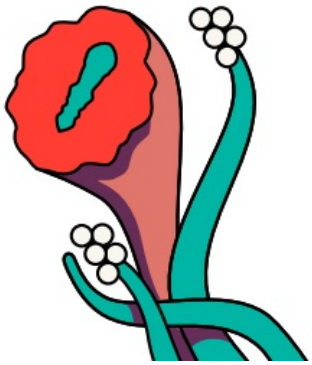

(cc) BY-NC-ND

Plaquette de formation du festival Formula Bula à destination des bibliothécaires de la Ville de Paris, 2019 :

(cc) BY-NC-ND

L'AMOUR DU RISQUE

AVEC 8 ÉDITEURS INDÉPENDANTS

LES INTERVENANTS

L'ASSOCIATION
CORNÉLIUS
ÇÀ ET LÀ FRÉMOK
L'EMPLOYÉ DU MOI
ATRABILE FLBLB
LES REQUINS MARTEAUX

L'usage du terme «Indépendant» signifie ici, «petite structure éditoriale» qui ne dépend d'aucun groupe. Cette indépendance leur confère une grande liberté mais aussi une certaine fragilité économique; ce qui rend d'autant plus remarquable les prises de risques qu'elles engagent fréquemment en publiant des projets non formatés et souvent audacieux. Apparues, pour certaines, dès les années 90, ces maisons jouent un rôle de prescripteur à tous les niveaux à travers notamment les projets éditoriaux qu'elles défendent: autobiographies, romans graphiques, beaux livres, flipbook, dessin d'humour, roman-photo, récits de voyage et aventures en tout genre. Ces maisons d'édition apportent un soin poussé à la qualité de leurs maquettes et éditent de beaux ouvrages, bien souvent fabriqués en France ou en Europe à des coûts plus élevés qu'ailleurs. Cette très grande diversité et cet engagement au côté des auteurs leur vaut d'être reconnues pour la qualité de leurs livres régulièrement primés.

Bien des auteurs sont apparus conjointement à leur émergence: Marjane Satrapi, David B., Blexbolex, Blutch, Fabcaro, Joan Sfar, Lewis Trondheim ou Killoffer, Frederik Peeters, Anouk Ricard, Mazzucheli, Riad Sattouf, Xavier Guibert, Dominique Goblet... la liste est longue. Passionnées, elles n'hésitent pas aujourd'hui à publier des œuvres patrimoniales Myzuki, Tezuka, Gustave Doré ou Gébé.
Ce sont encore ces structures éditoriales qui dévoilent les jeunes auteurs d'aujourd'hui qui feront les succès de demain comme Chloé Wary ou Emilie Gleason. De même, certaines de ces maisons d'édition permettent aussi au public français de découvrir des auteurs étrangers en publiant des traductions de leurs œuvres.
Depuis 2018, un collectif baptisé De Vives Voix, réunit 8 maisons d'édition indépendantes sous un concept singulier et réjouissant.
Il s'agit pour chaque éditeur de se présenter tour à tour en 10 minutes. Cet exercice permet non seulement de découvrir en avant-première des livres à paraître mais aussi de se familiariser avec l'identité de chacune des maisons d'édition. Durée 90 min

2

(cc) BY-NC-ND

HORS-LA-LOI

UNE VISITE PRIVÉE EN COMPAGNIE DE BLUTCH

Au début des années 70, un cavalier solitaire, chaussé de bottes en caoutchouc, découvre une mine d'or, un filon qui semble ne jamais pouvoir se tarir. Ce desperado, qui ne s'appelle pas encore Blutch, vient de découvrir la bande dessinée. Cette passion plane sur l'exposition conçue à partir des planches originales du Petit Christian et de Mais où est Kiki ? une aventure de Tif et Tondu créée par Blutch et son frère Robber à paraître en janvier 2020. Deux œuvres que vingt années séparent mais qui semblent se répondre, voire se tendre la main. Lorsqu'il s'empare d'icônes de la BD belge ou quand il met en scène son enfance, Blutch ne feint pas son bonheur, celui de « faire » de la bande dessinée, « cet art de la relecture qui nous arrache au temps ».

Durée 30 min

Exposition produite par l'Eurométropole de Strasbourg et Formula Bula, 2019.

BLUTCH

BIOGRAPHIE

Né à Strasbourg en 1967, Christian Hincker, dit Blutch, est diplômé des Arts décoratifs de sa ville natale. Il publie ses premières bandes dessinées dans Fluide Glacial à partir de 1988, qui paraîtront en albums sous les titres Waldo's bar, Mademoiselle Sunnymoon et Blotch. La revue Lapin accueille les récits qui deviendront Sunnymoon, Tu es Malade (L'Association, 1994). Cornélius publie Lettre Américaine (1995), puis la série intitulée Mitchum de 1996 à 1999. Pour la revue (À suivre), il s'émancipe du registre humoristique en adaptant le Satyricon de Pétrone. L'album Peplum sera publié en 1997 par Cornélius. L'année suivante, il publie Le Petit Christian suivi d'un second tome dix ans plus tard. En 2002, il intègre la collection « Aire Libre » chez Dupuis avec Vitesse Moderne, lauréat du Prix Töpffer International décerné par la ville de Genève. Parallèlement à ses travaux d'auteur, Blutch illustre des ouvrages pour enfants au début des années 2000, comme par exemple les illustrations de Contes d'Amérique d'Henri Gougaud. Il a mené depuis une carrière prolifique d'illustrateur, notamment pour le cinéma (affiches des trois derniers films d'Alain Resnais) et la musique (affiches du festival de jazz « Banlieues Bleues » depuis 2012). Il a publié une dizaine de livres ces quinze dernières années, principalement chez Futuropolis (C'était le bonheur, La Volupté, La Beauté) puis chez Dargaud (Pour en Finir avec le Cinéma, Lune l'Envers, Vue sur le Lac, Variations, Un Autre Paysage). Blutch a reçu le Grand Prix de la ville d'Angoulême en 2009. En 2019, il a été célébré par sa ville natale à travers un parcours de 6 expositions dans les musées dont Hors-la-Loi.

(cc) BY-NC-ND

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS **7**

INTRODUCTION **9**

ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES **11**

I. BIBLIOTHEQUES ET BIBLIODIVERSITE : UN COUPLE IDEAL OU IDEALISE ? **13**

I.1. It's a match **13**

I.1.1. Que représentent les bibliothèques pour les éditeurs indépendants ? *13*

Tentative de définition de l'indépendance 13

Une « oligopole à frange » ? Le paysage éditorial français jusqu'à aujourd'hui 13

L'indépendance, une association de critères 17

Quels est le poids des bibliothèques pour les éditeurs ? 21

Un attachement symbolique 21

Des ventes 22

Un poids économique plus important pour les indépendants 23

Des reversements de la Sofia 25

De l'action culturelle 26

I.1.2. La bibliodiversité, une exigence et une opportunité pour les bibliothèques *29*

La bibliodiversité au cœur des missions des bibliothèques 29

Une opportunité pour donner aux bibliothèques une vraie place dans la chaîne du livre 30

I.2. Freins, lourdeurs, méconnaissance… Un couple en crise **33**

I.2.1. Du côté des bibliothèques : freins institutionnels et biais professionnels *33*

Les marchés publics 33

Veille documentaire, formation, loi de la demande… les biais professionnels 36

Les limites de la veille documentaire 36

Le manque de formation au paysage éditorial 37

Loi de la demande et auto-censure 38

I.2.2. Méfiance ou méconnaissance ? Biais dans les représentations des éditeurs *40*

Méfiance ? Désintérêt ? 40

Ou méconnaissance... 43

(cc) BY-NC-ND

II. BIBLIOTHEQUES ET BIBLIODIVERSITE : UN COUPLE A REINVENTER 45

II.1. Acquisitions, médiation, formations… exemples à suivre et à inventer en bibliothèque 45

II.1.1. Acquérir hors des sentiers battus 45

Travailler en réseau 45

Veiller hors circuit 48

Valoriser tous azimuts 51

II.1.2. Locale, collective, sur le temps long… Pour une éthique de la médiation 54

S'inscrire dans des temps forts 54

Développer le local 56

Former les lecteurs 58

Mieux communiquer 59

Le rôle des encadrants 60

II.2. Éditeurs : il n'y a que des preuves d'amour 61

II.2.1. Intégrer les bibliothèques dans la communication 61

II.2.2. Imaginer des événements clé en main 62

II.2.3. Proposer des formations adaptées 64

II.3. Le rôle des entremetteurs 65

II.3.1. Le rôle des pouvoirs publics 65

Proposer des outils pour plus de transparence 65

Labelliser 66

Subventionner 67

II.3.2. Le rôle des collectifs professionnels 69

Les collectifs comme lieux de veille 69

Les collectifs comme lieux de rencontres interprofessionnelles 70

Les collectifs comme lieux de défense des intérêts communs 71

Les collectifs comme lieux d'expertise 72

CONCLUSION 73

SOURCES 75

BIBLIOGRAPHIE 77

ANNEXES 85

TABLE DES MATIERES 107

(cc) BY-NC-ND